

Document de référence 2003 II III I



> Sommaire

Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires relative à l'exercice 2003 et sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

page 3

- Faits majeurs de l'année 2003
- Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés
- Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe GFI Informatique
- Innovation et certification
- Commentaires sur les comptes annuels de GFI Informatique SA et de ses principales filiales
- Conséquences environnementales et sociales de l'activité du Groupe
- Actionnariat
- Options de souscription d'actions
- Affectation du résultat de GFI Informatique SA
- Perspectives du Groupe GFI Informatique
- Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice
- Politique de GFI Informatique dans la gestion des risques
- Rémunération totale des mandataires sociaux
- Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de GFI Informatique dans toute société
- Mise en œuvre des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) dans le Groupe GFI Informatique
- Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Résultat financier des 5 derniers exercices de la Société GFI Informatique SA

page 33

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

page 34

- 1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général
- 2. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Cours de bourse et volumes de transactions page 49

- Analyses des transactions

Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2003 page 52

- Groupe GFI Informatique à l'international
- Groupe GFI Informatique en France

Comptes consolidés du Groupe GFI Informatique page 54

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne
- États financiers consolidés
- Notes annexes aux comptes consolidés

Comptes annuels résumés de la Société GFI Informatique SA page 90

- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Bilans résumés
- Comptes de résultat résumés
- Variation des capitaux propres

Renseignements complémentaires page 96

- Renseignements concernant la Société
- Renseignements concernant la Direction de la Société
- Renseignements concernant le capital social
- Responsable du Document de référence et Responsables du Contrôle des Comptes
- Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille par GFI Informatique SA au 31 décembre 2003
- Communication financière
- Calendrier de publication 2004
- Avis des Commissaires aux comptes

Tableau de concordance page 109

> Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires relative à l'exercice 2003 et sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de l'activité du Groupe GFI Informatique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, de vous présenter les événements postérieurs à la date de clôture et les perspectives du Groupe, et de vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

L'année 2003 aura été marquée, tout comme 2002, par un marché des services informatiques globalement atone en Europe, caractérisé par une forte érosion des volumes et une pression soutenue sur les prix. Grâce aux mesures

engagées par le Groupe en 2002, GFI Informatique a affiché de bonnes performances en France et dans la péninsule Ibérique mais a rencontré des difficultés en Italie et en Allemagne. La Direction a pris les mesures appropriées dans les filiales en difficulté et a su rétablir la situation au plus vite au cours de 2003.

Contrairement à 2002, la fin de l'année 2003 laisse entrevoir des signes encourageants de reprise des dépenses informatiques notamment dans les secteurs de l'administration, des télécoms et de l'industrie. Ces signes prometteurs semblent se confirmer au cours du premier trimestre 2004.

■ Faits majeurs de l'année 2003

Émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables ("OBSAR") et de Bons de Souscription d'Actions Remboursables Autonomes ("BSAR")

GFI Informatique a réalisé le 25 juillet 2003 une émission d'OBSAR et de BSAR afin de refinancer sa dette moyen terme. Le Groupe a ainsi recueilli 48,2 millions d'euros remboursables pour moitié en 2007 et en 2008.

Cette opération a non seulement permis de rallonger la maturité de la dette de 2 à 4,5 années mais aussi de baisser les charges financières du Groupe en bénéficiant de taux d'intérêt plus avantageux. L'échéancier de la dette du Groupe s'en est donc retrouvé favorablement modifié.

■ Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Comme pour les exercices précédents, le Groupe GFI Informatique établit ses comptes consolidés en conformité avec le règlement CRC 99-02 du Comité de Réglementation Comptable du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Par ailleurs, GFI Informatique s'inscrit dans la perspective d'une application obligatoire au 1^{er} janvier 2005 des normes comptables internationales publiées par l'International Accounting Standards Board (IAS) pour les sociétés européennes cotées.

Dans le cadre de la convergence avec ces normes internationales, GFI Informatique applique depuis le 1^{er} janvier 2003, les méthodes d'évaluation suivantes, lesquelles sont conformes aux principes comptables français :

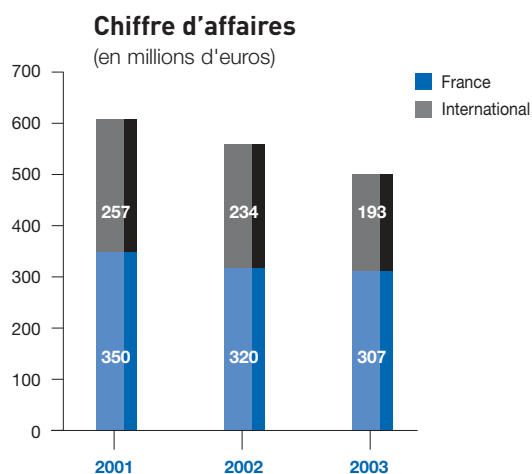
- activation des frais de développement ;

- application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003, concernant les engagements en matière de retraite, qui dispose que ces engagements doivent être évalués selon les dispositions de la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

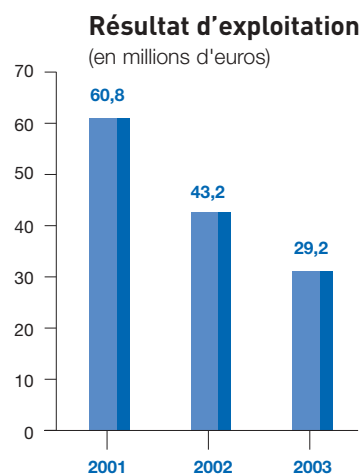
L'activation des frais de développement a conduit à porter à l'actif une valeur brute de 2,9 millions d'euros. Compte tenu de l'amortissement de l'exercice, l'impact de ce changement de méthode sur le résultat d'exploitation s'élève à 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, un écart actuariel de 0,2 million d'euros a été comptabilisé en charges à répartir en raison de l'application de la recommandation 03-R-01 du CNC.

GFI Informatique n'applique pas par anticipation le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

■ Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe GFI Informatique



GFI Informatique a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 500,1 millions d'euros contre 554,2 millions d'euros en 2002,



soit une baisse de 9,8 %. À périmètre constant la baisse de chiffre d'affaires s'établit à 9,5 %.

(en millions d'euros)	T1	T2	T3	T4	2003
Chiffre d'affaires	135,6	120,3	113,1	131,1	500,1

La décroissance organique du chiffre d'affaires s'est atténuée à partir du deuxième trimestre. Cette amélioration est le reflet non seulement d'une saisonnalité plus favorable au dernier

trimestre mais aussi de l'effet positif des mesures commerciales prises par le Groupe en 2003.

	T1 03 - T1 02	T2 03 - T2 02	T3 03 - T3 02	T4 03 - T4 02	2003 - 2002
Croissance / (Décroissance) Organique	- 7,1 %	- 13,8 %	- 10,9 %	- 6,3 %	- 9,5 %

Les grandes priorités du Groupe pour 2003 ont été :

- protéger la rentabilité opérationnelle ;
- améliorer le recouvrement des créances clients ;
- désendetter le Groupe.

L'année 2003 fut une deuxième année de crise pour le secteur des services informatiques. Afin de satisfaire ces grandes priorités, GFI Informatique a poursuivi le plan d'actions qu'il s'était fixé en 2002, articulé autour d'un volet défensif et d'un volet offensif.

Le plan défensif visait à :

- baisser les coûts de structure ;
- améliorer les ratios de gestion ;
- renforcer la "culture du cash" (recouvrement clients) ;
- redresser les unités en difficulté (Allemagne, Italie).

Et le plan offensif à :

- industrialiser les offres stratégiques ;
- réorganiser les Opérations en France et en Europe ;
- procéder à des recrutements sélectifs ;
- renouveler une partie importante de la force commerciale.

La mise en place efficace de ces mesures a permis au Groupe d'améliorer sa marge opérationnelle en cours d'année. La marge opérationnelle (résultat d'exploitation), qui avait enregistré une baisse marquée en début d'année, a atteint 6,4 % en fin d'année incluant l'impact du changement de méthode relatif aux frais de développement décrit précédemment. Les autres objectifs majeurs du Groupe, à savoir l'amélioration du recouvrement clients et le désendettement ont été atteints avec grand succès.

	T1	T2	T3	T4
Marge opérationnelle	6,50 %	5,00 %	5,20 %	6,40 %

Performances économiques

GFI Informatique a dégagé un résultat d'exploitation de 29,2 millions d'euros en 2003 contre 43,2 millions d'euros en 2002.

Le Groupe affiche donc une rentabilité de 5,8 % contre 7,8 % en 2002, soit toujours une bonne rentabilité en comparaison avec les autres sociétés du secteur.

En France, GFI Informatique dégagne une marge opérationnelle de bon niveau de 8,6 % contre 9,7 % en 2002.

À l'international, GFI Informatique a rencontré des difficultés en Italie et en Allemagne. Le Groupe a été directement touché par les difficultés financières de certains de ses clients importants (Commerzbank, Fiat...) et par un contexte économique globalement très défavorable dans ces deux pays.

La Direction a réagi rapidement et a su engager d'importantes restructurations. Les niveaux de rentabilité opérationnelle en Italie et en Allemagne se sont nettement améliorés au cours de 2003, comme en témoignent les tableaux ci-dessous :

Italie	T1	T2	T3	T4
Marge opérationnelle	- 7,4 %	- 7,9 %	- 4,9 %	- 1,0 %

Allemagne	T1	T2	T3	T4
Marge opérationnelle	- 8,7 %	- 9,6 %	1,6 %	- 0,1 %

La marge opérationnelle par zone géographique est la suivante :

- Europe du Sud (Italie, Espagne et Portugal) : 3,8 % contre 8,9 % en 2002 ; un niveau plus faible en raison des pertes de la filiale italienne ;
- Europe du Nord (Allemagne, Suisse, Hollande, Belgique, Luxembourg et Royaume-Uni) : - 3,7 % contre - 2,2 % en 2002 ; les résultats des filiales allemandes ont lourdement pesé sur les résultats de la zone ;
- Maroc et Canada : 5,9 % contre 11,0 % en 2002.

Le résultat financier ressort à - 3,2 millions d'euros contre - 7,1 millions d'euros en 2002, pour s'établir à - 0,6 % du chiffre d'affaires en 2003 contre - 1,3 % du chiffre d'affaires en 2002. Cette baisse importante des charges financières est due au désendettement massif opéré par le Groupe en 2003, à la baisse générale des taux d'intérêt, et à la provision constituée en 2002 sur les titres EC Soft.

La charge d'impôt en 2003 est de 6,9 millions d'euros soit un taux effectif d'impôt de 34,0 % contre 39,0 % en 2002. Cette baisse importante du taux d'impôt est due à l'allègement de la charge fiscale de certaines filiales et à une meilleure gestion des déficits.

Le résultat exceptionnel 2003 s'élève à - 5,6 millions d'euros contre - 4,8 millions d'euros en 2002. Le résultat exceptionnel comprend les charges de restructuration (indemnités de licenciements) engagées par le Groupe au titre de la rationalisation et du réajustement des moyens de production à hauteur de 3,6 millions d'euros. Par ailleurs, la cession de la société Eccla à hauteur de 49 % de son capital s'est traduite par une moins-value consolidée de 2,2 millions d'euros.

Le résultat net consolidé part du Groupe avant amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 13,5 millions d'euros en 2003 contre 19,1 millions d'euros en 2002.

La dotation annuelle pour l'amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 12,1 millions d'euros. Suite au test d'évaluation des écarts d'acquisition, il n'a pas été nécessaire de procéder à des amortissements exceptionnels d'écarts d'acquisition pour l'exercice 2003.

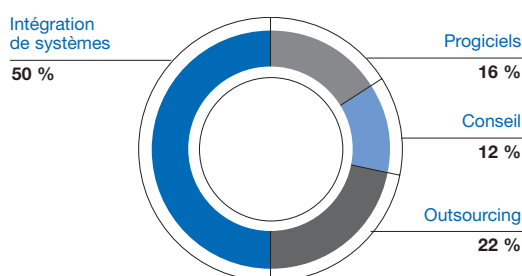
Le résultat net part du Groupe est de 1,5 million d'euros en 2003 contre 1,0 million en 2002.

Analyse de l'activité par métier

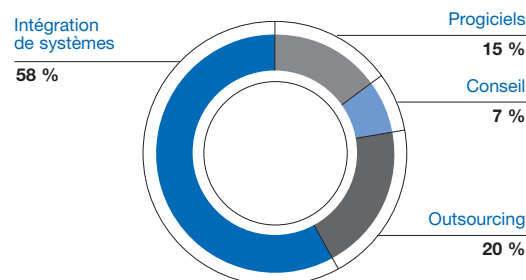
GFI Informatique est un acteur majeur sur le marché européen des services informatiques. Le Groupe assure l'accompagnement de ses clients à tous les stades du cycle de vie des systèmes d'information et développe des solutions à valeur ajoutée principalement pour les grandes entreprises, les administrations et les collectivités locales.

La concurrence de GFI Informatique est donc composée d'entreprises de prestations informatiques, le plus souvent présentes dans les quatre lignes d'activité du Groupe (Ingénierie, Progiciels, Outsourcing, Conseil), et qui s'adressent en priorité à une clientèle Grands Comptes en Europe. Les concurrents généralement rencontrés sont : Cap Gemini, IBM Global Services, Steria et Unilog.

Chiffre d'affaires 2003



Chiffre d'affaires 2002



Ingénierie et intégration de systèmes

L'ingénierie et intégration de systèmes est le cœur de métier de GFI Informatique et reste son activité principale avec 50 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2003.

Les prestations d'ingénierie se ventilent de la manière suivante :

- ingénierie et assistance ;
- conception, développement et maintenance de logiciels ;
- intégration de systèmes et de services.

Le Groupe a continué d'observer en 2003 une baisse régulière de la demande de prestations d'assistance technique au profit de prestations forfaitaires avec obligation de résultat. GFI Informatique a donc concentré ses efforts sur le développement de prestations forfaitaires en renforçant son département qualité, sa Direction des Offres et en constituant son Comité des risques.

GFI Informatique a recentré le management des opérations (métiers, secteurs et régions) en France au sein d'une direction unique, dotée de deux unités de support au développement, la "Direction des Offres" et la "Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires", capitalisant les meilleures pratiques de toutes les unités autour d'offres structurées plus adaptées aux exigences et aux contraintes du marché.

La Direction des Offres

La Direction des Offres a permis l'homogénéisation des savoir-faire et expertises les plus importants de GFI Informatique et a favorisé la diffusion et l'application des meilleures pratiques. Forte d'une équipe centrale d'une demi-douzaine d'ingénieurs, elle agit en support des unités opérationnelles. Son rôle est principalement un rôle d'avant-vente (assistance au pilotage des réponses, analyse des risques, costing) et de validation, formation, support et accompagnement des relais opérationnels des unités.

La Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires

Il s'agit d'une cellule commerciale composée d'une équipe de Senior Executives, concentrés sur 15 à 20 grands comptes nationaux identifiés dont la dispersion des centres de décision nécessite une coordination particulière.

La Direction des Offres et la Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires s'appuient sur une cellule commune de support marketing supervisant la réalisation des packages de présentation (supports, plaquettes...), la fabrication des éléments standards des propositions ainsi que la gestion d'événements et des relations avec la presse professionnelle.

Avec ces nouvelles dispositions, GFI Informatique a gagné des parts de marché en prestation forfaitaire et le Groupe a pu contenir l'érosion des prix sur le marché de l'assistance technique en 2003. Ce repositionnement stratégique et commercial de GFI Informatique s'est opéré en 2002 mais a pleinement porté ses fruits en 2003. Le Groupe, connu à l'origine pour son expertise en assistance technique, a su faire évoluer avec succès son modèle pour tenir compte des réalités du marché.

Le Comité des risques

GFI Informatique dispose d'un Comité des risques présidé par le Directeur Général dont l'objectif est de :

- valider, au stade de l'appel d'offre, l'intérêt en termes technique et financier ;
- donner le Go/NoGo à partir de la procédure correspondante, au stade de la réponse, en fonction des risques techniques, commerciaux et des compétences du Groupe ;
- contrôler, au stade de la remise de l'offre, tous les éléments de prix et revoir entièrement la proposition ;
- assurer, une fois le projet démarré, le suivi des actions de contrôle technique et financier.

Progiciels

L'activité Progiciels (conception, intégration et commercialisation de progiciels) a représenté 16 % du chiffre d'affaires 2003 contre 15 % en 2002. GFI Informatique dispose de plusieurs progiciels propriétaires destinés en grande partie à l'administration et au secteur public.

Aujourd'hui, GFI Progiciels :

- s'impose comme n° 1 français sur le marché de niche des progiciels de gestion du temps (Gestor, Gesplan, Gesmod). L'acquisition de l'activité Chronotique est venue renforcer cette position dominante en France dans la gestion du temps ;

- occupe toujours une position leader sur le marché des collectivités publiques grâce à sa ligne entièrement renouvelée de produits de gestion financière et de gestion des ressources humaines (gamme Astre) ;
- propose au marché avec un égal succès sa gamme de logiciels comptables et financiers propriétaires (Cotre, Easy Open, Yole...).

GFI Progiciels a connu une année globalement stable et donc a été un contributeur important aux résultats de GFI Informatique en 2003 dans un contexte difficile.

Outsourcing

L'Outsourcing a poursuivi en 2003 son développement dans des projets de taille moyenne. GFI Outsourcing, structure centrale du Groupe en matière d'Outsourcing, a veillé à améliorer les standards de qualité du Groupe, à optimiser l'utilisation des centres de calcul (Nantes, Lyon, Sophia-Antipolis), ainsi qu'à accélérer le développement du Groupe dans ce domaine.

L'activité Outsourcing représente 22 % du chiffre d'affaires du Groupe. GFI Informatique dispose dorénavant d'un savoir-faire pour la gestion de contrats d'Outsourcing de taille moyenne.

Le Groupe compte poursuivre le développement de cette activité en 2004 en se focalisant sur les projets de taille moyenne de 1 à 3 millions d'euros.

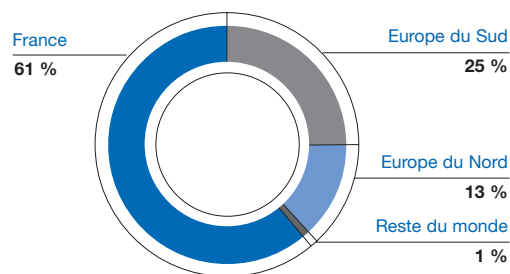
Conseil

Le pôle Conseil, qui représente 12 % du chiffre d'affaires annuel 2003, sort d'une année difficile. Le conseil est l'activité la plus en amont du cycle d'intégration informatique et la phase potentiellement la plus discrétionnaire aux yeux des clients.

GFI Informatique dispose au sein du pôle conseil de compétences en monétique, et en organisation (Business Process Reengineering, assistance à maîtrise d'ouvrage). Le Groupe compte développer ses expertises en 2004 par l'acquisition probable de sociétés de petite taille opérant sur ces marchés de niche.

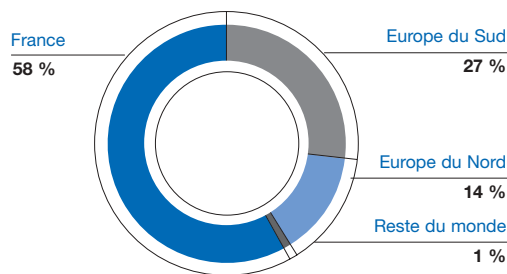
Analyse de l'activité par zone géographique

Chiffre d'affaires 2003



Le Groupe GFI Informatique a réalisé un chiffre d'affaires à l'international en 2003 de 193,6 millions d'euros contre 234,1 millions d'euros en 2002, soit 39 % des ventes du Groupe en 2003 contre 42 % en 2002. Cette baisse de chiffre d'affaires est essentiellement due aux difficultés rencontrées par le Groupe en Italie et en Allemagne.

Chiffre d'affaires 2002



France

La France, premier pays du Groupe, a réalisé un chiffre d'affaires de 306,5 millions d'euros contre 320,1 millions d'euros en 2002. L'activité en France a été affectée par la baisse générale des dépenses informatiques et en particulier par la baisse de la demande de prestations d'assistance technique.

La France affiche une marge d'exploitation de 8,6 % en 2003 (incluant l'impact du changement de méthode relatif aux frais de développement décrit précédemment) contre 9,7 % en 2002. Ce niveau élevé de marge illustre une bonne activité en 2003 dans les divisions Progiciels et Outsourcing du Groupe.

Le TACE ⁽¹⁾ (taux d'activité congés exclus) s'est établi en moyenne à 82,9 % sur l'année contre 80,3 % en 2002.

En France, GFI Informatique a procédé à l'acquisition de l'activité Chronotique qui lui a permis de renforcer son leadership dans la gestion du temps en France. L'activité Chronotique, qui a une expérience Grands Comptes, complète parfaitement la base clients plutôt orientée PME de la division Gestion du Temps de GFI Informatique. L'ensemble est devenu un acteur incontournable de la gestion du temps en France.

Le Groupe a également fait l'acquisition des sociétés Infogen Systems et IEMS se dotant ainsi d'un pôle majeur dans les activités d'intégration d'ERP destiné aux moyennes entreprises commerciales et industrielles. Ce secteur d'activité a montré quelques signes encourageants de reprise en 2003 et s'avère ainsi prometteur pour 2004.

Europe du Sud

Italie : en Italie, GFI Informatique a réalisé un chiffre d'affaires de 67,6 millions d'euros en 2003 contre 89,2 millions d'euros en 2002, en baisse de 24,2 %, et de 17,7 % à périmètre comparable. Cette baisse illustre bien l'ampleur de la crise en Italie corrélée aux difficultés rencontrées par certains clients importants du Groupe. Suite à la restructuration en Italie, le TACE est sensiblement remonté en cours d'année pour s'établir à 78,0 % en décembre. Le TACE moyen en Italie en 2003 a été de 72,1 %.

Espagne : en Espagne, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 46,8 millions d'euros en 2003 stable par rapport à 2002. GFI Informatique a poursuivi sa diversification avec succès dans les secteurs public et bancaire et atténué ainsi son exposition au secteur Télécom. Le TACE moyen en Espagne a été de 90,6 % en 2003 contre 90,8 % en 2002.

Europe du Nord

Allemagne : GFI Informatique accuse une forte baisse de son chiffre d'affaires en Allemagne en raison de la récession et d'une forte pression sur les prix. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 22,5 millions d'euros contre 37,1 millions d'euros en 2002, en baisse de 39,2 %. Le plan de restructuration engagé par le Groupe a consisté en la rationalisation des moyens de production, la fermeture de bureaux et la baisse des coûts de structure. Cette restructuration a permis une forte remontée du TACE en Allemagne en fin d'année, qui s'établit à 91 % en décembre. Le TACE moyen s'est élevé à 82,0 % en 2003 contre 86,7 % en 2002.

Suisse : les filiales suisses ont généré un chiffre d'affaires de 8,1 millions d'euros en 2003 contre 8,4 millions d'euros en 2002, en baisse de 2,9 % à périmètre comparable. Le TACE moyen en 2003 s'est élevé à 73,0 %.

Royaume-Uni : la filiale de GFI Informatique au Royaume-Uni affiche un chiffre d'affaires satisfaisant après une année 2002 difficile. Cette filiale a poursuivi son redressement en se focalisant sur son expertise dans les domaines de la sécurité et de la téléphonie sur Internet. Le chiffre d'affaires 2003 s'est élevé à 22,2 millions d'euros contre 22,0 millions d'euros en 2002, en hausse de 0,8 % à périmètre comparable. L'activité de cette filiale consiste essentiellement en des prestations d'intégration de systèmes et réseaux.

Relations clients et fournisseurs

Relations Clients

La répartition du portefeuille de clients du Groupe témoigne de la stabilité des relations commerciales de GFI Informatique et de la fidélité de ses clients :

- les douze premiers clients représentent 26,6 % du chiffre d'affaires consolidé en 2003 comme en 2002 ;
- le montant réalisé avec Telefonica, le premier client du Groupe, représente moins de 4,0 % du chiffre d'affaires total en 2003, contre 4,8 % en 2002.

(1) Le TACE est calculé de la façon suivante : (nombre de jours produits) / (nombre de jours facturables potentiels - nombre de jours de congés payés).

Les douze principaux clients de GFI Informatique : chiffre d'affaires comptabilisé en 2003

Clients (en millions d'euros)	Consolidé	% Total
TELEFONICA SA	19,6	3,9 %
BNP PARIBAS	16,3	3,3 %
RENAULT CAT SODICAM	13,9	2,8 %
FRANCE TELECOM	12,9	2,6 %
MINISTERO DELLA GIUSTIZIA	12,6	2,5 %
TELECOM ITALIA	10,8	2,2 %
EDF GDF	9,6	1,9 %
TOTAL FINA ELF	8,9	1,8 %
SNCF	8,0	1,6 %
HEWLETT PACKARD	7,8	1,6 %
TELECEL	6,5	1,3 %
PSA	6,1	1,2 %
Total	133,0	26,6 %

Relations fournisseurs

Les achats représentent 166,9 millions d'euros, soit 33 % du chiffre d'affaires consolidé 2003.

GFI Informatique n'est pas exposé à un risque de dépendance particulier vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs car les dix premiers fournisseurs représentent 20 % des achats en 2003.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes de cessions	- 3,5	- 4,7	- 5,3
Acquisitions de titres de filiales consolidées nettes de cessions	- 1,5	0,9	- 35,9
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	1,1	0,8	2,3
Acquisitions d'immobilisations financières	- 0,3	- 0,4	- 1,4
Variation des dettes sur titres consolidés	- 6,2	- 19,3	13,2

Comme le montre le tableau ci-dessus, GFI Informatique n'a procédé en 2003 qu'à de petites opérations de

Politique d'investissements et flux financiers

La structure financière de GFI Informatique s'est de nouveau nettement renforcée en 2003. Les efforts du Groupe, durant les deux années de crise 2002 et 2003, axés sur la réduction du délai de recouvrement et la baisse de l'endettement ont porté leurs fruits. Le Groupe sort en effet renforcé financièrement de la crise.

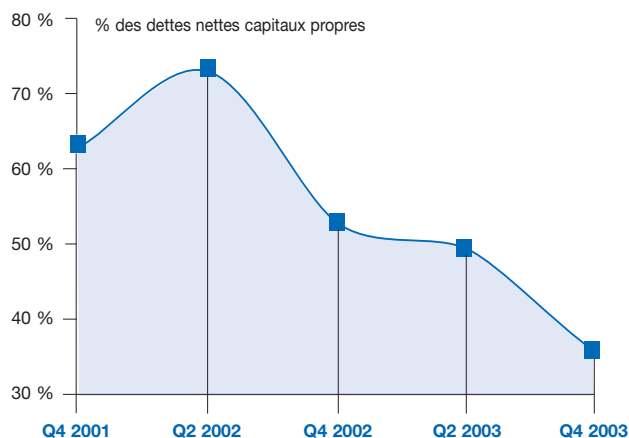
La capacité d'autofinancement s'est élevée à 15,8 millions d'euros en 2003 contre 25,4 millions d'euros en 2002.

Le besoin en fonds de roulement a fortement diminué de 23,2 millions d'euros, en raison de l'amélioration du délai de recouvrement clients. Celui-ci est passé de 124 jours en 2002 à 110 jours en 2003, dépassant ainsi l'objectif de réduction de 7 jours que s'était fixé le Groupe pour 2003. GFI Informatique entend poursuivre ses efforts de réduction du délai de recouvrement en 2004.

Cette forte amélioration du besoin en fonds de roulement a permis au Groupe de dégager un flux de trésorerie d'exploitation de 39,1 millions d'euros en 2003 contre 49,8 millions d'euros en 2002.

croissance externe qui avaient pour but de développer des compétences de niche (Chronotique, Infogen).

Évolution du ratio d'endettement



GFI Informatique a réussi en 2003 un désendettement massif qui renforce considérablement la solidité financière du Groupe à la suite d'une année difficile. GFI Informatique affiche un endettement net de 58,8 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 86,6 millions d'euros au 31 décembre 2002. Le ratio d'endettement s'établit donc à 35,7 % des capitaux propres consolidés en 2003 contre 52,9 % en 2002.

Compte tenu de ses flux de trésorerie d'exploitation, GFI Informatique sera en mesure de rembourser aisément ses échéances 2004.

L'échéancier de la dette bancaire de GFI Informatique se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008
Emprunts et prêts moyen terme	18,7	8,9	4,3	3,1	1,6
OBSAR				23,7	23,7
Total	18,7	8,9	4,3	26,8	25,3

D'autre part, la dette payable en 2004 au titre de l'acquisition par le Groupe de sociétés est de 0,8 million d'euros et se présente de la façon suivante :

- 0,1 million d'euros de dette liée à l'acquisition des titres de la société IDL ;
- 0,7 million d'euros de dette liée aux compléments de prix pour les sociétés SKR, GFI Informatics et GFI Norte. Ces compléments de prix sont basés sur la performance de ces entités et représentent un pourcentage de leur résultat net 2002 et 2003 avant impôts.

Affacturation

GFI Informatique dispose de facilités de trésorerie auprès d'établissements d'affacturation.

Deux pays sont susceptibles de faire appel à l'affacturation au sein du Groupe GFI Informatique :

	France	Espagne
Montant maximum de la ligne de financement au 31 décembre 2003	50 millions d'euros	6,1 millions d'euros
Créances cédées au factor au 31 décembre 2003	Néant	Néant
Créances tirées sur le factor au 31 décembre 2003	Néant	Néant
Recours de l'établissement d'affacturation en cas de non-paiement du client final	<ul style="list-style-type: none"> • oui, en cas de litige commercial ou technique • non, en cas de défaillance financière dans la limite du plafond garanti par le factor 	
Dépôt de garantie	Non	entre 0 et 10 % de chaque facture lors du tirage

Au 31 décembre 2003, GFI Informatique n'utilise aucun tirage sur ses créances cédées aux établissements d'affacturage mais dispose d'une créance auprès du factor s'élevant à 1,2 million d'euros.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais engagés dans le cadre de la création et du développement de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à compter du 1^{er} janvier 2003. Ils étaient antérieurement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils étaient encourus dans la mesure où les projets n'étaient pas suivis individuellement.

■ Innovation et certification

GFI Informatique a obtenu en 2002 le renouvellement pour une nouvelle période de trois ans de son certificat AFAQ, prouvant la conformité de son système de management "GMS" à la version 2000 de la norme ISO 9001.

Ce certificat couvre les activités essentielles de GFI Informatique : Conception, Réalisation, Intégration, Tierce Maintenance Applicative (TMA), Outsourcing pour la plupart de ses sites français ainsi que pour l'édition, l'intégration et la distribution de progiciels pour les collectivités territoriales, les établissements publics nationaux, la Gestion des Temps et l'intégration des ERP (SAP, Oracle Applications).

Cette conformité à la version 2000 de l'ISO 9001 met en avant l'importance attribuée par GFI Informatique à la satisfaction Clients, au respect de ses engagements, au pilotage par la mesure et l'analyse, ainsi qu'à l'amélioration permanente de la qualité.

GFI Informatique s'est également engagé dans l'évaluation de ses centres de services par rapport au modèle CMM (modèle de maturité du Software Engineering Institute, USA). La première évaluation niveau 2 a été effectuée avec succès pour le centre GFI Informatique de Lille dédié au client BNP Paribas. La préparation à l'évaluation du niveau 3 prévue en 2004 est en cours.

Ces frais, se rapportant exclusivement à la branche Progiciels, sont amortis à partir de la date de recette interne du projet, sur la durée moyenne de commercialisation prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à cinq ans.

Ce montant total activé (2,9 millions d'euros) consacré aux développements est principalement constitué de dépenses de personnel. En 2003, GFI Informatique employait environ 60 personnes en développement.

Par ailleurs, les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus s'élèvent à 1,7 million d'euros en 2003 et figurent dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Par ailleurs, GFI Informatique est membre fondateur de l'ITSMF France dont l'objectif est de contribuer à la capitalisation et à la mise en œuvre des meilleures pratiques (ITIL) en matière de Gestion des Infrastructures, notamment dans le cadre de ses opérations d'Outsourcing.

Un système Groupe "Extranet GMS" met à disposition des collaborateurs du Groupe les exigences internes, les guides et outils applicatifs, notamment pour les offres industrialisées d'Édition et d'Intégration de Solutions, de Tierce Maintenance Applicative, de Tierce Recette Applicative et d'Outsourcing.

Grâce à ses processus de management, de support technique, et à la maîtrise de la qualité de ses prestations, GFI Informatique a renforcé considérablement sa compétitivité ce qui lui permet :

- d'accroître sa notoriété sur le marché en maximisant la satisfaction de ses clients ;
- de tenir ses engagements auprès de ses clients en termes de respect des performances, des délais et de la maîtrise des budgets ;
- de réduire ses coûts, de sorte à disposer d'un avantage déterminant dans l'établissement du prix de ses prestations.

Prises de participations et restructurations juridiques

Durant l'exercice 2003, GFI Informatique a procédé aux acquisitions et aux cessions suivantes :

Acquisitions

- 100 % de la société française Infogen, acquise le 1^{er} juin 2003 ;
- 100 % de la société française IEMS, filiale à 100 % d'Infogen, acquise le 1^{er} juin 2003 ;
- 50 % de la société Holding GFI Maroc le 11 décembre 2003, détenue désormais à 100 %. Le Groupe GFI Informatique détient ainsi 100 % des filiales Professional System et Archos ;
- Fonds de commerce de la société Chronotique par la société CIPM, le 1^{er} septembre 2003, renommée GFI Chronotique.

Les autres acquisitions de titres effectuées au cours de l'exercice (IP-Eccla pour 16 %, SKR pour 24 %, Proben pour 8 % et GFI Informatics pour 12,5 %) correspondaient à des engagements fermes d'achat de titres, lesquels datent des exercices précédents.

■ Commentaires sur les comptes annuels de GFI Informatique SA et de ses principales filiales

L'activité opérationnelle de l'entité sociale GFI Informatique SA a généré un chiffre d'affaires de 228,7 millions d'euros en 2003 contre 239,8 millions d'euros en 2002.

Le résultat d'exploitation a baissé passant de 19,2 millions d'euros en 2002 à 12,8 millions d'euros en 2003.

Le résultat financier s'est stabilisé ; il ressort à - 2,3 millions d'euros en 2003 contre - 2,1 millions d'euros en 2002.

Le résultat exceptionnel s'est fortement amélioré entre 2002 et 2003, passant respectivement de - 5,0 millions d'euros à - 1,7 million d'euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2003 dégage un bénéfice net de 8,0 millions d'euros à comparer au bénéfice net de 9,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen de GFI Informatique SA a baissé de 242 personnes, passant de 3 166 en 2002 à 2 931 en 2003.

Cessions

- 100 % de la société SFPI, filiale de GFI Consulting, le 17 mars 2003 ;
- 49 % de la société Eccla, filiale de GFI Consulting, le 1^{er} octobre 2003 ;
- 100 % de la société Archos, filiale de GFI Maroc, le 11 décembre 2003 ;
- Activité SAGE, le 30 juin 2003.

Par ailleurs, GFI Informatique a procédé aux opérations juridiques suivantes :

- dilution totale des intérêts minoritaires (40 % au 31 décembre 2002) de la filiale Soluzioni suite à une augmentation de capital réalisée uniquement par GFI Informatique ;
- fusion de GFI New Business et GFI ISS au 1^{er} janvier 2003 ;
- changement de dénomination sociale pour la société GFI Maroc qui devient Holding GFI Maroc ;
- changement de dénomination sociale pour la société Professional System qui devient GFI Informatique Maroc.

Résultats des filiales

Les principales informations concernant les filiales du Groupe GFI Informatique figurent dans le tableau des filiales et participations. À titre d'information, le résultat des principales filiales du Groupe est le suivant :

En France

En 2003, GFI Progiciels a réalisé 54,9 millions d'euros de chiffre d'affaires et un résultat net de 4,8 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 59,0 millions d'euros et un résultat net de 2,7 millions d'euros en 2002.

GFI ISS a généré en 2003 un chiffre d'affaires de 5,8 millions d'euros et une perte nette de - 3,7 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 7,4 millions d'euros et un résultat net de 4,9 millions d'euros en 2002. Cette baisse importante

du résultat net entre 2002 et 2003 s'explique par une charge exceptionnelle de 8,8 millions d'euros due au mali de fusion de GFI New Business.

GFI Consulting a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 19,1 millions d'euros, un résultat d'exploitation de 1,2 million d'euros et une perte nette de 7,1 millions d'euros. En 2002, GFI Consulting a réalisé un chiffre d'affaires de 21,3 millions d'euros, un résultat d'exploitation de 1,0 million d'euros et une perte nette de 2,1 millions d'euros.

En Europe

Espagne : Grupo Corporativo GFI Informatica a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 25,2 millions d'euros et un résultat net de 0,1 million d'euros contre un chiffre d'affaires de 25,2 millions et un résultat net de 3,6 millions d'euros en 2002. Arcitel a réalisé un chiffre d'affaires de 15,2 millions d'euros et un résultat net de 1,8 million d'euros en 2003 contre un chiffre d'affaires de 16,0 millions d'euros et un résultat net de 2,5 millions d'euros en 2002.

Royaume-Uni : GFI Informatics a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 22,0 millions d'euros et une perte nette de 0,8 million d'euros contre un chiffre d'affaires de 21,3 millions d'euros et une perte nette de 0,7 million d'euros en 2002.

Italie : la société OIS a réalisé un chiffre d'affaires de 58,6 millions d'euros et une perte nette de 3,8 millions d'euros contre 45,5 millions d'euros de chiffre d'affaires et un bénéfice net de 7,6 millions d'euros en 2002, lequel comprenait le produit exceptionnel lié à la cession de la filiale EngiSanita.

Allemagne : SPS a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 13,1 millions d'euros et une perte nette de 2,3 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 21,8 millions d'euros et un résultat net nul en 2002. IT Média a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 9,2 millions d'euros et un résultat net de 0,9 million d'euros contre 10,4 millions d'euros de chiffre d'affaires et un résultat net nul en 2002.

■ Conséquences environnementales et sociales de l'activité du Groupe

Conséquences environnementales

GFI Informatique assurant pour ses clients essentiellement des prestations intellectuelles, les conséquences environnementales de son activité ne sont pas significatives.

Conséquences sociales

Effectifs

Les effectifs moyens consolidés ont diminué de 546 personnes en 2003 pour s'établir à 6 186 personnes (sous-traitance récurrente en Italie, Benelux, Canada et Allemagne incluse) au 31 décembre 2003. 43 % des effectifs travaillent hors de France.

Cette diminution est le résultat des principaux mouvements suivants :

- des changements de périmètre du Groupe avec l'acquisition en France des sociétés Infogen Systems et IEMS et du fonds de commerce Chronotique apportant 139 collaborateurs, la cession d'une activité d'intégration et de diffusion de la gamme de progiciels "SAGE" comptant une vingtaine de collaborateurs, et de la société Archos (une douzaine de collaborateurs au Maroc) ;
- d'un nombre de départs importants surtout en Allemagne, France et Espagne. Le nombre total des départs négociés ou pour motifs personnels a été de 237 personnes pour l'ensemble du Groupe en 2003 ;
- d'une politique de recrutements sélectifs et ciblés ne compensant pas partout les départs volontaires notamment en France.

Pendant la plus grande partie de l'année 2003, le climat général d'atonie des investissements et de la demande a perduré. Le niveau d'exigence des clients en termes de qualité et de mobilité a continué de s'élever considérablement tout au long de l'année. Le Groupe a dû défendre dans tous les pays la qualité de ses prestations et s'adapter, au prix de décisions parfois difficiles.

Évolution de la masse salariale

À l'instar du marché, le Groupe a appliqué en 2003 une politique salariale très prudente, focalisée sur les collaborateurs en début de carrière et ceux à fort potentiel. À titre d'illustration, en France, la rémunération annuelle moyenne fixe a très peu progressé, de l'ordre de 1 % environ, soit un niveau inférieur à celui de l'inflation. La rémunération variable (10 % à 30 % de la rémunération fixe) est directement liée à des objectifs précis établis en début d'année.

Formation

Le Groupe a maintenu son effort en termes de formation au cours de l'exercice. Les actions générales suivantes ont été poursuivies :

■ Généralisation au plan international des actions de e-learning

Une importance toute particulière est accordée au e-learning ; en effet, ce mode de formation est très bien adapté par sa souplesse et sa disponibilité aux besoins de formation des SSII, rendus nécessaires par l'évolution permanente des technologies.

Fin 2002, un contrat de e-learning a été renouvelé avec le leader mondial "SkillSoft" pour une durée de trois ans. Ainsi, chaque filiale européenne du Groupe a la possibilité de donner accès à ses collaborateurs à l'ensemble des bibliothèques de cours (1 500 cours en 2003) sur les technologies de l'informatique.

■ L'Université des Commerciaux

Des sessions spécifiques de formation s'adressant à l'ensemble des commerciaux du Groupe, aussi bien français qu'internationaux, ont été tenues. L'objectif principal de cette université est de dispenser une formation appro-

fondie à nos acteurs commerciaux sur : le Groupe, ses offres principales, son organisation et sa stratégie afin d'accroître la synergie et l'efficacité commerciale. Ces formations spécifiques ont concerné les offres suivantes : TMA, TRA, outsourcing, sécurité, intégration des ERP SAP, Oracle Application et ADONIX.

■ En France

Les dépenses de formation ont pu être maintenues à près de 1,5 % de la masse salariale brute en France. Les différents programmes ont concerné près de 20 % des effectifs.

L'effort a été concentré sur la formation des ingénieurs en attente d'affectation sur contrat. L'objectif a été, pour les collaborateurs arrivés en fin de mission, de faciliter leur adaptation à la fois sur le plan technique et comportemental à de nouvelles missions dans des contextes opérationnels différents. Ces cycles ont intégré des formations destinées aux développeurs d'applications informatiques et aux administrateurs de systèmes et réseaux. Les thèmes choisis pour ces formations ont été dictés par les besoins de nos clients (en particulier Oracle, Unix, UML, Java, Websphere, Weblogic, mais aussi les technologies mainframe CISC/DB2).

■ En Grande-Bretagne

Le maintien d'un haut niveau de formation des ingénieurs a garanti l'obtention de la distinction de "Cisco Gold Partner" en 2003.

■ En Espagne

Plusieurs partenariats avec des instituts de formation et l'université de Madrid ont été conclus afin d'organiser la formation et la validation des acquis par l'expérience.

Cette action est appuyée en interne par l'identification de tuteurs chargés de suivre la formation et l'intégration des débutants.

En 2003, 47 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation.

Organisation du temps de travail

En France, un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail signé avec les organisations syndicales

en 2001 est appliqué. Dans ses grandes lignes, cet accord prévoit une réduction de l'horaire hebdomadaire associé à l'attribution de 10 jours de disponibilité dans l'année en sus des 27 jours de congés payés. Des négociations concernant la mise en place d'un dispositif d'épargne du temps ont été engagées.

En France, les collaborateurs à temps partiel représentent environ 5 % de l'effectif total.

Importance de la sous-traitance

Le recours à la sous-traitance concerne essentiellement la recherche de compétences techniques dont le Groupe ne dispose pas et qui sont proposées soit par des sociétés concurrentes, soit par des consultants indépendants. Le recours à la sous-traitance est significatif en Italie, en Allemagne, au Canada, au Benelux et en Suisse. Le nombre total de sous-traitants dans ces pays était de 572 personnes fin 2003, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2002.

Relations du travail

En 2002, des politiques communes pour l'ensemble des filiales du Groupe avaient été élaborées au sein du Groupe. Au titre de ces politiques, chaque filiale s'engage à respecter les législations locales et européennes en matière de relations du travail (égalité professionnelle homme/femme, non-discrimination d'une manière générale, relations sociales, etc.) et sur un certain nombre de normes dans la gestion de la carrière des collaborateurs.

Une infrastructure de communication d'une part, de capitalisation et de partage de la connaissance d'autre part est mise en place et enrichie chaque année.

Chaque collaborateur du Groupe dispose d'une adresse e-mail identifiée dans un annuaire et d'un accès à un "portail" réservé aux collaborateurs donnant accès à des informations concernant le Groupe, ses instances de représentation des collaborateurs, ses procédures et des bases de "connaissances".

Cette infrastructure est opérationnelle sur la France et en cours de diffusion dans les autres pays.

En France, le Groupe est organisé au niveau social en plusieurs ensembles : l'Unité Économique et Sociale GFI Informatique (3 477 collaborateurs fin 2003), GFI Consulting, Infogen Systems, GFI Chronotique et Eccla. Chacun réunit :

- des Comités d'entreprise et d'établissement bénéficiant de dotations pour les œuvres sociales ;
- un Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT).

En outre, une Commission paritaire pour l'Unité Économique et Sociale GFI Informatique composée de délégués syndicaux de l'entreprise et de représentants de la Direction se réunit périodiquement.

En 2002, une "Charte Internet" définissant les conditions d'usage de la messagerie et de l'accès à Internet dans l'entreprise avait été élaborée, soumise à ces dernières instances et mise en application.

L'information détaillée sur les heures supplémentaires, les œuvres sociales et l'insertion des handicapés figure dans le bilan social des différentes sociétés qui sont disponibles sur demande à la Direction Juridique du Groupe.

En Espagne, le Groupe est organisé en 8 sociétés d'importances très différentes. Les deux plus importantes comptent des Comités d'entreprise de 13 représentants, les autres un ou deux représentants désignés des collaborateurs.

Participation et Intéressement

Le montant de la participation et de l'intéressement distribuable au titre de 2003 en France s'élève à 169 145 euros contre 125 890 euros en 2002. Ces sommes sont gérées dans le cadre d'un PEE (Plan d'Épargne Entreprise) offrant au choix des collaborateurs plusieurs FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) à vocations diverses, dont le FCPE GFI Informatique Expansion investi en actions GFI Informatique.

Un accord d'intéressement a été signé en 2001. Cet accord prévoit le versement de l'intéressement si le résultat d'exploitation est supérieur à 10 % du chiffre d'affaires pour les entités suivantes : GFI Informatique SA, GFI Progiciels, GFI ISS et Nemausic.

Ce seuil n'a pas été atteint en 2002 et en 2003. En synthèse, les montants de participation et d'intéressement versés aux cours des cinq dernières années sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003
Participation	3 084	1 824	2 915	126	169
Intéressement	-	-	1 024	-	-
Total	3 084	1 824	3 939	126	169

Indemnités de départ en retraite

L'entrée en vigueur de la loi Fillon ne modifie pas l'environnement réglementaire de calcul de l'indemnité de départ en retraite pour le Groupe GFI Informatique suite à l'engage-

ment pris par le SYNTEC de négocier avec les partenaires sociaux, dès 2004, la modification de l'article 16 de la Convention Collective Nationale relatif à la mise à la retraite.

■ Actionnariat

Évolution du capital social

L'évolution du capital social de GFI Informatique au cours de l'année 2003 a été la suivante :

- le 4 juin 2003, le Conseil d'administration de GFI Informatique a constaté une augmentation de capital de 89 802 euros au titre des levées d'options de souscription d'actions du premier trimestre 2003 ;
- le 17 mars 2004, le Conseil d'administration de GFI Informatique a constaté une augmentation de capital

de 7 302 euros accompagnée d'une prime d'émission de 12 231 euros au titre de l'exercice des Bons de Souscription d'Actions Remboursables au cours de l'année 2003.

En conséquence, le capital social de GFI Informatique au 31 décembre 2003 est de 86 305 656 euros divisé en 43 152 828 actions de 2 euros de valeur nominale. Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2003 est de 43 022 256.

Tableau récapitulatif du capital potentiel

Hormis les actions autodétenues (130 572 actions au 31 décembre 2003), soit 0,30 % du capital social, qui n'ont

pas de droit de vote, tous les titres de GFI Informatique bénéficient d'un droit de vote par action.

Nombre d'actions au 31 décembre 2003	43 152 828
Stock-options restant à lever	547 170
Actions liées aux BSAR susceptibles d'être émises	1 650 401
Actions liées aux OBSAR susceptibles d'être émises	6 203 904
Total	51 554 303

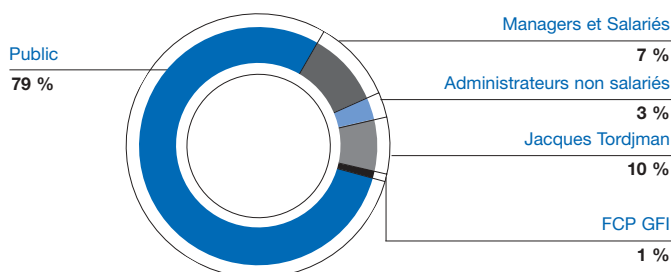
Structure de l'actionariat

À la connaissance de la société, la structure de l'actionariat de la société au 31 décembre 2003 est la suivante :

Actionnaires	2001			2002			2003		
	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote
Public	29 874 772	70 %	70 %	33 723 894	78 %	78 %	34 267 129	79 %	79 %
Schroder	2 578 590	6 %	6 %	0	0 %	0 %	0	0 %	0 %
Putnam	1 931 289	4 %	4 %	0	0 %	0 %	0	0 %	0 %
J. Tordjman	4 332 965	10 %	10 %	4 711 110	11 %	11 %	4 110 991	10 %	10 %
Managers et salariés	2 647 923	6 %	6 %	2 775 698	6 %	6 %	3 027 834	7 %	7 %
Administrateurs non salariés	1 290 252	3 %	3 %	1 290 252	3 %	3 %	1 236 552	3 %	3 %
FCP GFI	289 750	1 %	1 %	372 750	1 %	1 %	379 750	1 %	1 %
Actions autodétenues	30 960	0 %	0 %	230 572	1 %	0 %	130 572	0 %	0 %
Total	42 976 501	100 %	100 %	43 104 276	100 %	100 %	43 152 828	100 %	100 %

À la connaissance de la société, aucun actionnaire, à l'exception de M. Jacques Tordjman, ne détient plus de 5 % du capital social de la société.

Actionariat au 31 décembre 2003



Options de souscription d'actions

Nature du plan	Plan de souscription	Plan de souscription	Plan de souscription
	1997	1998	1999
Date d'Assemblée Générale	30 décembre 1997	5 mai 1998	15 juin 1999
Date des premières attributions au titre du plan	12 janvier 1998	25 mai 1998	4 août 1999
Nombre de personnes concernées au 31/12/03	0	0	123
Date de départ d'exercice des options	12 janvier 2001	25 mai 2001	4 août 2002
Date d'expiration de la période de levée d'options	12 janvier 2003	25 mai 2003	4 août 2004
Prix de souscription	2 € / action	5,21 € / action	14,17 € / action
Nombre d'options en solde au 1 ^{er} janvier 2003	91 118	792 611	562 113
Nombre d'options levées au cours de l'exercice 2003	44 901	0	0
Nombre d'options annulées au cours de l'exercice 2003	46 217	792 611	14 943
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2003	0	0	547 170
dont nombre d'options détenues par les membres du Comité Exécutif	0	0	151 689

Politique d'attribution des options d'achat ou de souscription d'actions

Dans le cas où les conditions économiques permettraient de mettre à nouveau en œuvre des plans de souscription d'achat ou de souscription d'actions, les attributions d'options seront décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

La création des plans d'options de souscription d'actions est effectuée afin d'associer à l'amélioration de la performance du Groupe, les dirigeants et salariés qui jouent un rôle effectif, direct ou indirect, dans l'obtention des résultats.

Les options constituent donc un mode d'intéressement à long terme des bénéficiaires aux résultats du Groupe.

Le Conseil d'administration détermine le nombre d'options allouées et leurs conditions d'exercice en fonction d'une analyse des plans mis en œuvre par les sociétés appartenant au même secteur d'activité, en fonction des niveaux de responsabilité des bénéficiaires, de leurs compétences et du marché de l'emploi.

Le prix d'exercice des options ne comporte aucun rabais ni décote par rapport à la moyenne des cours de bourse des vingt jours précédant la date d'attribution. Les options allouées aux mandataires sociaux, aux dirigeants et au Président répondent rigoureusement aux mêmes conditions que celles des options consenties à l'ensemble des bénéficiaires.

Actionnariat salarié

Le Fonds Commun de Placement des salariés détient au 31 décembre 2003, 379 750 actions "GFI Informatique", soit 0,88 % du capital social.

Identité des actionnaires détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote

À la connaissance de la société, aucun actionnaire, à l'exception de Monsieur Jacques Tordjman, ne détient plus de 5 % du capital social de la société.

Franchissements de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société.

Participations réciproques et autocontrôle

Il n'existe aucune participation réciproque permettant un autocontrôle de la société GFI Informatique.

Hormis les actions autodétenues (130 572 actions au 31 décembre 2003), soit 0,30 % du capital social, qui n'ont pas de droit de vote, tous les titres de GFI Informatique bénéficient d'un droit de vote par action.

En 2003, GFI Informatique n'a pas acquis d'actions propres mais en a cédé 100 000.

■ Affectation du résultat de GFI Informatique SA

Le résultat distribuable de l'exercice 2003 s'élève à 33 690 165 euros et se détaille ainsi :

	(en euros)
Report à nouveau	25 736 687
Résultat de l'exercice	7 953 478
Total	33 690 165

Nous vous proposons de répartir cette somme comme suit :

	(en euros)
Réserve légale ⁽¹⁾	397 674
Dividendes ⁽²⁾	1 726 113
Report à nouveau	31 566 378
Total	33 690 165

(1) La dotation à la réserve légale représente 5 % du bénéfice de GFI Informatique de l'exercice.

(2) Le montant des dividendes sera ajusté en fonction du nombre effectif d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2003, afin de tenir compte notamment du nombre d'actions autodétenues et non rémunérées.

La distribution globale serait ainsi de 1,7 million d'euros contre 1,3 million d'euros en 2003.

Au dividende de 0,04 euro par action, s'ajouterait l'impôt déjà payé (avoir fiscal) de 0,02 euro pour former un revenu brut global de 0,06 euro.

Les dividendes distribués au titre des cinq précédents exercices ont été les suivants :

Années	2002	2001	2000	1999	1998
Nombre d'actions	43 104 276	42 976 501	40 120 048	10 030 012	4 549 000
Dividende par action (en euros)	0,03	0,15	0,15	–	0,61
Avoir fiscal par action (en euros)	0,015	0,075	0,075	–	0,3
Dividende global par action (en euros)	0,045	0,225	0,225	–	0,91
Total	1 293 128	6 446 475	6 018 007	–	2 774 890

■ Perspectives du Groupe GFI Informatique

Tout comme l'ensemble des acteurs du secteur informatique, GFI Informatique a vécu une crise profonde durant les deux dernières années, caractérisée par une érosion constante des volumes et des prix. Au travers de mesures engagées très tôt en 2002, GFI Informatique semble s'être sorti renforcé de cette période difficile.

Tout d'abord au plan financier, GFI Informatique a considérablement réduit son niveau d'endettement, a amélioré son recouvrement, a baissé ses coûts de structure et a restructuré plusieurs unités. Au plan commercial, GFI Informatique a renforcé l'industrialisation de ses offres phares et a été référencé avec succès chez tous ses clients importants.

GFI Informatique est à nouveau en mesure de réaliser une croissance organique légère en 2004 tout en poursuivant l'amélioration de sa marge opérationnelle, compte tenu de la reprise des recrutements, de la stabilisation des prix et d'un carnet de commandes en augmentation.

Il est certain que si les signes de reprise du marché des services informatiques se confirment, GFI Informatique bénéficiera fortement du renforcement de sa structure financière et commerciale.

■ Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est à signaler.

■ Politique de GFI Informatique dans la gestion des risques

Risque juridique

GFI Informatique a une politique de gestion des risques juridiques s'appuyant tout à la fois sur les unités opérationnelles et sur les Directions transverses de contrôle.

Tous les projets d'importance, au forfait comme en régie, font l'objet d'une revue systématique d'évaluation des risques techniques, juridiques et financiers. GFI Informatique n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs ou sous-traitants et n'est impliqué dans aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

Aucune réglementation particulière nécessitant une autorisation n'encadre les activités de GFI Informatique. Seuls certains secteurs sensibles dans lesquels opèrent ses clients nécessitent la conclusion d'accords de confidentialité particulièrement renforcés.

Risque de taux

La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. La dette consolidée de GFI Informatique est pour partie à taux fixe et pour partie à taux variable. La Direction de la Trésorerie assure une veille des taux d'intérêt auxquels la dette consolidée de GFI Informatique est assujettie et a pour objectif d'optimiser le coût de sa dette. Elle veille également à disposer d'une répartition taux fixe/taux variable adaptée à la courbe d'évolution des taux d'intérêts. En fonction des axes de couverture déterminés par la Direction du Groupe, la Direction de la Trésorerie négocie des couvertures de taux d'intérêt. Les contrats de Swap et de Cap (classique ou à paliers) sont les instruments utilisés.

Échéancier des actifs et passifs financiers à taux variable

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Disponibilités	12 527			12 527
Valeurs mobilières de placement	12 701			12 701
Créance sur le factor	1 193			1 193
Actifs financiers	26 421			26 421
Concours bancaires courants	- 800			- 800
OBSAR ⁽¹⁾		- 47 416		- 47 416
Emprunts auprès des établissements de crédit	- 16 206	- 15 483		- 31 689
Passifs financiers	- 17 006	- 62 899		- 79 905
Position nette avant couverture de taux	9 415	- 62 899		- 53 483
Couverture de taux (hors bilan) ⁽²⁾	2 887	2 888		5 775
Position nette après couverture de taux	12 302	- 60 011		- 47 709
Hausse de 1 point des taux d'intérêt	123	- 600		- 477

(1) OBSAR = Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables.

(2) Les contrats de couverture de taux retenus ci-dessus ne sont exclusivement que les contrats de type Swap qui transforment purement et simplement un taux fixe en taux variable ou le contraire. Par conséquent, la position nette après couverture de taux ne tient pas compte des contrats de type Cap (classique ou à paliers) car ceux-ci n'étaient pas activés au 31 décembre 2003, les taux variables relativement bas n'ayant pas atteint les niveaux à partir desquels les caps s'activent.

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 0,5 million d'euros dans les comptes annuels consolidés du Groupe GFI Informatique, sur la base des actifs et passifs financiers à taux variable et des couvertures de taux actives au 31 décembre 2003.

Risque de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone euro. Dans les autres cas (Angleterre, Suisse, Canada, Maroc), les produits issus de la vente sont dans la même devise que les coûts d'exploitation, limitant ainsi l'exposition au taux de change.

Les flux intragroupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque GFI Informatique investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

(en milliers d'euros)

RATIO : Dette financière nette/Fonds propres	Tranche de dette	% du total
Ratio < à 0,8	9 000	10,7 %
Ratio < à 1	62 914	74,9 %
Sans exigence	12 069	14,4 %
Total	83 983	100,0 %

RATIO : Dette financière nette/Cash-flow	Tranche de dette	% du total
Ratio < à 4	55 332	65,9 %
Ratio < à 5	3 333	4,0 %
Sans exigence	25 318	30,1 %
Total	83 983	100,0 %

AUTRES RATIOS	Tranche de dette	% du total
(Dette financière nette/Résultat d'exploitation) < à 3	14 000	16,7 %
(Charges financières/Résultat d'exploitation) < à 20 %	8 679	10,3 %
(Charges financières/Résultat d'exploitation) < à 15 %	3 333	4,0 %
Sans exigence	57 971	69,0 %
Total	83 983	100,0 %

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2003, la dette financière moyen terme et le montant total des prêts s'élèvent à 84,0 millions d'euros et se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/03
Emprunts auprès des établissements de crédit	36,6
OBSAR	47,4
Total	84,0

Cette dette a été contractée auprès de plusieurs banques sur la base de clauses dites "de défaut" conventionnelles. Les tableaux ci-dessous fournissent les exigences de ratios financiers exigés par les banques ou le contrat d'OBSAR.

Les ratios requis sont définis de façon différente en fonction de la nature de la dette financière nette consolidée du Groupe GFI Informatique au 31 décembre 2003. Par tranche de dette, ils peuvent se résumer comme suit :

Sur la base du bilan et des performances 2003, GFI Informatique se situe à un niveau largement inférieur aux limites fixées par ses contrats bancaires pour les ratios suivants : dette financière nette/fonds propres, dette financière nette/résultat d'exploitation, dette financière nette/capacité d'autofinancement, charges financières/résultat d'exploitation. Par conséquent, il n'existe pas de risque d'exigibilité anticipée.

Risque sur actions

GFI Informatique détient des valeurs mobilières de placement exclusivement constituées d'OPCVM monétaires pour une valeur comptable inscrite au bilan de 12 702 milliers d'euros. La valeur de marché de ces OPCVM monétaires au 31 décembre 2003 est de 12 721 milliers d'euros.

Par conséquent, le risque lié à l'évolution des marchés financiers est inexistant.

GFI Informatique détient ses propres actions pour une valeur inscrite au bilan de 483 milliers d'euros. Leur valorisation au 31 décembre 2003, sur la base de la moyenne des cours de clôture quotidiens de décembre 2003, s'élève à 947 milliers d'euros.

Par conséquent, une variation de 10 % de la valorisation du titre GFI Informatique au 31 décembre 2003 aurait une incidence d'environ plus ou moins 95 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe GFI Informatique.

Risque pays

GFI Informatique n'est pas exposé au risque pays. À la connaissance de la société, GFI Informatique n'est pas

susceptible de se voir appliquer une réglementation particulière lui faisant courir un risque quelconque.

Assurance et couverture des risques

En matière d'assurance, il faut distinguer les assurances dommages pour lesquelles les risques sont systématiquement couverts, si possible auprès du même assureur, ce qui n'est pas encore le cas en Europe, et les assurances de responsabilité pour lesquelles la décision est prise pays par pays, en fonction des législations locales, des exigences du marché, et de la nature dominante de l'activité concernée.

Police responsabilité civile professionnelle

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales une garantie Groupe couvrant sa responsabilité civile professionnelle. Les couvertures de cette garantie sont les suivantes :

- 1^{re} ligne : 457 400 euros par sinistre et année d'assurance ;
- 2^e ligne : 10 671 400 euros par année d'assurance après épuisement des garanties de la première ligne ;
- 3^e ligne : 15 244 900 euros par année d'assurance et au-delà des capitaux consentis ci-avant.

La franchise s'élève à 38 100 euros et la garantie par sinistre au titre des polices de 2^e et 3^e ligne est plafonnée à 15 244 900 euros.

Police tous risques informatiques

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de sa filiale au Royaume-Uni une garantie couvrant l'ensemble du parc informatique qui se détaille comme suit :

	Garanties	Franchise par sinistre
Matériel fixe	6 384 565 euros	non significative
Matériel portable	1 280 571 euros	non significative
Frais de reconstitution des archives informatiques	76 224 euros	non significative
Frais supplémentaires d'exploitation	76 224 euros	non significative

La limite contractuelle d'indemnités est fixée à 6 millions d'euros.

Police multirisques professionnels

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie pour l'ensemble des locaux occupés et des sinistres résumée ci-après :

	Garanties	Franchise par sinistre
Incendie	valeur à neuf	830 euros
Privation de jouissance	15 244 euros	non significative
Pertes indirectes	10 %	non significative
Vol	10 % du contenu	167 euros
Dégâts des eaux	830 850 euros	non significative
Bris de glace	illimité	830 euros

Les primes d'assurance concernant les polices risques informatiques et multirisques professionnels sont de l'ordre de 75 000 euros pour la France et 50 000 euros pour le reste de l'Europe.

■ Rémunération totale des mandataires sociaux

Le montant total des rémunérations (brutes avant impôts) versées au cours de l'année 2003 aux membres du Conseil d'administration, par GFI Informatique et ses filiales, se présente comme suit :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de Présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
Jacques Tordjman	329 290	247 921	18 610	-	595 821	43 217
Jürgen Berg	232 966	-	-	-	232 966	-
Michel Beilin	152 388	30 478	12 838	-	195 704	16 587
Yann Tréal	114 049	31 934	2 162	-	148 145	-
Pierre Chiarelli	114 140	22 828	11 711	-	148 679	11 200
Yves Roy	92 709	25 000	9 789	-	127 498	10 646
Henri Moulard	-	-	-	6 097	6 097	-
Bernard Pache	-	-	-	6 097	6 097	-
Jean-Jacques Ogier	-	-	-	-	-	-
Total	1 035 542	358 161	55 110	12 194	1 461 007	81 650

En 2002 :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de Présence	Rémunération totale
Jacques Tordjman	329 290	251 543	1 829	-	582 662
Jürgen Berg	237 663	-	-	-	237 663
Michel Beilin	152 478	36 573	8 457	-	197 508
Pierre Chiarelli	114 141	20 545	6 472	-	141 158
Yves Roy	92 709	16 687	4 643	-	114 039
Henri Moulard	-	-	-	6 097	6 097
Bernard Pache	-	-	-	6 097	6 097
Jean-Jacques Ogier	-	-	-	-	-
Total	926 281	325 348	21 401	12 194	1 285 224

M. Tréal n'était pas membre du Conseil d'administration en 2002.

■ Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de GFI Informatique dans toute société

Prénom, Nom, Adresse et Fonction (1) date de début des fonctions (2) dernier renouvellement intervenu (3) date d'expiration de mandat	Autres mandats ou fonctions exercés en 2003 dans toute entreprise
<p>M. Jacques Tordjman 55/57 avenue Simon Bolivar 75019 Paris Président Directeur Général Membre du Comité de rémunération Membre du Comité d'investissement</p> <p>(1) 29 juin 1995 (2) 11 juin 2001 (3) Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31/12/03</p>	<p>Sociétés Françaises Représentant : SA GFI Informatique membre du Comité de Direction de la SAS GFI Progiiciels Représentant : SA GFI Informatique Président du Comité de Direction de la SAS GFI Consulting</p> <p>Sociétés Étrangères Président : SA GFI International (Suisse) Directeur Général : SA GFI International (Suisse) Président de l'Assemblée Générale des actionnaires SA Compuquali (Portugal) Administrateur Délégué : SA Grupo Corporativo GFI Informatique (Espagne) S.p.A GFI OIS (Italie) Administrateur : SA GFI International (Suisse) SA Proben (Canada) SA GFI Canada (Canada) GFI Informatics Limited (Angleterre) GFI Information Technologies Limited (Angleterre)</p>
<p>M. Bernard Pache 8 rue du Bel Air 92360 Meudon-la-Forêt Représentant permanent de Novatec au Conseil d'administration de SA GFI Informatique Membre du Comité d'Investissement</p> <p>(1) 25 mai 1998 (2) 11 juin 2001 (3) Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31/12/03</p>	<p>Sociétés Françaises Président : SA Novatec Administrateur : SA Trefimeteau SA EUROTEP Membre du Conseil de Surveillance : SA Bureau Veritas</p> <p>Sociétés Étrangères SA Tessengerlo Chemie (Belgique)</p>
<p>Société Novatec 22 rue de Courcelles 75008 Paris Administrateur</p> <p>(1) 25 mai 1998 (2) 11 juin 2001 (3) Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31/12/03</p>	<p>Sociétés Françaises Néant</p> <p>Sociétés Étrangères Néant</p>

Prénom, Nom, Adresse et Fonction (1) date de début des fonctions (2) dernier renouvellement intervenu (3) date d'expiration de mandat	Autres mandats ou fonctions exercés en 2003 dans toute entreprise
<p>M. Yves Roy 35 avenue de l'Orangerie 95800 Cergy Secrétaire Général Administrateur Directeur Général Délégué</p> <p>(1) 17 décembre 2001 (2) 27 mai 2003 (3) 2006</p>	<p>Sociétés Françaises Président : SA GFI ISS Directeur Général : SA GFI ISS Administrateur : SA Financière Sinorg SA GFI ISS SA Images et Promotion Représentant : SAS GFI Consulting</p> <p>Sociétés Étrangères Président : GFI Technology s.r.l. SA GFI Consulting Administrateur délégué : SA GFI Consulting SA GFI OIS SA GFI Soluzioni GFI Technology s.r.l.</p>
<p>M. Michel Beilin 15 rue du Lieutenant Jean Vigneux 95210 Saint-Gratien Administrateur Directeur Général délégué Membre du Comité de rémunération Membre du Comité d'investissement</p> <p>(1) 25 juin 1996 (2) 11 juin 2003 (3) Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31/12/03</p>	<p>Sociétés Françaises Président : SAS SNCI Président : SA Financière Sinorg Directeur Général : SA Financière Sinorg Représentant : SA Financière Sinorg membre du Comité de Direction de la SAS GFI Progiciels Administrateur : SA Financière Sinorg SA Images et Promotion SA GFI ISS Membre du Comité de Direction : SAS GFI Consulting</p> <p>Sociétés Étrangères Administrateur : SA GFI Benelux (Belgique) SA Proben (Canada) SA GFI Canada (Canada) SA GFI International (Suisse) Vice-Président : SA GFI International (Suisse)</p>

Prénom, Nom, Adresse et Fonction (1) date de début des fonctions (2) dernier renouvellement intervenu (3) date d'expiration de mandat	Autres mandats ou fonctions exercés en 2003 dans toute entreprise
<p>M. Pierre Chiarelli 31 avenue Joliot Curie 95410 Garges-les-Gonesse Administrateur Directeur Général délégué Membre du Comité d'investissement</p> <p>(1) 27 mars 1997 (2) 27 mai 2003 (3) 2006</p>	<p>Sociétés Françaises Président du Comité de Direction : SAS GFI Progiciels Président : SA Images et Promotion Directeur Général : SA Images et Promotion Membre du Comité de Direction : SAS GFI Progiciels Administrateur : SA Financière Sinorg SA Images et Promotion Représentant : SAS GFI Progiciels, membre du Comité de Direction de la SAS GFI Consulting SAS GFI Progiciels, Président du Comité de Direction de la SAS GFI Consulting</p> <p>Sociétés Étrangères Administrateur : SA GFI Maroc (Maroc) Administrateur délégué : SA Grupo Corporativo GFI Informatique (Espagne)</p>
<p>M. Jean-Jacques Ogier 1 square du Roule 92200 Neuilly-sur-Seine Administrateur</p> <p>(1) 15 décembre 1998 (2) 27 mai 2003 (3) 2006</p>	<p>Sociétés Françaises Directeur de la Distribution : SA Société Générale Président : SA Compagnie Générale d'Affacturage Administrateur : SA Compagnie Générale d'Affacturage SA Sophia SA Franfinance</p> <p>Sociétés Étrangères Membre du Conseil de Surveillance : SA SG MAROCAINE DE BANQUE (Maroc) SA SKB Banka (Slovenie)</p>
<p>M. Jacques Lebhar 75 rue André Citroën 75015 Paris Administrateur</p> <p>1) 27 mai 2003 (3) 2006</p>	<p>Sociétés Françaises Administrateur : SAS ESL & Network (France)</p> <p>Sociétés Étrangères Membre du Conseil de Surveillance : SA ESL & Network Holding Aareal Bank AG Depfa Holding Verwaltungsgesellschaft mbH</p>

Prénom, Nom, Adresse et Fonction (1) date de début des fonctions (2) dernier renouvellement intervenu (3) date d'expiration de mandat	Autres mandats ou fonctions exercés en 2003 dans toute entreprise
M. Yann Tréal 92 avenue Franklin Roosevelt 92150 Suresnes Administrateur (1) 18 novembre 2003 (2) 2006	Sociétés Françaises Président : SA Infogen Systems Administrateur : SA Infogen Systems Sociétés Étrangères Néant
M. Jürgen Berg Hans Bockler STR 6A D-65468 Trebur-Astheim (Allemagne) Directeur des affaires internationales Administrateur (1) 11 juin 2001 (3) Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31/12/03	Sociétés Françaises Néant Sociétés Étrangères Directeur Général : SA GFI International (Suisse) Membre du Conseil de Surveillance : SPS & Associates AG & Co. KG (Allemagne) GFI Informatique Holding GmbH (Allemagne) SA GFI OIS (Italie) CALLEO UK Limited (Angleterre) CYBERSOFT Limited (Angleterre) iQ Company AG (Allemagne)

Dans le cadre du gouvernement d'entreprise et de la recomposition du Conseil d'administration ont démissionné de leurs fonctions : Yves Roy (18 novembre 2003), Pierre Chiarelli (17 mars 2004) et Yann Tréal (17 mars 2004).

Utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2002 d'émettre des obligations et titres assimilés

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2002 d'émettre des obligations et titres assimilés est d'une durée de vingt-six mois et d'un montant nominal maximum de 150 millions d'euros.

Le Conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour émettre les Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) en date du 25 juillet 2003, pour un montant de 47,4 millions d'euros.

Utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2003 de procéder à l'achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 mai 2003 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre maximal d'actions représentant 5 % du capital social au 31 décembre 2002 soit 2 155 213 actions de valeur nominale selon les conditions suivantes :

Prix maximal d'achat par action	10 euros
Prix minimal de vente par action	2 euros

Cette autorisation est d'une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance ;

- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché ;
- la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;
- la remise des actions rachetées à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe et de la réglementation boursière ;
- leur attribution ou leur cession à des salariés ou anciens salariés du Groupe, ou la mise en œuvre de plan d'options d'achat d'actions ;
- leur annulation dans le cadre d'une réduction de capital sous réserve pour ce dernier cas de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

Le numéro de visa attribué par la Commission des opérations de Bourse pour ce programme est le 03-371.

Aucune action n'a été achetée dans le cadre de ce programme.

100 000 actions ont été vendues au cours de l'année 2003, au prix moyen de 6,10 euros. Le montant total hors taxes des frais de négociation s'est élevé à 1 221 euros.

Le nombre d'actions GFI Informatique détenues par la société au 31 décembre 2003 ressort à 130 572 actions.

■ Mise en œuvre des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) dans le Groupe GFI Informatique

En juillet 2002, l'Union européenne a adopté un règlement imposant à toutes les sociétés européennes dont les titres sont admis sur un marché réglementé de publier, à partir de 2005, leurs comptes consolidés selon les normes IFRS ("International Financial Reporting Standards"). Afin de répondre à cette obligation, GFI Informatique a défini une démarche de conversion aux normes IFRS.

Ainsi, le projet de changement de référentiel comptable au 1^{er} janvier 2005 et l'adoption des normes IFRS est géré en deux étapes :

Utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2003 de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2003 de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions de la société est d'une durée de dix-huit mois et dans la limite de 5 % du capital social.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation à ce jour.

Utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2002 d'augmenter le capital social de la société

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2003 d'augmenter le capital social de la société est d'une durée de vingt-six mois et d'un montant nominal maximum de 40 millions d'euros.

Le Conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour émettre les Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) en date du 25 juillet 2003.

Nous sommes à votre disposition pour toute information que vous souhaiteriez, et nous vous prions de bien vouloir voter les résolutions qui traduisent les termes de ce rapport.

- une première étape d'identification et d'inventaire des normes pour lesquelles GFI Informatique pourrait être concerné, ainsi qu'une analyse permettant d'identifier si l'application des nouvelles normes conduit à un changement de méthode ou non par rapport aux règles et méthodes comptables actuellement appliquées par GFI Informatique. Le changement de méthode est en cours d'évaluation par comparaison aux principes déjà appliqués au 31 décembre 2003 ;

- une seconde étape d'évaluation qui porte notamment sur les impacts en termes d'organisation, de système d'information, ainsi qu'une première estimation de l'impact financier des changements de méthode.

À ce jour, le Groupe a mis en évidence un certain nombre de différences entre les normes comptables françaises qu'il applique actuellement et les normes IFRS qui devraient être applicables en 2005. Ces principales différences concernent :

- l'information sectorielle avec la norme IAS 14 "Informations sectorielles" ;
- la reconnaissance des produits avec les normes IAS 18 "Produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction" ;
- la dépréciation des actifs avec la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs" ;
- les instruments financiers avec les normes IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation" et IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" ;
- les regroupements d'entreprise avec la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" ;

■ Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Nous vous soumettons pour approbation un projet de résolutions ayant pour objet :

- d'approuver les comptes annuels (I) ;
- de renouveler le mandat de trois administrateurs et le mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et suppléant (II), de nommer un nouvel administrateur ;
- de fixer le montant des jetons de présence (III) ;
- de renouveler les autorisations relatives au programme de rachat d'actions propres (IV) ;
- d'autoriser le Conseil d'administration à l'effet de réaliser diverses opérations financières (V) ;
- de donner pouvoirs pour les formalités (VI).

I. Approbation des comptes annuels

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes sociaux (première résolution),

Dans le cadre de la convergence avec ces normes internationales, GFI Informatique applique depuis le 1^{er} janvier 2003, les méthodes d'évaluation suivantes, lesquelles sont conformes aux principes comptables français :

- l'activation des frais de développement afin de se rapprocher de la norme IAS 38 "Immobilisation incorporelles" ;
- la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003, concernant les engagements en matière de retraite, se rapprochant ainsi de la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

Dans la mesure où les normes IFRS qui seront obligatoirement applicables au 1^{er} janvier 2005 ne sont pas toutes connues à ce jour, la liste des différences identifiées par le Groupe n'est pas définitive. Conformément aux préconisations des régulateurs boursiers, GFI Informatique présentera un impact chiffré des différences résultant de la première application des normes IFRS sur ses états financiers lors de la publication des comptes consolidés semestriels 2004.

des comptes consolidés (deuxième résolution), des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (troisième résolution), et sur l'affectation du résultat et la mise en paiement du dividende (quatrième résolution).

II. Conseil d'administration et Commissariat aux comptes

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler, pour une durée de trois années, le mandat d'administrateur de MM. Jacques Tordjman, Jürgen Berg, Michel Beilin et de nommer M. Bernard Pache en qualité d'administrateur en remplacement de la société Novatec (de la cinquième à la huitième résolution).

M. Jacques Tordjman est Président des sociétés GFI Informatique et GFI International.

M. Jürgen Berg est Directeur Général de la société GFI International.

M. Michel Beilin est Directeur Général délégué de GFI Informatique.

M. Bernard Pache est Président de la société Novatec, actionnaire de la société GFI Informatique à hauteur de 3 % du capital social.

Nous vous demandons également de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire et suppléant respectivement du cabinet Conti & Associés et de M. Robert Moreno et de nommer le cabinet Tuillet Associés et Mme Valérie Dagannaud respectivement en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant (de la neuvième à la douzième résolution).

III. Fixation du montant des jetons de présence (treizième résolution)

Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée du 27 mai 2003 était de 15 000 euros.

Afin de rémunérer les administrateurs membres des comités spécialisés, nous vous demandons de bien vouloir porter le montant des jetons de présence à 30 000 euros.

IV. Autorisation en vue de l'achat par la société de ses propres actions (quinzième résolution) et en vue le cas échéant de les annuler (seizième résolution)

Nous vous proposons dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce d'autoriser votre conseil, pour une période de dix-huit mois et dans la limite de 5 % du capital social, à opérer, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, notamment par achat d'actions de la société ou par utilisation de mécanismes optionnels, en vue de conserver ces actions, d'en régulariser ou de soutenir le cours, de les attribuer aux salariés, de procéder à des opérations d'échange, à des cessions ou à des ventes en bourse ou autrement ou encore en vue de les annuler (sous réserve de l'adoption de la seizième résolution).

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 12 euros par action et le prix minimum de vente à 4 euros par action. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'opération visée par la Commission des opérations de Bourse (disponible sur simple demande adressée au siège social de la société).

Cette autorisation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2003.

L'autorisation qu'il vous est proposé de donner à votre Conseil d'administration, mentionnée à la seizième résolution, à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat, est d'une durée de dix-huit mois et porte sur 5 % du capital. Suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2003, votre Conseil d'administration a décidé de vendre 100 000 actions au prix moyen de 6,10 euros.

V. Délégations à donner au Conseil d'administration en matière d'autorisations financières (quatorzième, dix-septième à vingt et unième résolutions)

Afin de permettre à votre Conseil d'administration de continuer à disposer, avec rapidité et souplesse, des moyens financiers nécessaires au financement du développement de la Société et du Groupe, nous vous proposons, d'une part d'autoriser votre Conseil d'administration à émettre des obligations et titres assimilés et d'autre part, de renouveler les délégations données par l'Assemblée du 21 mai 2002 relatives aux augmentations de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription.

Il vous est également proposé de renouveler les autorisations relatives à l'augmentation de capital réservée aux salariés et à l'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions de la société, destinées à accompagner les mesures prises en faveur de l'épargne salariale au niveau du Groupe et à en favoriser l'essor.

Ces autorisations annulent et remplacent celles données précédemment. Leur durée est de vingt-six mois.

Elles donnent la faculté à votre conseil :

- d'émettre des obligations et des titres assimilés dans la limite d'un montant nominal de 100 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant (quatorzième résolution) ;

- d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres, d'une somme maximum de 20 millions d'euros qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale donnée aux termes de la dix-septième résolution ;
- d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal global maximum de 20 millions d'euros (dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions). Le Conseil d'administration pourra, notamment, sur délégation de l'assemblée déterminer le prix d'émission des titres dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur.

Cette autorisation permettra à votre société d'émettre également des valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme visée aux articles L. 225-150 à L. 225-176 ou à l'article L. 228-91 du Code de commerce. Le montant maximal nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émis ne pourra dépasser 100 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant ;

- de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du Groupe adhérant au Plan Épargne Entreprise dans la limite d'un montant nominal maximal de 400 000 euros (vingtième résolution). Cette résolution permettra d'associer le personnel du Groupe GFI Informatique à son activité et à ses résultats. Le prix d'émission des actions sera fixé par le Conseil d'administration mais ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration d'augmenter le capital social. Afin de permettre aux salariés de la société de souscrire à ces augmentations de capital, nous vous demandons de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

- de consentir, au bénéfice des salariés et dirigeants du Groupe GFI Informatique, pendant un délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale autorisant la présente émission, des options d'achat ou de souscription d'actions de la société, dans la limite de 5 % du capital social au jour de l'octroi des options par le Conseil d'administration (vingt et unième résolution). Le prix d'émission des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Conseil d'administration dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur. Les options consenties devront être exercées dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties. Cette autorisation permettra d'élargir aux nouveaux salariés du Groupe l'accès aux titres de la société.

VI. Pouvoirs pour les formalités (vingt-deuxième résolution)

Cette résolution permettra d'effectuer les formalités au greffe du tribunal de commerce de Paris relatives notamment aux modifications statutaires.

Nous vous prions de bien vouloir voter les résolutions qui traduisent les termes de ce rapport.

> Résultat financier des 5 derniers exercices de la Société GFI Informatique SA

	1999	2000	2001	2002	2003
I - Situation financière en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	30 581	80 240	85 953	86 209	86 306
Nombre d'actions émises	10 030 012	40 120 048	42 976 501	43 104 276	43 152 828
II - Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	152 772	169 255	248 840	239 837	228 703
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	16 041	16 959	22 265	13 511	9 589
Impôt sur les bénéfices	5 064	4 376	9 027	2 761	654
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 777	1 175	2 237	102	138
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6 450	12 312	10 862	9 254	7 954
Montant des bénéfices distribués		6 018	6 446	1 293	1 726
III - Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,92	0,28	0,26	0,25	0,20
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,64	0,31	0,25	0,21	0,18
Dividende avoir fiscal inclus	0,00	0,23	0,225	0,045	0,06
IV - Personnel					
Nombre de salariés (au 31/12/n)	1 955	2 107	3 261	3 038	2 854
Montant de la masse salariale	64 776	72 712	107 355	112 865	104 012
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	29 885	33 680	48 305	49 569	47 101

Le Conseil d'administration

> Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général (première partie) ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société (deuxième partie).

■ 1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général

Dans sa séance du 17 mars 2004, le Conseil d'administration a arrêté et adopté son règlement intérieur. L'objectif de ce règlement intérieur est de préciser les modalités opératoires du conseil assurant la transparence entre les acteurs et l'efficacité de la gouvernance de GFI Informatique : il intègre les recommandations des rapports "Viénot" (1995 et 1999) et "Bouton" (2002) ainsi que les bonnes pratiques déjà en vigueur dans l'entreprise. Il définit la composition et l'organisation du conseil, son fonctionnement, l'évaluation de son fonctionnement, les responsabilités des différents comités, le rôle des censeurs et la rémunération des administrateurs.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont par ailleurs fixées par les statuts.

1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1.1.1 Composition du conseil

Le Conseil d'administration est composé de six administrateurs et d'un censeur. La liste des administrateurs de la société est la suivante à partir du 17 mars 2004 :

Membres

M. Jacques Tordjman
M. Jean-Jacques Ogier
M. Jacques Lebhar
Société Novatec représentée par M. Bernard Pache
M. Michel Beilin
M. Jürgen Berg
M. Henri Moulard (Censeur)
M. Michel Ghettem représentant le Comité d'entreprise
M. Jean-Philippe Duboust représentant le Comité d'entreprise

Conformément aux statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société inscrite sous la forme nominative.

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration du 17 mars 2004 a défini les critères d'indépendance, et au vu de ces critères, MM. Ogier, Lebhar et Pache sont indépendants.

Les critères établis par le Conseil d'administration sont les suivants :

- est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la Société GFI Informatique, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut pas être qualifié d'administrateur indépendant, l'administrateur :

- représentant légal (Président, DG, DGD) de la Société GFI Informatique (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- salarié du Groupe (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- mandataire social (administrateur) de toute société du Groupe GFI Informatique (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- représentant légal d'une société, dans laquelle GFI Informatique, un salarié ou un mandataire de GFI Informatique détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ;
- ayant la qualité de client, de fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement ;
 - significatif de GFI Informatique ou de son Groupe,
 - pour lequel GFI Informatique ou son Groupe représente une part significative de son activité ;
- ayant un lien familial proche jusqu'au 4^e degré, avec un représentant légal ;
- ayant été Commissaire aux comptes de GFI Informatique au cours des 5 dernières années.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé de qualifier d'"indépendant" les administrateurs représentant les actionnaires ne participant pas au contrôle de GFI Informatique. En particulier, le Conseil d'administration devra se prononcer sur l'indépendance d'un administrateur représentant un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, après avis écrit du Comité des nominations et des rémunérations. Cet avis tiendra compte notamment de la dispersion de l'actionnariat et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Censeurs (art. 13 bis des statuts)

La société est dotée d'un collège de quatre censeurs au maximum, nommés chacun pour une durée de trois ans, sur proposition du Conseil d'administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les censeurs au terme de leur mandat sont rééligibles. Les censeurs participent aux réunions du Conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, sur l'initiative du conseil, aux comités créés par celui-ci. Ils ont communication de tous les

documents fournis au conseil. Ils sont tenus au secret des délibérations.

Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision mais sont à la disposition du conseil et de son Président pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Au cours des délibérations du conseil, ils ne disposent que d'une voix consultative et ne participent pas au vote.

1.1.2 Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit tous les trimestres et, en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni six fois (73,8 % de taux moyen de participation).

1.1.3 Relations du conseil avec les tiers

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés. Des communiqués de presse sont diffusés par la société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clefs qui concernent le Groupe GFI Informatique.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.1.4 Comités spécialisés

Comité d'audit et de Contrôle interne

Composition

Le Comité d'audit et de Contrôle interne est composé d'un administrateur indépendant et d'un censeur. La liste des membres du comité est la suivante :

Membres depuis le Conseil d'administration du 17 mars 2004 :

M. Jacques Lebhar	Président
M. Henri Moulard (censeur)	Membre

Rôle et fonctionnement

Le Comité d'audit et de Contrôle interne a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux. Il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations permettent de garantir la qualité de l'information fournie. Pour assurer ses missions, le Comité d'audit et de Contrôle interne devra rencontrer régulièrement les principaux dirigeants et responsables internes chargés de l'élaboration des comptes ainsi que les Commissaires aux comptes chargés de leur contrôle. Ces auditions pourront se tenir hors de la présence de la Direction Générale de l'entreprise.

Le Comité d'audit et de Contrôle interne est représenté par son Président. Le Président organise et dirige les travaux du Comité d'audit et de Contrôle interne. Il veille au bon fonctionnement du comité et s'assure en particulier que ses membres sont en mesure de remplir leur mission. Les règles de fonctionnement du Comité d'audit et de Contrôle interne sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration du 17 mars 2004.

Avis donnés par ce comité

Le Comité d'audit et de Contrôle interne, créé le 17 mars 2004 lors du Conseil d'administration, étudiera en détail le contenu des états financiers du Groupe relatif à l'exercice 2004.

Il devra par ailleurs examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses.

Il devra examiner les risques et engagements hors bilan significatifs, entendre le responsable de l'audit interne, donner son avis sur l'organisation de son service et être informé de son programme de travail. Il doit être destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports.

Il examinera chaque année, les honoraires des Commissaires aux comptes de la société et appréciera les conditions de leur indépendance.

Afin d'aider au bon déroulement du Comité d'audit et de Contrôle interne, un procès-verbal sera établi à l'issue de chaque réunion et sera transmis aux membres du Conseil d'administration. Il présentera enfin un rapport annuel de ses travaux afin de formuler les avis et recommandations qu'il jugera utiles.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations était composé d'un censeur et de deux administrateurs dirigeants en 2003.

Membres

M. Jacques Tordjman	Président
M. Henri Moulard (censeur)	Membre
M. Michel Beilin	Membre

Depuis le 17 mars 2004, le Comité des nominations et des rémunérations est composé d'un censeur et d'un administrateur indépendant. La liste des membres du comité est la suivante :

Membres suite au Conseil d'administration du 17 mars 2004

M. Henri Moulard (censeur)	Président
M. Jacques Lebhar	Membre

Les règles de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration du 17 mars 2004.

Avis donnés par ce comité

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné en 2003 les rémunérations des dirigeants, qui comportent une partie fixe et une partie variable. La partie variable est calculée, d'une part, en fonction de l'évolution de la rentabilité d'exploitation et de la rentabilité des capitaux engagés par rapport au budget et, d'autre part, en fonction d'objectifs spécifiques à leurs responsabilités.

Le Comité des nominations et des rémunérations a proposé, dans sa séance du 3 mars 2003, de réviser les rémunérations des mandataires sociaux.

Les procès-verbaux des réunions du Comité des nominations et des rémunérations sont communiqués aux membres du Conseil d'administration. Ce comité présente par ailleurs un rapport annuel au Conseil d'administration relatif à ses travaux, avis et recommandations.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni une fois en 2003 (100 % de taux de participation).

Comité des Investissements

Composition

En 2003, le Comité des Investissements était composé d'un administrateur indépendant et de deux administrateurs dirigeants.

Membres en 2003

M. Bernard Pache	Président
M. Pierre Chiarelli	Membre
M. Jacques Tordjman	Membre

Depuis le 17 mars 2004, le Comité est composé du Président-Directeur Général et d'un administrateur indépendant.

La liste des membres du comité est la suivante :

Membres suite au Conseil d'administration du 17 mars 2004

M. Jacques Tordjman	Président
M. Bernard Pache	Membre

Rôle et fonctionnement

Le Comité des investissements reçoit mission du Conseil d'administration d'examiner et d'émettre des propositions sur :

- les opérations de restructurations internes ;
- les projets d'investissements importants de croissance organique ;
- les projets significatifs de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans

toute société de manière directe ou indirecte ainsi que les décisions de cessions de sociétés, d'actifs ou de résiliations de partenariats stratégiques ;

- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe, le résultat du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

Le Comité des investissements se réunit, sur la convocation du Président du comité ou du Conseil d'administration, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

En cas d'empêchement du Président, le comité pourra être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres, soit par le Directeur Financier du Groupe GFI Informatique.

Avis donnés par ce comité

Le Comité d'investissement a examiné en 2003 deux dossiers :

Acquisition du fonds de commerce CHRONOTIQUE

Activité de progiciels de Gestion des Temps.

Chiffre d'affaires prévisionnel 2004	7 932 000 euros
Résultat d'exploitation prévisionnel 2004	938 000 euros

INFOGEN SYSTEMS

Société Anonyme au capital de 200 000 euros.

Activité d'intégration du progiciel de gestion Adonix.

Chiffre d'affaires prévisionnel 2004	6 098 000 euros
Résultat d'exploitation prévisionnel 2004	226 000 euros

Le Comité des investissements a donné un avis favorable à l'acquisition de ces deux activités.

Le Comité des investissements s'est réuni une fois en 2003 (100 % de taux de participation).

1.1.5 Principales décisions adoptées par le Conseil d'administration

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

17 mars 2003	Arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés 2002
10 avril 2003	Arrêté du rapport de gestion de l'exercice 2002
4 juin 2003	Examen du résultat consolidé du premier trimestre 2003
21 juillet 2003	Point sur l'activité du premier semestre 2003 Émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables et de Bons de Souscription d'Actions Remboursables pour un total de 48,2 millions d'euros.
11 septembre 2003	Arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2003
18 novembre 2003	Point sur l'activité des neuf premiers mois de l'exercice 2003

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'administration a systématiquement étudié l'évolution des résultats du Groupe. Dans ce cadre, il a notamment examiné les mesures d'économies qui ont été mises en œuvre pour que le Groupe résiste au mieux à la dégradation de l'environnement économique.

Le Conseil a également analysé plusieurs projets d'acquisition afin de définir les conditions requises pour réaliser ces opérations. Il a étudié, approuvé et réalisé une émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables et de Bons de Souscription d'Actions Remboursables autonomes de 48,2 millions d'euros, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Enfin, la Direction du Groupe a régulièrement informé le Conseil d'administration de la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion afin que GFI Informatique soit prêt à établir des comptes en normes IFRS dès 2005, conformément aux règlements 1606-2002 de l'Union européenne.

D'une manière générale, le Conseil d'administration est régulièrement informé, soit directement soit par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

1.1.6 Performance

Le Conseil d'administration procède, chaque année, à l'évaluation de son fonctionnement. Dans ce cadre, le conseil doit vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et doit mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Les jetons de présence versés aux administrateurs sont répartis en fonction d'un critère d'assiduité défini comme suit :

- 50 % des jetons peuvent être affectés aux administrateurs participant uniquement aux réunions du Conseil d'administration :
 1. 50 % partie fixe,
 2. 50 % partie variable en fonction de la participation effective aux réunions du Conseil d'administration ;

- 50 % des jetons peuvent être affectés aux administrateurs participants aux comités spécialisés :
 3. 50 % partie fixe,
 4. 50 % partie variable en fonction de la participation effective aux réunions des comités spécialisés.

La société a versé au cours de l'exercice 2003 12 196 euros de jetons de présence aux administrateurs non dirigeants au titre de l'exercice 2002.

1.2 Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Président du Conseil d'administration cumule ses fonctions de Président avec celles de Directeur Général. Il est par conséquent investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et du règlement intérieur.

À cet égard, l'article 3 du règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 mars 2004 précise que les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- les décisions significatives de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans toute société de manière directe ou indirecte ainsi que les décisions de cession de société ou de résiliation de partenariat stratégique ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité ;
- les investissements de plus de 10 millions d'euros ou de 20 % de la valeur de la dette nette de GFI Informatique, les cessions de plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel de GFI Informatique.

L'appréciation du caractère significatif est faite par le Président sous sa responsabilité.

■ 2. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

2.1 Adoption d'une démarche progressive

Pour se conformer aux exigences de la Loi de Sécurité Financière, les entreprises doivent mener à bien un projet qui consiste à documenter et à décrire la structure de contrôle interne mise en place pour répondre aux objectifs d'une communication financière fiable, de l'efficacité des opérations et de la conformité aux lois et réglementation, et ce, au niveau du Groupe. Ce projet comprend notamment cinq étapes :

1. la description de l'environnement de contrôle ;
2. la cartographie des risques majeurs du Groupe ;
3. l'identification des contrôles sur les processus clés de la société ayant un impact tant sur les opérations que sur les comptes significatifs inclus dans les états financiers, et leur documentation ;
4. la vérification de la pertinence et de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles, et ;
5. la mise en place d'actions correctives permettant de remédier aux déficiences constatées, le cas échéant.

Le Groupe GFI Informatique souhaite répondre de manière active à la mise en œuvre de la Loi de Sécurité Financière. Cependant, les délais laissés par les textes sur ce premier exercice d'application n'ont pas permis d'avoir une démarche complètement aboutie. Le Groupe s'est donc attaché à décrire l'environnement de contrôle, notamment en ce qui concerne l'information comptable et financière.

Le Groupe prévoit de poursuivre en 2004 la mise en œuvre de cette démarche.

2.2 Définition du contrôle interne

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Néanmoins, GFI Informatique s'est fixé pour objectif la mise en place progressive des dispositions préconisées par le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Tradeway Commission) que le Groupe souhaite adopter comme référentiel en matière de contrôle interne. Le COSO présente l'avantage d'être le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international.

Ainsi, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation

et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

2.3 Objectifs du Groupe en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.

Notre Groupe a mis sur pied depuis plusieurs années, au plan interne, une démarche destinée à encadrer et maîtriser la production des informations financières ainsi qu'à assurer, dans toute la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Dans ce cadre, GFI Informatique a organisé, au mois de novembre 2003, un séminaire de travail de plusieurs jours centré sur l'organisation du contrôle interne, réunissant tous les Directeurs Financiers du Groupe.

Les objectifs de ce séminaire étaient les suivants :

- rappeler formellement à tous les principaux acteurs responsables de l'information financière dans le Groupe, les enjeux du contrôle interne ;
- faire la synthèse des principaux processus critiques en matière financière à l'échelle du Groupe, résultat d'un travail d'analyse des risques mené dans le courant de l'année 2003 dans chaque "société mère" de pays ;
- présenter les procédures de contrôle interne existantes dans chaque "société mère" de pays ;
- préparer les travaux à mener dans le futur afin d'améliorer et d'homogénéiser les bonnes pratiques dans le Groupe en s'appuyant sur ce premier travail d'analyse des risques réalisé.

Si ce premier séminaire ne portait que sur le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société, l'objectif du Groupe est bien d'optimiser le contrôle interne dans son ensemble.

2.4 Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.5 Description synthétique des procédures de contrôle interne

2.5.1 Les acteurs du contrôle interne

Les acteurs internes

Le Conseil d'administration (assisté des comités selon leur domaine de compétence) est responsable de la politique de la société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière, opérationnelle et de conformité aux lois.

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle, par les Contrôleurs de Gestion (CG) qui leur sont rattachés et par les Directeurs Financiers des filiales.

L'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe (DFG) à qui rapportent directement le Contrôleur Financier International (CFI) et le Directeur Financier France (DFF).

Aujourd'hui le Contrôleur Financier International et le Directeur Financier France ont la charge de veiller au respect de l'application des procédures et règles de gestion du Groupe. Ils assurent cette fonction régulièrement à travers le suivi mensuel de l'activité et des résultats ainsi qu'à travers des actions ponctuelles d'analyse et de contrôle de l'application des procédures, effectuées dans les unités opérationnelles et filiales.

Afin d'optimiser le contrôle interne, un service dédié à l'audit interne est en cours de constitution. La fonction d'audit interne sera rattachée hiérarchiquement au Directeur Financier Groupe et fonctionnellement au Président-Directeur Général, et aura pour missions :

- d'être en charge du contrôle de l'application des procédures opérationnelles, des procédures comptables afin de vérifier le respect des normes comptables et des règles de gestion du Groupe ;
- de procéder à des audits réguliers auprès des filiales ;
- de procéder à des analyses de risques et de formuler des recommandations en matière de contrôle interne ;
- de définir sur ces bases, le programme d'audit interne ;
- d'assurer le suivi des actions correctives avec les Directeurs Financiers locaux.

Les acteurs externes

Les Commissaires aux comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers annuels (sociaux et consolidés), et procèdent à un examen limité des comptes semestriels consolidés, peuvent émettre, dans le cadre de leur mission, des avis et recommandations sur le contrôle interne, sont également des acteurs du dispositif de contrôle interne.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) vérifie quant à elle que la société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. L'AMF peut, par ailleurs, saisir le Groupe de toute question concernant les comptes.

2.5.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus.

À ce jour, le système de contrôle interne de la société est principalement basé sur :

- l'implication quotidienne des responsables des unités opérationnelles, du Directeur Financier Groupe, du

Contrôleur Financier International et du Directeur Financier France, et du Conseil d'administration ;

- la création d'un comité d'éthique en cours de constitution ;
- des domaines de responsabilités clairement établis ;
- le principe de délégation et de supervision ;
- une séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement, dans la limite de l'effectif de chaque société.

2.5.3 La gestion des risques majeurs

Toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs, et qui doivent être gérés. Les principaux risques auxquels GFI Informatique doit faire face sont les suivants :

Risques liés à la concurrence et à l'environnement économique

GFI Informatique intervient sur un marché concurrentiel avec tous les risques que cela comporte. Les ventes de progiciels et de services informatiques sont liées aux décisions d'investissement des clients de GFI Informatique. La conjoncture ou encore les raisons internes peuvent conduire à retarder voire annuler le démarrage de certains projets.

Cependant, GFI Informatique réussit à travers sa politique active de formation et de ses efforts de développement et d'innovation à maintenir ses avantages concurrentiels sur le marché européen des services informatiques.

Par ailleurs, GFI Informatique s'est dotée de deux unités de support au développement, la "Direction des Offres" et la "Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires", capitalisant les meilleures pratiques de toutes les unités autour d'offres structurées plus adaptées aux exigences et aux contraintes du marché.

La Direction des Offres

La Direction des Offres a permis l'homogénéisation des savoir-faire et expertises les plus importants de GFI Informatique et a favorisé la diffusion et l'application des meilleures pratiques. Forte d'une équipe centrale d'une demi-douzaine d'ingénieurs, elle agit en support des unités opérationnelles. Son rôle est principalement un rôle d'avant-vente (assistance au pilotage des réponses, analyse des risques, costing) et de validation, formation, support et accompagnement des relais opérationnels des unités.

La Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires

Il s'agit d'une cellule commerciale composée d'une équipe de Senior Executives, concentrés sur 15 à 20 grands comptes nationaux identifiés dont la dispersion des centres de décision nécessite une coordination particulière.

La Direction des Offres et la Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires s'appuient sur une cellule commune de support marketing supervisant la réalisation des packages de présentation (supports, plaquettes...), la fabrication des éléments standards des propositions ainsi que la gestion d'événements et des relations avec la presse professionnelle.

Risques générés par la mise sur le marché de nouveaux produits

GFI Informatique développe des progiciels pour ses clients. Si ces produits, qui sont critiques pour ses clients, ne fonctionnent pas conformément aux spécificités définies en interne, les revenus et les résultats d'exploitation futurs de l'activité Progiciels pourraient en être affectés.

Le Groupe dispose de procédures de pilotage de prestations et de procédures de planifications et de suivis de qualité, afin d'assurer la satisfaction du client et la bonne maîtrise du projet.

Risques sociaux et risques liés aux personnes clefs

La réussite future du Groupe repose sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clefs, ainsi que sur sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre depuis la création de la société (politique salariale ciblée, plan de stock-options, gestion de carrière) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clefs et à haut potentiel.

Risques juridiques

Le Groupe GFI Informatique n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale ou administrative. Toutefois, les risques juridiques existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droits des sociétés, etc.) et concernent le Groupe GFI Informatique au même titre que tout autre entreprise.

Le service Juridique du Groupe est chargé d'instaurer des contrats cadres, de revoir les contrats commerciaux importants et d'adresser des solutions de gestion et de maîtrise des risques.

GFI Informatique s'assure qu'il respecte les exigences généralement imposées par la réglementation des marchés publics dans le cadre des appels d'offres.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Les marques et logos utilisés par le Groupe ont été déposés en France pour les pays de l'Union européenne. De plus, les codes source des progiciels conçus et développés par le Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Risques liés aux projets clients

GFI Informatique intervient sur des projets informatiques parfois complexes, comme éditeur de progiciels ou comme prestataire de services. De ce fait, le Groupe n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits du Groupe ou ses consultants n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. La société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Les procédures générales et opérationnelles permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Le système Qualité de l'entreprise certifié ISO définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières. La Direction des Offres fournit l'assistance méthodologique et les plans type de rédaction d'offre commerciale.

En sus de ces dispositions, l'entreprise dispose d'un Comité des risques présidé par le Directeur Général dont l'objectif est de :

- valider, au stade de l'appel d'offre, l'intérêt en termes technique et financier ;
- donner le Go/NoGo à partir de la procédure correspondante, au stade de la réponse, en fonction des risques techniques, commerciaux et des compétences du Groupe ;
- contrôler, au stade de la remise de l'offre, tous les éléments de prix et revoir entièrement la proposition ;
- assurer, une fois le projet démarré, le suivi des actions de contrôle technique et financier.

Risques liés au recouvrement des créances

Le Groupe n'est pas à l'abri de la défaillance financière d'un client.

Les risques financiers de l'entreprise sont identifiés au stade de la prospection et de l'établissement de la proposition commerciale, technique et financière. Chaque nouveau client fait l'objet d'une enquête de solvabilité systématique menée par le service Recouvrement et dont les résultats sont communiqués au Directeur Financier Groupe. Si les risques de solvabilité sont importants, le Groupe ne s'engage pas.

La politique du Groupe est également basée sur un seuil minimal de 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires pour ses nouveaux clients ; la non-atteinte de ce seuil interdit la réalisation de toute prestation.

Risques liés aux fournisseurs

GFI Informatique travaille avec de nombreux fournisseurs. Le Groupe ne supporte pas de risque de dépendance particulier dans la mesure où les dix premiers fournisseurs du Groupe représentent 20 % des achats.

Risques liés aux acquisitions potentielles

L'acquisition de sociétés qui présentent un intérêt stratégique pour le Groupe GFI Informatique a pour principal objectif l'implantation sur des marchés étrangers ou le déploiement d'activités complémentaires.

Les opérations d'acquisition pourraient entraîner la dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité d'amortir des écarts d'acquisition.

Toute opération d'acquisition significative est soumise à l'approbation du Comité d'investissement.

La limitation du pouvoir du Président mise en place par le règlement intérieur vise à restreindre ce type de risque.

Autres risques

Les risques de marché (change, taux, action, liquidité, pays), les risques environnementaux et sociaux sont décrits dans le rapport de gestion.

2.5.4 Documentation du contrôle interne

En matière de contrôle interne, le Groupe s'appuie sur un système documentaire formalisé accessible à tous les collaborateurs par intranet à partir d'une base centrale

“base GMS : Global Management System”. Ce système formalisé couvre les principales fonctions et process de l'entreprise :

- Qualité : le Groupe GFI Informatique est certifié ISO pour ses activités d'ingénierie informatique depuis plusieurs années. À ce titre, il existe un manuel qualité, des plans qualité sont appliqués pour tous les projets, le suivi de la qualité des principaux projets est assuré en continu, et une gestion centralisée est disponible à tout moment pour la Direction Générale du Groupe à travers un ensemble d'indicateurs dont la mise à jour est automatique en fonction de l'évolution des projets ;
- Ressources humaines ;
- Finances et comptabilité ;
- Juridique ;
- Commerce.

Concernant la Direction Financière en France et à l'étranger, le système s'appuie sur :

En France :

- des procédures générales : “Exigences et recommandations” : elles définissent les règles de gestion du Groupe et figent les process critiques ;
- des procédures opérationnelles : elles décrivent la mise en œuvre des principes ci-dessus en fonction des différents outils informatiques et des différentes maquettes existantes pour le budget et le reporting mensuel ;
- des manuels de procédures de gestion : manuel du Contrôleur de Gestion, manuel de l'Assistante de Gestion.

À l'étranger (Italie, Royaume-Uni, Portugal, Canada, Espagne, Maroc) :

- des manuels de procédures formalisés.

Au niveau du Groupe :

- des manuels de procédures comptables : manuel de procédures comptables qui définit les normes comptables du Groupe et le manuel de procédures de consolidation qui définit la relation et les données nécessaires entre les filiales et le Groupe pour la consolidation, les principes de retraitements et d'éliminations, les procédures intra-groupe, l'établissement des analyses des comptes consolidés, l'établissement des annexes financières.

2.6 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière de la société

Notre Groupe exerce son activité dans un environnement international (Europe de l'ouest, Canada et Afrique du nord) et, à ce titre, consolide l'information financière et comptable de filiales elles-mêmes parfois “sociétés mères” dans leur pays.

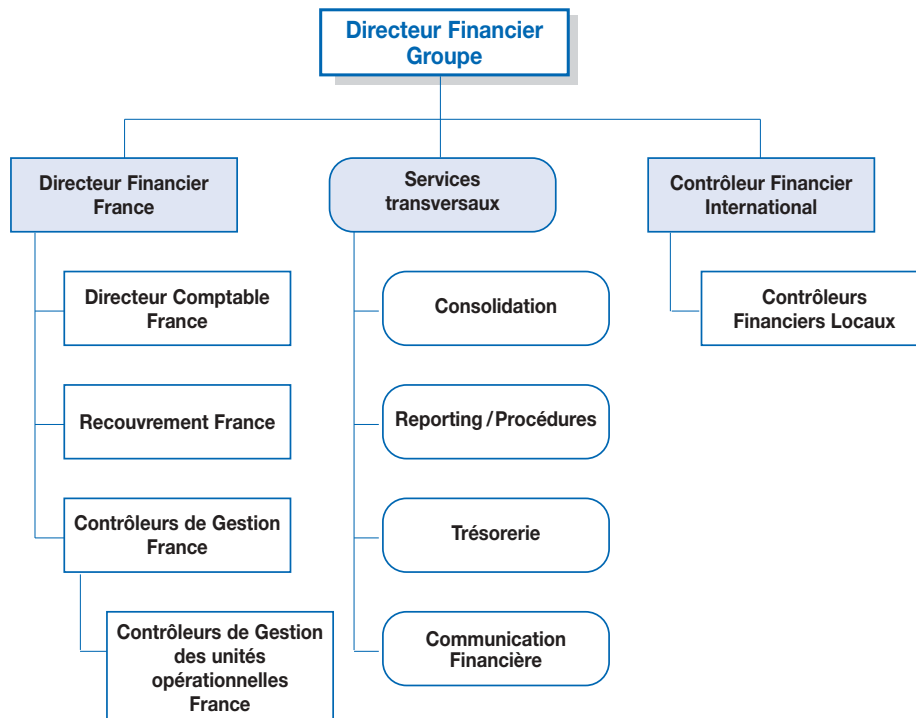
Chaque “société mère” de pays possède sa propre organisation de gestion comptable et financière organisée sous la responsabilité d'un Contrôleur Financier local rattaché au Contrôleur Financier International du Groupe.

Chaque filiale doit appliquer les procédures existantes et communes pour tout le Groupe en ce qui concerne le reporting de gestion et financier, l'enregistrement des données comptables (revenus, charges et investissement), les clôtures mensuelles et trimestrielles (calendrier et format).

L'élaboration de l'information comptable et financière de GFI Informatique est assurée par le Directeur Financier Groupe assisté par le service Consolidation et le service Reporting/Procédures, ainsi que par les services comptables de l'ensemble des sociétés consolidées.

La communication des résultats trimestriels du Groupe au Conseil d'administration est placée sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe. La comptabilité des filiales ainsi que les comptes consolidés sont tenus sous des logiciels standards. Dans un souci d'homogénéisation de l'information financière et dans le cadre de la transition aux IFRS, GFI Informatique a décidé d'adapter son système d'information à partir de 2004.

Les différents services du Groupe GFI Informatique responsables de l'élaboration de l'information comptable et financière s'organisent comme suit :



Directeur Financier France (DFF)
Responsable du Contrôle de Gestion France (RCGF)
Directeur Comptable France (DCF)
Contrôleur de Gestion (CG)
Contrôleurs Financiers Locaux (CFL)

Le contrôle interne repose sur une organisation à la fois :

- locale au niveau de chaque "société mère" de pays dans laquelle la responsabilité de la production d'information financière et comptable (reporting et comptes de gestion, comptes sociaux, liasses fiscales et liasses de consolidation, gestion et prévision de trésorerie) est assurée par le Contrôleur Financier de la filiale (ou du pays) ;
- centralisée au niveau Groupe pour ce qui concerne :
 - la consolidation mensuelle du reporting et des comptes de gestion des "sociétés mères" de pays à travers le responsable du service Reporting/Procédures assisté du Directeur Financier France pour les opérations menées en France (60% de l'activité du Groupe), et du Contrôleur Financier International pour les opérations menées à l'International,

- la production des comptes consolidés trimestriels et des annexes financières réalisée par le service Consolidation,
- le financement global de l'activité et la gestion de la trésorerie du Groupe assurée par le service Trésorerie,
- la communication financière et les relations avec l'ensemble de la communauté financière : analystes financiers, investisseurs, actionnaires, banquiers.

Suite au séminaire de travail sur l'organisation du contrôle interne (novembre 2003), le service Reporting/Procédures a par ailleurs pris en charge le projet d'homogénéisation et d'établissement de procédures communes concernant les principaux processus comptables et financiers.

2.6.1 Organisation France

Rôle du Directeur Financier France

Le Directeur Financier France supervise l'ensemble des opérations financières pour les activités réalisées en France : contrôle de gestion de l'ensemble des unités opérationnelles, comptabilité pour l'ensemble des entités juridiques, recouvrement des créances de toutes les sociétés, contrôle crédit, financement de l'activité en France en relation avec le Trésorier.

En relation directe avec les entités opérationnelles, il est chargé de veiller au respect des procédures financières concernant le contrôle de crédit, l'établissement des prix, le costing des projets, l'ingénierie financière pour les activités d'Outsourcing, notamment, et le recouvrement des créances client.

Rôle du Contrôleur de Gestion France

L'activité des sociétés françaises est divisée en unités opérationnelles par région et/ou par secteur d'activité. Chaque unité opérationnelle est dirigée par un manager et dispose d'un Contrôleur de Gestion (CG).

La gestion de l'activité de chaque unité opérationnelle est assurée par un CG délocalisé dans le service opérationnel et dont la responsabilité est de produire les comptes de gestion mensuels, en s'appuyant sur les règles de gestion et les procédures opérationnelles existantes. En début d'année, le CG a la responsabilité d'établir le budget de l'unité opérationnelle sous la directive du manager responsable de l'entité. Les CG fournissent tous les mois un reporting de gestion sous forme de comptes de résultats et d'indicateurs structurés d'activité et de rentabilité.

Les CG sont rattachés au Responsable du Contrôle de Gestion France (RCGF). Le RCGF est chargé de consolider les états produits mensuellement, de piloter les réunions de gestion mensuelles auxquelles assistent les managers et le CG de l'unité opérationnelle, et de superviser la mise à jour trimestrielle des prévisions d'exploitation.

Le RCGF pilote, sous la responsabilité du DFF, les activités de contrôle et d'analyse effectuées régulièrement sur la rentabilité des projets, le suivi des encours (factures à établir et produits constatés d'avance), et le respect des procédures Groupe (achat, délégation de pouvoir).

Tous les trois mois ils doivent réaliser une clôture de leurs comptes de gestion avec revue et contrôle du RCGF et du DFF. Les éléments sont ensuite transmis à la Direction Comptable qui établit les comptes sociaux de chaque entité juridique.

Rôle du Directeur Comptable

Le Directeur Comptable est responsable de l'établissement des comptes sociaux et des liasses fiscales de l'ensemble des entités juridiques. Le Directeur Comptable en s'appuyant sur un ensemble de procédures opérationnelles, assure la gestion et la comptabilisation des opérations.

2.6.2 Organisation étranger

Rôle du Contrôleur Financier International

Le Contrôleur Financier International (CFI) centralise le suivi des reportings mensuels des éléments de compte de résultat et de bilan, et assure la consolidation de gestion. Plus précisément, le Contrôleur Financier International a pour rôle :

- de consolider le reporting mensuel de gestion des filiales internationales ;
- de superviser les clôtures comptables en vue de la production des comptes consolidés du Groupe ;
- de s'assurer du respect des procédures du Groupe dans chaque filiale ;
- d'assurer un suivi des aspects juridiques et légaux de chaque filiale ;
- d'assurer le lien avec les auditeurs locaux des filiales ;
- de veiller à la cohérence des informations financières produites mensuellement par les Directeurs Financiers Locaux.

Les contrôleurs financiers sont directement rattachés au CFI.

Un axe de progrès a été identifié en 2003 concernant le renforcement de l'homogénéité des pratiques dans les filiales. Le Contrôleur Financier International est un interlocuteur privilégié du service Reporting/Procédures dans l'élaboration des procédures du Groupe.

Filiales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 25 millions d'euros : Italie, Espagne

Ces filiales sont organisées suivant le même modèle qu'en France et assurent la production et le contrôle des informations

financières et comptables de façon analogue en suivant les mêmes règles et procédures :

- décentralisation des fonctions de gestion dans les unités opérationnelles par des CG ;
- Direction Comptable centralisée au niveau du Contrôleur Financier local ;
- reporting mensuel de gestion, production des indicateurs de gestion Groupe ;
- clôture comptable trimestrielle ;
- envoi des liasses de consolidation au service Consolidation du Groupe.

Filiales dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 millions d'euros : Angleterre, Suisse, Benelux, Canada, Allemagne, Maroc

La gestion et la comptabilité sont assurées de façon centralisée par une équipe regroupée sous la direction des différents contrôleurs locaux.

Les procédures et règles du Groupe sont appliquées de la même manière dans ces filiales. Les exigences de reporting sont identiques au reste du Groupe.

2.6.3 Processus relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière peuvent être regroupées en neuf processus.

Processus d'élaboration du budget et suivi budgétaire

Le budget est élaboré à partir d'une analyse du carnet de commandes et des affaires en cours pour l'année afin de déterminer le potentiel de chiffre d'affaires et de marge d'exploitation. D'autre part, il est élaboré à partir des effectifs et des plannings de recrutement afin de déterminer le potentiel de production. Le budget fait l'objet de revues à différents niveaux hiérarchiques. Après accord le budget final est figé pour l'année entière.

Le suivi de l'exécution budgétaire est un élément clef du contrôle de gestion et des revues de gestion mensuelles. Les bonus et commissions sont fixés sur des objectifs budgétaires.

Processus de reconnaissance du revenu

La majorité des sociétés du Groupe GFI Informatique dispose d'une procédure écrite de reconnaissance du revenu. Celle-ci définit les principes et fixe les règles de

reconnaissance des revenus pour les différentes prestations. Le contrôle interne relatif à la reconnaissance du revenu a pour objectif de fiabiliser le cycle de vente de la société dans la mesure où GFI Informatique pourrait reconnaître à tort, en chiffre d'affaires, une facturation de l'exercice. En effet, la facturation d'une prestation de service ou d'une licence n'induit pas nécessairement la reconnaissance du revenu correspondant, en particulier si celui-ci est conditionné par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques quelconques.

Tous les mois, le Responsable du Contrôle de Gestion France et le Directeur Financier France ou les Contrôleurs Financiers Locaux et le Contrôleur Financier International doivent réaliser, au travers des réunions de gestion, un suivi et un contrôle de l'évolution des revenus sur les dix projets les plus importants de chaque unité. Le suivi des en-cours (factures à établir et produits constatés d'avance) est revu pour chacun de ces projets. Au cours de cette réunion, les indicateurs structurés d'activité et de résultat fournis par le reporting financier sont examinés.

Une réunion mensuelle de gestion est organisée sous la responsabilité du Contrôleur Financier Local (à l'international) ou du RCGF et réunit le Contrôleur de Gestion de l'unité, le Responsable du Contrôle de Gestion de la filiale et le manager de l'unité. Cette réunion donne lieu à un compte rendu formalisé qui est envoyé au Directeur Financier Groupe et à la Direction Générale.

Processus de suivi des comptes clients

Il est assuré par le service Recouvrement sous l'autorité du DCF et des Directions Comptables pour les filiales.

Chaque filiale possède son service Recouvrement.

L'analyse des retards clients est menée en liaison directe avec les responsables des unités opérationnelles, les commerciaux et les CG. Ces derniers reçoivent mensuellement un état des impayés ainsi que le détail des provisions dotées et reprises. Enfin, chaque mois, une réunion mensuelle est organisée entre l'équipe de recouvrement et les opérationnels afin de faire le point sur les créances impayées ; cette réunion fait l'objet d'un compte rendu adressé au Responsable de l'unité opérationnelle, en cas de retard de paiement significatif.

Tous les mois, le DCF ou les Directions Comptables locales arrêtent les provisions des créances dont l'échéance est supérieure à plus de 360 jours de retard de paiement, à l'exception des créances sur les administrations publiques.

Le service Recouvrement effectue un suivi journalier des encaissements et du délai de règlement client, et réalise un reporting hebdomadaire de la balance âgée donnant le détail des retards supérieurs à 60 jours. Ce reporting est destiné au DFG. Les sociétés françaises ont recours à l'affacturage. La gestion des relations avec le factor est assurée par le Département "Comptabilité Clients" de la Direction Comptable France qui :

- transmet chaque mois le fichier informatique de la facturation du mois et la balance de fin de mois des impayés concernant les créances clients cédées ;
- réalise le rapprochement des mouvements bancaires du mois, vérifie les comptes courants de disponibilité.

Processus de suivi de la trésorerie

Le Groupe réalise des prévisions mensuelles consolidées de trésorerie à partir de prévisions de trésorerie issues de chaque filiale. Ces prévisions sont réalisées par les trésoriers ou les services comptables des filiales et sont consolidées par le Trésorier du Groupe.

Une procédure mensuelle "Cash Conso Report" définit les modalités du reporting de trésorerie.

À partir de ces "Cash Conso Report", les prévisions globales de flux de trésorerie sont réactualisées tous les trois mois ; elles sont réalisées à partir d'un modèle global de simulation des flux financiers de l'entreprise qui intègre bilan, compte de résultat et flux de trésorerie.

L'ensemble de ces éléments sert de base à l'élaboration de la politique financière de l'entreprise avec la Direction Générale.

Processus Paie

Les paies sont réalisées dans chaque "société mère" de pays. Tous les mois, les services "Paie" établissent, sur la base des feuilles de temps et des demandes de congés, les salaires du personnel et l'actualisation du suivi individuel des congés payés (maladie, RTT, vacances...).

Les éléments variables de salaires (bonus contractuels, commissions) sont provisionnés tous les trimestres sur la base des éléments du budget et réactualisés au vu des

performances réalisées. À la clôture de chaque exercice, les managers de chaque unité opérationnelle et la Direction Générale valident les montants à provisionner, incluant les éventuels bonus discrétionnaires.

Processus Achats

Les achats regroupent principalement les achats de prestations refacturées (sous-traitance), les achats de matériels et les frais de voyages et déplacements.

Achats de prestations, matériels et licences

Les achats de prestations sont réalisés par les unités opérationnelles. La majorité des filiales dispose de règles de gestion définissant la procédure d'achat et les modalités d'autorisation en terme de montant et de marge pour les achats de sous-traitance. GFI Informatique travaille actuellement à l'harmonisation de ces règles au niveau du Groupe.

Frais de voyages et déplacements

Les achats de voyages et de déplacements sont réalisés par les unités opérationnelles en fonction des besoins des missions. Toute demande doit recevoir l'approbation du manager de l'unité opérationnelle.

À chaque clôture comptable, les CG en France et les CFL à l'étranger effectuent une réconciliation des montants des achats enregistrés en comptabilité et dans les comptes de gestion.

Consolidation du reporting de gestion

Il est réalisé par le service "Reporting/Procédures".

Son rôle consiste à :

- établir mensuellement la consolidation de chiffre d'affaires et du résultat opérationnel de gestion à partir des résultats de gestion des filiales ;
- établir mensuellement le compte de résultat du Groupe sous la forme de compte de résultat statutaire ;
- procéder à chaque clôture comptable trimestrielle à l'établissement de la réconciliation des comptes de gestion et des comptes sociaux de chaque entité juridique du Groupe à partir des fichiers de réconciliation envoyés par les filiales ;
- définir les règles de gestion du Groupe et établir les procédures opérationnelles correspondantes compte tenu des systèmes d'information en vigueur.

Établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis trimestriellement par le service "Consolidation".

Son rôle consiste à :

- déterminer les principes et méthodes comptables (principes français et IFRS à partir de 2004) à appliquer par les sociétés du Groupe ;
- déterminer la forme des états financiers à remplir par les sociétés (liasses de consolidation) ;
- définir les procédures de consolidation à mettre en œuvre par les sociétés du Groupe ;
- établir le planning de consolidation ;
- centraliser les liasses de consolidation émanant des sociétés consolidées ;
- procéder aux éliminations de consolidation (comptes réciproques et opérations intragroupe) ;
- déterminer les retraitements à apporter aux liasses de consolidation en application des normes comptables du Groupe ;
- établir les états financiers consolidés : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, variation des capitaux propres, annexes.

Ces procédures sont définies dans le manuel de procédures de consolidation Groupe. Le manuel définit toutes les grandes étapes de l'établissement des comptes consolidés.

Processus de suivi des engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan est piloté directement par le service Trésorerie de la Direction Financière Groupe.

Tous les mois, le service Trésorerie fait le point sur les engagements, cautions, et avals donnés par le Groupe en relation avec le service Juridique. Ce point est réalisé au travers d'un "Comité Fonctionnel" mensuel en présence du DAF Groupe et de la Direction Générale ; un compte rendu est établi chaque mois.

Chaque trimestre, un rapprochement (non formalisé) est effectué par le service Consolidation à l'aide des reportings de consolidation avec les informations recensées par le service Trésorerie.

Le Groupe a mis à l'étude une procédure nouvelle complémentaire de contrôle basée sur l'exploitation des circularisations réalisées par les auditeurs.

Conclusion

Conformément à la démarche progressive adoptée, le Groupe va poursuivre son action en matière de contrôle interne et d'audit interne en menant les actions suivantes en 2004 :

Contrôle interne

- poursuite du travail de recensement des risques au-delà des risques financiers ;
- établissement d'une cartographie des risques ;
- identification des contrôles sur les processus clés du Groupe ;
- évaluation de la pertinence, de la réalité et de l'efficacité des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédure et de systèmes d'information dans chaque filiale du Groupe ;
- poursuite de la collecte et de l'analyse des procédures relatives aux process critiques ;
- uniformisation dans le Groupe des "best practices" concernant les procédures relatives aux process critiques.

Audit interne

- élaboration d'un plan d'audit interne pluriannuel à partir de la cartographie des risques ;
- évaluation dans certaines filiales par audit interne de l'application des procédures et de leur efficacité.

GFI Informatique attache la plus grande importance à ce projet de contrôle et d'audit interne et considère la bonne conduite de ce programme comme l'une de ses priorités pour 2004.

Le Président du Conseil d'administration

> Cours de bourse et volumes de transactions

Le titre GFI Informatique est coté au premier marché d'Euronext. Le titre figure dans la composition des

indices SBF 80, SBF 120, SBF 250, IT CAC, IT CAC 50 et MIDCAC depuis avril 2002.

■ Analyses des transactions

Titre GFI Informatique

	Nombre de séances de cotation	Total transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens	Total des volumes (en millions d'euros)	Moyennes quotidiennes des capitaux (en millions d'euros)	Cours du mois le plus bas (en euros)	Cours du mois le plus haut (en euros)	Cours moyen du mois (Clôture) (en euros)
2002								
Octobre	23	9 399 955	408 694	32,97	1,43	2,45	5,18	3,35
Novembre	21	5 292 657	252 031	27,02	1,29	4,19	5,95	5,01
Décembre	20	4 837 734	241 887	22,30	1,12	3,31	6,41	4,64
2003								
Janvier	22	3 412 925	155 133	14,08	0,64	3,52	4,70	4,06
Février	20	2 408 156	120 408	8,33	0,42	2,53	3,80	3,28
Mars	21	4 175 755	198 845	11,54	0,55	2,30	3,17	2,71
Avril	20	2 935 922	146 796	8,93	0,45	2,54	3,49	2,99
Mai	21	7 411 327	352 920	29,46	1,40	3,30	4,65	3,91
Juin	21	6 672 761	317 751	30,46	1,45	3,81	5,02	4,60
Juillet	23	4 124 048	179 306	18,66	0,81	4,24	4,84	4,43
Août	21	5 425 184	258 342	25,64	1,22	4,21	5,25	4,53
Septembre	22	7 281 887	330 995	40,71	1,85	5,17	6,10	5,65
Octobre	23	4 835 804	210 252	28,68	1,25	5,29	6,56	5,94
Novembre	20	8 705 581	435 256	64,90	3,25	6,36	8,20	7,48
Décembre	21	3 319 177	158 056	23,91	1,14	6,41	7,75	7,26
2004								
Janvier	21	3 271 510	155 786	25,01	1,19	7,02	7,98	7,63
Février	20	2 368 394	118 419	17,77	0,89	7,14	7,83	7,51
Mars	23	6 184 244	268 880	41,37	1,80	6,06	7,72	6,86
Moyenne	21	5 114 612	239 431	26,21	1,23	4,44	5,81	5,10

Source : Euronext

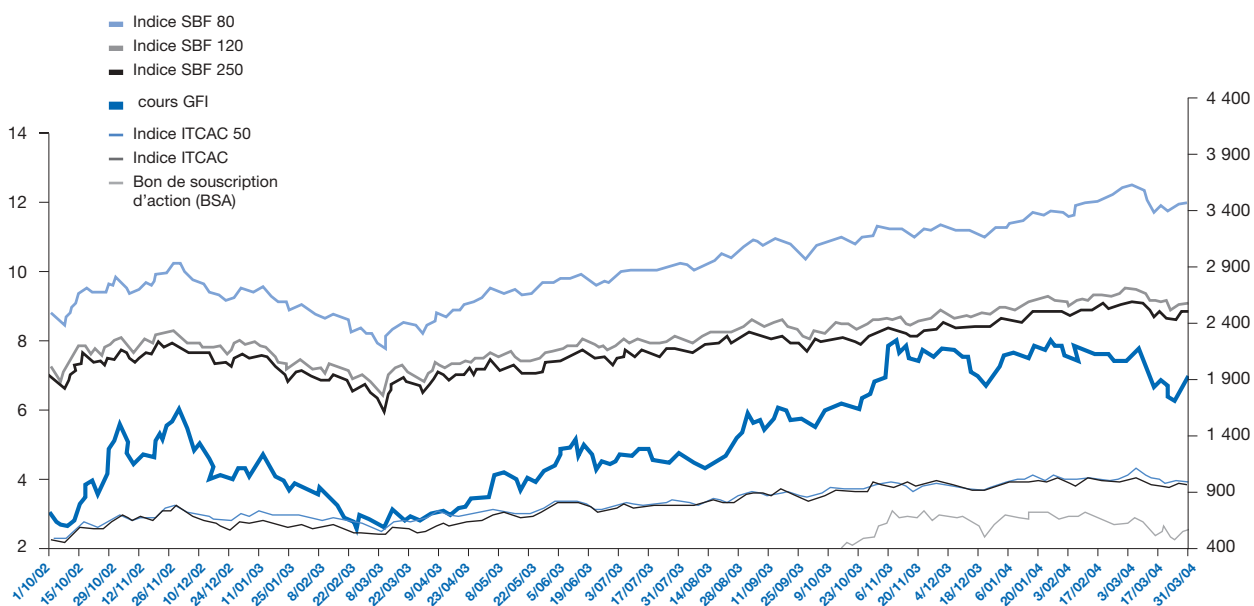
Bon de Souscription d'Action GFI Informatique

	Nombre de séances de cotation	Total transactions en titres	Total des volumes (en euros)	Cours du mois le plus bas (en euros)	Cours du mois le plus haut (en euros)	Cours moyen du mois (Clôture) (en euros)
2003						
Août	19	2 189 580	1 660 896	0,62	0,95	0,72
Septembre	22	3 690 762	4 542 012	1,04	1,45	1,23
Octobre	23	1 719 698	3 135 366	1,26	2,45	1,85
Novembre	20	1 538 728	4 476 246	2,38	3,39	2,88
Décembre	21	660 544	1 787 039	2,18	3,05	2,77
2004						
Janvier	21	563 665	1 666 610	2,69	3,10	2,95
Février	20	335 940	967 883	2,70	3,01	2,87
Mars	23	930 114	2 373 089	2,08	2,98	2,59

Source : Euronext

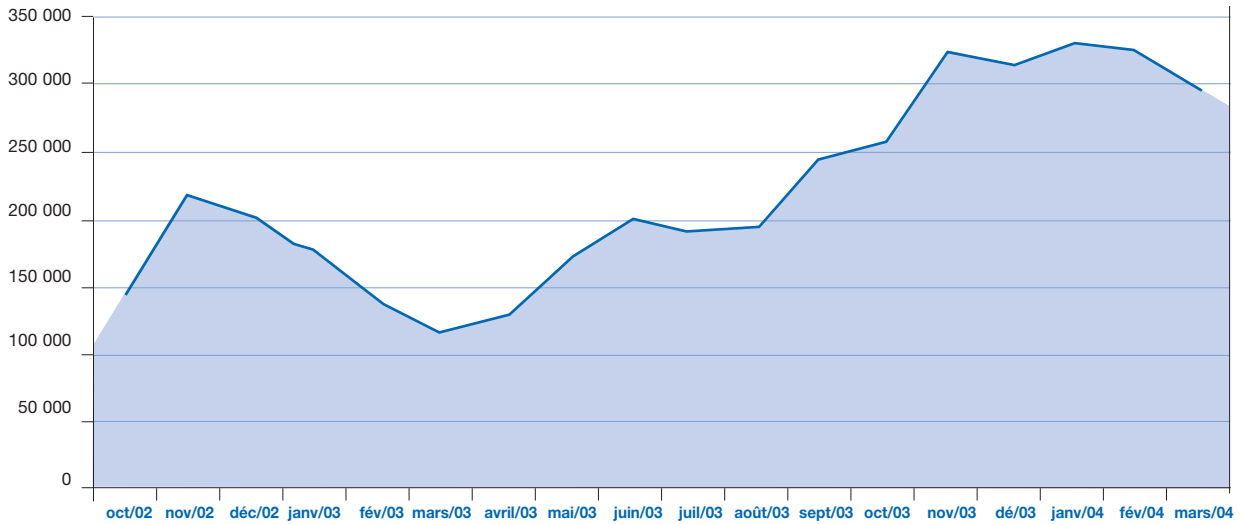
Les obligations GFI Informatique peuvent juridiquement donner lieu à une cotation mais le nombre très restreint d'obligataires ne permet pas l'accès à une cotation.

Cours de l'action et du Bon de Souscription d'Action du 1^{er} octobre 2002 au 31 mars 2004



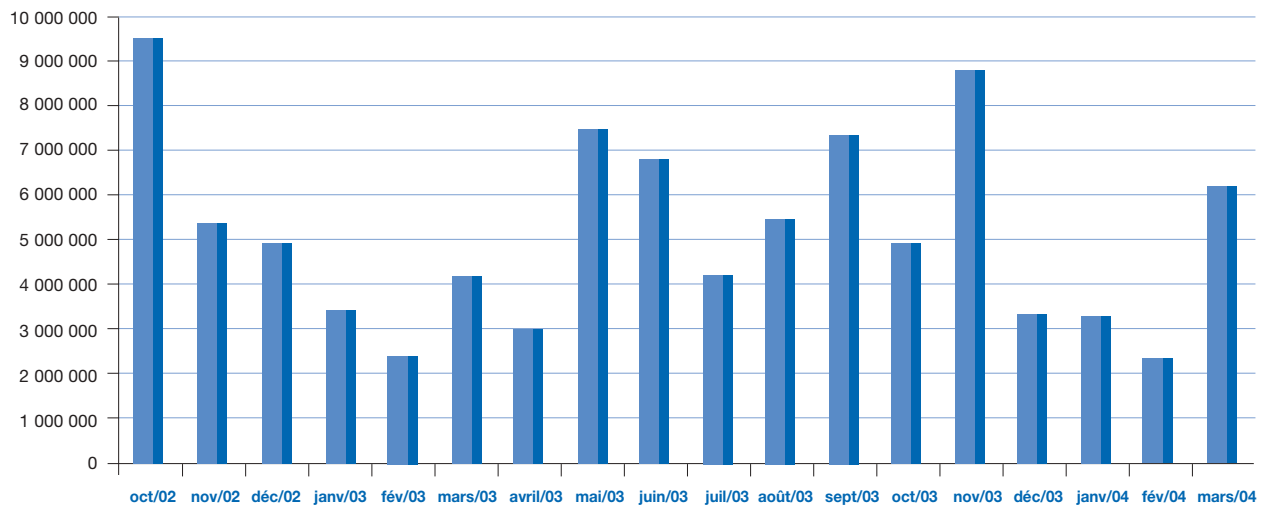
Source : Euronext

Capitalisation boursière du 1^{er} octobre 2002 au 31 mars 2004



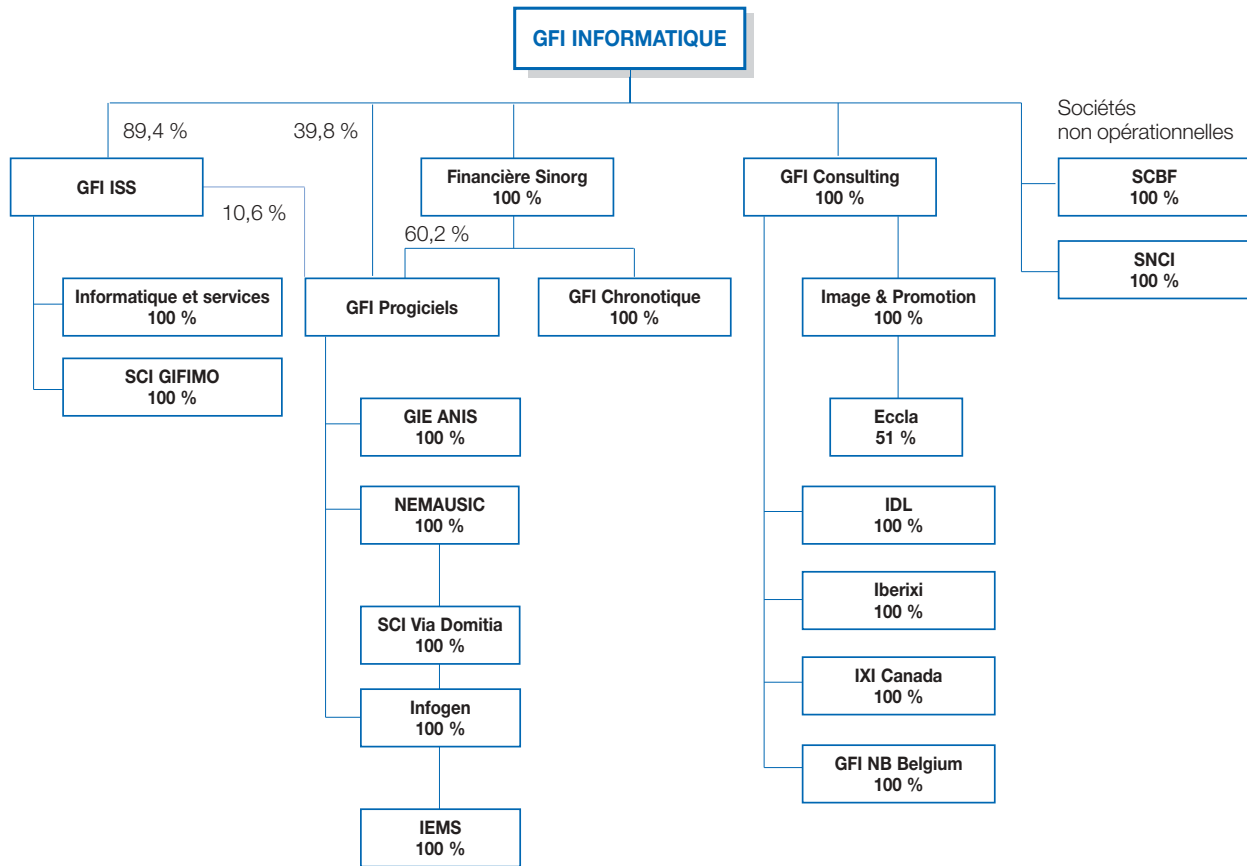
Source : Euronext

Nombre de transactions par mois du 1^{er} octobre 2002 au 31 mars 2004



Source : Euronext

■ Groupe GFI Informatique en France



Les relations intragroupe sont de trois types :

Moyen de financement

La gestion de la trésorerie, mutualisée au niveau du Groupe, est centralisée chez la société mère GFI Informatique SA. Les échanges financiers entre cette dernière et les filiales du Groupe s'opèrent aux conditions suivantes :

- rémunération des prêts : taux EONIA +/- une marge proche des conditions de marché (+ 1% lorsque la filiale emprunte et - 0,3% lorsque la filiale prête) ;
- rémunération des emprunts : taux EONIA +/- une marge proche des conditions de marché (+ 1% lorsque la filiale emprunte et - 0,3% lorsque la filiale prête).

Gestion de la compétence et des ressources humaines

La recherche de compétence se fait de manière prioritaire au sein du Groupe. Ceci peut donc entraîner des mises à disposition de salariés entre filiales du Groupe. De manière générale, la marge réalisée sur le contrat est répartie également entre les sociétés parties prenantes.

Harmonisation des structures juridiques

En France, des fonds de commerce de l'activité Intégration de Services sont intégralement portés par GFI Informatique. À ce titre, des loyers sont facturés par GFI ISS à GFI Informatique.

> Comptes consolidés du Groupe GFI Informatique

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GFI Informatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes préliminaires de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les changements de méthodes relatifs à l'activation des frais de dévelop-

pement et à l'application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 concernant les engagements en matière de retraite.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes préliminaires de l'annexe aux comptes consolidés exposent les changements de méthodes relatifs à l'activation des frais de développement et à l'application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 concernant les engagements en matière de retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

■ La note II.8 de l'annexe portant sur les méthodes d'évaluation expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires consolidé.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

■ Comme décrit dans la note II.1 de l'annexe relative aux méthodes d'évaluation, le Groupe procède à des tests d'évaluation sur ses écarts d'acquisition et peut être amené à constater un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition afin de ramener ces derniers à leur juste valeur

Nos travaux ont consisté à revoir les éléments préparés par la direction du Groupe justifiant de l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition au 31 décembre 2003. Nous avons, en particulier, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, revu les calculs effectués par le Groupe et comparé ces estimations par rapport aux réalisations des périodes précédentes. Par ailleurs, comme précisé dans la note III.1 de l'annexe, le Groupe a considéré que la valeur de l'écart d'acquisition de la société française Eccla devait être appréciée selon les mêmes modalités que pour les autres filiales, nonobstant l'existence d'une option ferme d'achat accordée aux acquéreurs des 49 % de titres d'Eccla cédés en 2003 dans une fourchette de prix déjà fixée au contrat.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

■ Comme précisé en note II.11 de l'annexe relative aux méthodes d'évaluation, le Groupe constitue des provisions pour risques et charges le cas échéant.

Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les analyses d'experts indépendants comparées avec les estimations du Groupe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 4 mai 2004
Les Commissaires aux comptes

CONTI & Associés
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

■ Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société GFI Informatique, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société GFI Informatique et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le 4 mai 2004
Les Commissaires aux comptes

CONTI & Associés
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

■ États financiers consolidés

Bilans consolidés aux 31 décembre 2003, 2002 et 2001

ACTIF (en milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Actif immobilisé			
Écarts d'acquisition (note 1)	172 835	183 059	201 181
Immobilisations incorporelles (note 2)	5 650	4 080	3 388
Immobilisations corporelles (note 3)	10 797	12 093	14 542
Immobilisations financières (note 4)	3 415	4 906	7 109
Total actif immobilisé	192 697	204 138	226 220
Actif circulant			
Stocks de marchandises	3 441	2 979	4 265
Clients et comptes rattachés (note 5)	185 577	215 602	208 763
Autres créances (note 6)	16 460	22 281	24 516
Impôts différés actifs (note 7)	1 402	2 343	4 505
Valeurs mobilières de placement (note 8)	12 702	1 396	2 618
Disponibilités	13 721	17 759	79 265
Total actif circulant	233 303	262 360	323 932
Charges constatées d'avance et charge à répartir	4 808	4 480	4 716
Total actif	430 808	470 978	554 868

PASSIF (en milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Capitaux propres			
Capital	86 306	86 209	85 953
Primes	14 048	13 364	13 262
Réserves et résultat consolidés	68 560	68 818	74 359
Autres	- 4 060	- 4 613	- 4 093
Total capitaux propres du Groupe (note 11)	164 854	163 778	169 481
Intérêts minoritaires (note 9)	- 81	- 139	- 721
Autres fonds propres (note 10)	338	417	494
Provisions pour risques et charges (note 12)	17 852	18 889	22 641
Dettes			
Dettes financières (note 13)	85 248	105 758	121 586
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 807	53 662	69 298
Dettes fiscales et sociales (note 14)	87 089	100 181	115 622
Autres dettes (note 15)	9 513	13 816	37 167
Total dettes	230 657	273 417	343 673
Produits constatés d'avance	17 188	14 616	19 300
Total passif	430 808	470 978	554 868

NB : À partir du 31 décembre 2002, les opérations relatives à l'affacturage ont fait l'objet de reclassements qui sont expliqués en notes préliminaires dans l'annexe.

Comptes de résultat consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires net (note 16)	500 083	554 172	607 292
Autres produits d'exploitation	2 760	1 319	614
Achats et charges externes	- 166 911	- 170 801	- 207 854
Impôts, taxes et versements assimilés	- 7 297	- 11 311	- 10 654
Charges de personnel (note 17)	- 292 634	- 322 003	- 327 521
Dotations aux amortissements	- 6 705	- 5 742	- 5 848
Dotations aux provisions nettes des reprises	3 596	2 341	6 841
Autres charges d'exploitation	- 3 714	- 4 800	- 2 088
Résultat d'exploitation (note 18)	29 178	43 175	60 782
Produits financiers	1 349	2 005	1 649
Charges financières	- 4 554	- 9 144	- 7 789
Résultat financier	- 3 205	- 7 139	- 6 140
Résultat courant des entreprises intégrées	25 973	36 036	54 642
Produits exceptionnels	6 973	12 565	26 603
Charges exceptionnelles	- 12 573	- 17 325	- 22 604
Résultat exceptionnel (note 20)	- 5 600	- 4 760	3 999
Impôts sur les résultats (note 21)	- 6 876	- 12 199	- 20 715
Résultat net des entreprises intégrées	13 497	19 077	37 926
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (note 1)	- 12 102	- 18 106	- 13 406
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 395	971	24 520
dont part du Groupe	1 472	1 008	24 275
dont part des minoritaires	- 77	- 37	245

Résultats par action (en euros)	2003	2002	2001
Nombre moyen d'actions	43 126 977	43 020 377	41 095 295
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par action	0,31	0,44	0,92
Résultat net par action	0,03	0,02	0,60
Nombre moyen d'options de souscription d'actions	960 792	1 550 043	3 527 212
Nombre moyen d'actions liées aux OBSAR et BSAR susceptibles d'être émises	3 404 284		
Nombre moyen d'actions théorique	47 492 053	44 570 420	44 622 507
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par action	0,28	0,43	0,85
Résultat net dilué par action	0,03	0,02	0,55
Nombre d'actions à la date de clôture (y compris actions propres)	43 152 828	43 104 276	42 976 501
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par action	0,31	0,44	0,88
Résultat net dilué par action	0,03	0,02	0,57
Nombre d'actions à la date de clôture (y compris actions propres et actions liées aux OBSAR et BSAR susceptibles d'être émises)	51 007 133	43 104 276	42 976 501
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par action	0,26	0,02	0,56
Résultat net par action	0,03	0,00	0,00
Résultat courant avant impôts par action	0,51	0,84	1,27
Dividende net (en milliers d'euros)	1 286	1 293	6 446
Dividende net par action	0,03	0,03	0,15

Tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 2002 et 2001

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 395	971	24 520
Amortissements, provisions et transferts de charges	8 958	22 175	766
Plus ou moins-values nettes des cessions d'actifs	3 732	- 320	- 4 085
Impôts différés	1 742	2 609	3 356
Capacité d'autofinancement	15 827	25 435	24 557
Variation du besoin en fonds de roulement	23 223	24 348	- 36 074
Variation des créances affacturées			4 323
Flux net de trésorerie liés à l'activité	39 050	49 783	- 7 194
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles nettes des dettes	- 1 412	- 2 126	- 1 206
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des dettes	- 2 818	- 3 284	- 4 652
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	659	688	528
Acquisitions et cessions de titres de filiales consolidées			
■ Prix net d'acquisition de titre et compléments de prix	- 4 081	- 3 645	- 44 218
■ Trésorerie nette liée aux nouvelles filiales consolidées	1 940		224
■ Prix net de cession de titres	706	5 848	9 307
■ Trésorerie nette liée aux filiales cédées	- 1	- 1 332	- 1 248
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	1 070	837	2 258
Acquisitions d'immobilisations financières	- 263	- 363	- 1 446
Variations des dettes sur titres consolidés	- 6 206	- 19 294	13 240
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 10 406	- 22 671	- 27 213
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Distribution de dividendes	- 1 286	- 6 442	- 6 013
Augmentations de capital	781	358	9 247
Variation du tirage sur créances affacturées	- 11 613	5 917	
Titres autodétenus	611	- 882	- 877
Variation nette des dettes financières	- 7 672	- 20 860	33 603
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	- 19 179	- 21 909	35 960
Incidence des variations de cours de devises	- 628	- 230	- 69
Variation de la trésorerie	9 465	5 203	1 553
Trésorerie à l'ouverture	16 786	11 813	71 464
Trésorerie à la clôture	25 623	16 786	72 948

**Tableaux consolidés pro forma des flux de trésorerie pour les exercices clos
les 31 décembre 2003, 2002 et 2001, prenant en considération le changement de présentation
des opérations relatives à l'affacturage pour l'exercice 2001**

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 395	971	24 520
Amortissements, provisions et transferts de charges	8 958	22 175	766
Plus ou moins-values nettes des cessions d'actifs	3 732	- 320	- 4 085
Impôts différés	1 742	2 609	3 356
Capacité d'autofinancement	15 827	25 435	24 557
Variation du besoin en fonds de roulement	23 223	24 348	- 36 074
Flux net de trésorerie liés à l'activité	39 050	49 783	- 11 517
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles nettes des dettes	- 1 412	- 2 126	- 1 206
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des dettes	- 2 818	- 3 284	- 4 652
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	659	688	528
Acquisitions et cessions de titres de filiales consolidées			
■ Prix net d'acquisition des titres et complément de prix	- 4 081	- 3 645	- 44 218
■ Trésorerie nette liée aux nouvelles filiales consolidées	1 940		224
■ Prix net de cession des titres consolidés	706	5 848	9 307
■ Trésorerie nette liée aux filiales cédées	- 1	- 1 332	- 1 248
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	1 070	837	2 258
Acquisitions d'immobilisations financières	- 263	- 363	- 1 446
Variations des dettes sur titres consolidés	- 6 206	- 19 294	13 240
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 10 406	- 22 671	- 27 213
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Distribution de dividendes	- 1 286	- 6 442	- 6 013
Augmentations de capital	781	358	9 247
Variation du tirage sur créances affacturées	- 11 613	5 917	3 337
Titres autodétenus	611	- 882	- 877
Variation nette des dettes financières	- 7 672	- 20 860	33 603
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	- 19 179	- 21 909	39 297
Incidence des variations de cours de devises	- 628	- 230	- 69
Variation de la trésorerie	9 465	5 203	567
Trésorerie à l'ouverture	16 786	11 813	11 315
Trésorerie à la clôture	25 623	16 786	11 813

Capitaux propres du Groupe

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions composant le capital	Capital	Prime d'émission	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Autres	Réserve de conversion	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2000	40 120 048	80 241	9 448	32 568	23 808		- 898	- 2 490	142 677
Affectation du résultat 2000 en réserves				23 808	- 23 808				
Dividendes versés				- 6 013					- 6 013
Dividendes versés en actions	11 665	23	256	- 279					
Augmentations de capital par exercice de stock-options	2 844 788	5 689	3 558						9 247
Résultat 2001					24 275				24 275
Titres d'autocontrôle						- 995			- 995
Variation de la réserve de conversion								290	290
Situation au 31 décembre 2001	42 976 501	85 953	13 262	50 084	24 275	- 995	- 898	- 2 200	169 481
Affectation du résultat 2001 en réserves				24 275	- 24 275				
Dividendes versés				- 6 442					- 6 442
Augmentations de capital par exercice de stock-options	127 775	256	102						358
Résultat 2002					1 008				1 008
Titres d'autocontrôle				- 107		- 775			- 882
Variation de la réserve de conversion								255	255
Situation au 31 décembre 2002	43 104 276	86 209	13 364	67 810	1 008	- 1 770	- 898	- 1 945	163 778
Affectation du résultat 2002 en réserves				1 008	- 1 008				
Dividendes versés				- 1 286					- 1 286
Augmentations de capital par exercice de stock-options	48 552	90							90
BSAR		7	684						691
Résultat 2003					1 472				1 472
Titres d'autocontrôle				- 444		1 287			843
Variation de la réserve de conversion								- 734	- 734
Situation au 31 décembre 2003	43 152 828	86 306	14 048	67 088	1 472	- 483	- 898	- 2 679	164 854

Les différentes levées de stock-options intervenues au cours de l'année se sont traduites par des augmentations de capital pour un montant global de 89 802 euros par création de 44 901 actions nouvelles sans prime d'émission.

La rubrique "Titres d'autocontrôle" représentait 230 572 titres valorisés au cours moyen des transactions réalisées au 31 décembre 2002 soit 1 770 milliers d'euros. Une cession de 100 000 titres, au prix de 6,10 euros par titre, a été réalisée sur 2003 ramenant le nombre de titre d'autocontrôle à 130 572. Cette cession a dégagé une moins-

value nette d'impôt de - 444 milliers d'euros constatée directement dans les réserves consolidées.

La souscription des Bons de Souscription d'Actions Remboursables, au prix de 0,50 euro par BSAR, a donné lieu à la constatation d'une prime d'émission de 827 026 euros sur laquelle ont été imputés les frais de commission de garantie liés à cette souscription pour 154 661 euros (cf. note 2 des "Principes et méthodes comptables").

Les caractéristiques de ces BSAR sont les suivantes :

Nature	BSAR autonomes 05/08/03
Nombre de bons émis	1 654 052
Prix d'émission	0,50
Prix d'exercice	5,35
Montant de l'émission (en euros)	827 026
Date de péremption des bons	5/08/08
Nombre de bons exercés au cours de l'exercice 2003	3 651
Nombre de bons en circulation au 31 décembre 2003	1 650 401
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	1 650 401
Augmentation de capital potentielle en valeur nominale (en euros)	3 300 802

Par ailleurs, l'exercice de 3 651 de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) sur 2003 s'est traduit par une augmentation de capital de 7 302 euros avec une prime d'émission de 12 231 euros.

À l'issue de ces opérations, le capital social est de 86 305 656 euros divisé en 43 152 828 actions de 2 euros de valeur nominale.

■ Notes annexes aux comptes consolidés

Notes préliminaires

- Le Groupe GFI Informatique établit ses comptes consolidés en conformité avec le règlement CRC 99-02 du Comité de Réglementation Comptable du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Par ailleurs, GFI Informatique s'inscrit dans la perspective d'une application obligatoire au 1^{er} janvier 2005 des normes comptables internationales publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour les sociétés européennes cotées.

Dans le cadre de la convergence avec ces normes internationales, le Groupe GFI Informatique applique depuis le 1^{er} janvier 2003 les méthodes d'évaluation suivantes, lesquelles sont conformes aux principes comptables français :

- activation des frais de développement (notes II.2 des méthodes d'évaluation et III.2 ci-après) ;
- application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003, concernant les engagements en matière de retraite, qui dispose que

ces engagements doivent être évalués selon les dispositions de la norme IAS 19 "Avantages du personnel" (note II.12 des méthodes d'évaluation).

Les impacts de ces changements de méthodes sont décrits respectivement en notes III.2 et III.12 ci-après.

GFI Informatique n'applique pas par anticipation le règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

- Changement de présentation effectué en 2002 : Les opérations relatives à l'affacturage ont fait l'objet d'un reclassement à compter du 31 décembre 2002 : les créances cédées au factor, quel que soit le niveau de transfert de risque, sont depuis lors présentées dans la rubrique "Clients et comptes rattachés" et les créances ayant fait l'objet d'un tirage sont assimilées à des dettes financières. L'encours disponible sur créances cédées ne figure donc plus en "Disponibilités".

Ce changement de présentation est sans effet sur les résultats et les capitaux propres et améliore la comparabilité des états financiers avec ceux des autres sociétés du secteur.

À titre de comparaison, nous présentons les soldes pro forma 2001 des postes sur lesquels ce changement de présentation a eu un impact :

Au 31 décembre		
(en milliers d'euros)	2001 Pro forma	2001
Clients et comptes rattachés	276 291	208 763
Disponibilités	18 130	79 265
Dettes financières	127 979	121 586

I. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

1. Événement significatif

Le 25 juillet 2003, le Groupe GFI Informatique a émis des Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR). Les caractéristiques de cet emprunt sont présentées en note III.13 du bilan consolidé.

2. Périmètre de consolidation

Variations du pourcentage de contrôle

Acquisitions

Les sociétés suivantes ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

- À compter du 1^{er} janvier 2003 :
 - 100 % de la Société française IDL acquise le 1^{er} décembre 2002 ;
- À compter du 1^{er} juin 2003 :
 - 100 % de la Société française Infogen, acquise le 1^{er} juin 2003,
 - 100 % de la Société française IEMS, filiale à 100 % d'Infogen acquise le 1^{er} juin 2003.

Accroissement du pourcentage de participation par acquisition

- À compter du 1^{er} décembre 2003, acquisition de 50 % de la Société Holding GFI Maroc, détenue désormais à 100 %. Le Groupe GFI détient ainsi 100 % des filiales Professional System et Archos. Ces filiales, précédemment consolidées en intégration proportionnelle sont désormais consolidées en intégration globale.

Acquisitions de titres sans variation du pourcentage de contrôle.

Les autres acquisitions de titres effectuées au cours de l'exercice (IP-Eccla pour 16 %, SKR pour 24 %, Proben pour 8 % et GFI Informatics pour 12,5 %) correspondaient à des engagements fermes d'achat de titres et avaient donc été enregistrées en dettes sur immobilisation au 31 décembre 2002.

Cessions

- Cession des 100 % de la Société SFPI, filiale de GFI Consulting, le 17 mars 2003 ;
- Cession de 49 % de la Société Eccla, filiale de GFI Consulting, le 1^{er} octobre 2003 ;
- Cession de 100 % de la Société Archos filiale de GFI Maroc, le 11 décembre 2003.

Autres opérations juridiques

- Dilution totale des intérêts minoritaires (40 % au 31 décembre 2002) de la filiale Soluzioni suite à une augmentation de capital réalisée uniquement par GFI Informatique ;
- Cession de l'activité SAGE le 30 juin 2003 ;
- Fusion de GFI New Business et GFI ISS au 1^{er} janvier 2003 ;
- Acquisition du fond de commerce de la Société Chronotique par la Société CIPM, renommée GFI Chronotique ;
- Changement de dénomination sociale pour la Société GFI Maroc qui devient Holding GFI Maroc ;
- Changement de dénomination sociale pour la Société Professional System qui devient GFI Informatique Maroc.

Liste des sociétés consolidées

Le périmètre de consolidation, au 31 décembre 2003, se présente comme suit :

Nom de la société	Adresse	Siège social		N° de Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
		Code postal	Ville					
France								
GFI Informatique	199, rue Championnet	75018	Paris	385 365 713	IG	100 %	100 %	France
GFI ISS	199, rue Championnet	75018	Paris	300 570 710	IG	100 %	100 %	France
Informatique et Services	158, avenue de Verdun	92130	Issy-les-Moulineaux	413 460 072	IG	100 %	100 %	France
Sci Gifimo	158, avenue de Verdun	92130	Issy-les-Moulineaux	350 934 139	IG	100 %	100 %	France
Financière Sinorg	12, rue Rouget de Lisle	92130	Issy-les-Moulineaux	384 875 159	IG	100 %	100 %	France
GFI Progiels	12, rue Rouget de Lisle	92442	Issy-les-Moulineaux	340 546 993	IG	100 %	100 %	France
Gie Anis	12, rue Rouget de Lisle	92130	Issy-les-Moulineaux	389 285 784	IG	100 %	100 %	France
Nemausic	151, rue Gilles Roberval	30900	Nîmes	329 936 876	IG	100 %	100 %	France
Sci Via Domitia	151, rue Gilles Roberval	30901	Nîmes	418 871 166	IG	100 %	100 %	France
Image & Promotion	696, rue Yves Kermen	92100	Boulogne-Billancourt	784 317 075	IG	100 %	100 %	France
Eccla	696, rue Yves Kermen	92100	Boulogne-Billancourt	307 582 270	IG	51 %	51 %	France
GFI Consulting	12, rue Rouget de Lisle	92130	Issy-les-Moulineaux	433 940 145	IG	100 %	100 %	France
GFI Chronotique	12, rue Rouget de Lisle	92110	Clichy	433 940 079	IG	100 %	100 %	France
SNCI	12, rue Rouget de Lisle	92130	Issy-les-Moulineaux	433 940 723	IG	100 %	100 %	France
Infogen	3, rue Collange	92300	Levallois	500 018 722	IG	100 %	100 %	France
IEMS	ZAC de Pichaury Parc Club du Golf	13856	Aix-en-Provence	000 039 721	IG	100 %	100 %	France
IDL	23, rue du Colisé	75018	Paris	381 048 057	IG	100 %	100 %	France

Nom de la société	Adresse	Siège social		N° de Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
		Code postal	Ville					
Europe								
GFI Benelux	Chaussée des Collines, 54	13000	Wavre	85.300	IG	100 %	100 %	Belgique
GFI New Business Belgique	Chaussée des Collines, 54	13000	Wavre	38.698	IG	100 %	100 %	Belgique
GFI Luxembourg	Route de Luxembourg	8077	Bertrange	24.187	IG	100 %	100 %	Luxembourg
ASN	Gebouw "Office Point" Bijdorp Oost	26 2990 AA	Barendrecht	20 062 058	IG	100 %	100 %	Hollande
GFI International	19, chemin des Champs des Filles	1228	Plan-les-Ouates	CH-660-0703000-2	IG	100 %	100 %	Suisse
Calléo Switzerland AG	1, Gerhardstrasse	8003	Zurich	CH-020.4.000.451-4	IG	100 %	100 %	Suisse
Calléo Group AG	1, Gerhardstrasse	8003	Zurich	CH-020.3.021.601-1	IG	100 %	100 %	Suisse
Grupo Corporativo GFI Informatica	C/Serrano Galvache, 56	28033	Madrid	A-82206400	IG	100 %	100 %	Espagne
Arcisa Levante	Pz – Deportista Andrés Muñoz, 10	03003	Alicante	B-53096749	IG	100 %	100 %	Espagne
Arcitel	C/Serrano Galvache, 56	28033	Madrid	A-81958449	IG	100 %	100 %	Espagne
Grupo Corporativo GFI Web	C/Salvador Espriu, 25	08005	Barcelona	A-82673542	IG	100 %	100 %	Espagne
Grupo Corporativo GFI Norte	C/Licenciado Poza, 55 2ª Planta	48013	Bilbao-Vizcaya	B-48301865	IG	100 %	100 %	Espagne
Euskalsoft	C/Portuexxe, 47, Edificio Askain Oficina 31 2ª Planta	20018	San Sebastian – Guipuzcoa	B-20482298	IG	100 %	100 %	Espagne
Gastinfo	Avd. Gasteiz, 25 1ª Planta	01008	Vitoria-Alava	B-01157825	IG	100 %	100 %	Espagne
3B Norte	Alameda Recalde, 36 4ª Planta	48009	Bilbao-Vizcaya	B-48302939	IG	100 %	100 %	Espagne
GFI IT	Aldershaw Hall, Claypit Lane, Wall	Lichfield,	Staffordshire WS14 0AQ	3 629 862	IG	100 %	100 %	UK

Nom de la société	Adresse	Siège social		N° de Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
		Code postal et Ville						
Europe (suite)								
GFI Informatics	Aldershawe Hall, Claypit Lane, Wall	Lichfield, Staffordshire WS14 0AQ		1 244 813	IG	100 %	100 %	UK
GFI Consulting Limited	Aldershawe Hall, Claypit Lane, Wall	Lichfield, Staffordshire WS14 0AQ		3 401 275	IG	100 %	100 %	UK
GFI Consulting	Via Onorato Vigliani, 55	10135 Torino		12890800159	IG	100 %	100 %	Italie
GFI Technology	Via Caldera, 21	20153 Milano		12876730156	IG	100 %	100 %	Italie
Ois com	Via Mosca, 52	00142 Roma		5 576 691 009	IG	88 %	88 %	Italie
GFI Ois	Via XX Settembre, 3	10135 Torino		3 735 050 159	IG	100 %	100 %	Italie
Soluzioni	Via Onorato Vigliani, 55	10135 Torino		8 286 310 019	IG	100 %	100 %	Italie
Compuquali	TagusPark, Edifícios Qualidade, Bloco B2-3A,	2780 – 920 Oeiras		CRC Cascais 15423	IG	100 %	100 %	Portugal
Calléo Germany Gmbh	Vor der Niederpfort, 7	65428 Rüsselsheim-Bauschheim		HRB 84047	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Holding Gmbh	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart		HRB20548	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI SPS Ag	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart		HRB 21063	IG	100 %	100 %	Allemagne
SPS UB Kom	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart		HRA 13026	IG	100 %	100 %	Allemagne
SPS PB Gmbh	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart		HRB 18508	IG	100 %	100 %	Allemagne
UBS	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart		HRB 9600	IG	100 %	100 %	Allemagne
IT Média	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart		HRB 17899	IG	100 %	100 %	Allemagne
SKR System	Barkhausenweg, 11	22339 Hamburg		HRB 61666	IG	100 %	100 %	Allemagne
SKR & Co	Karl-Ferdinand-Braun-Str., 2	28359 Bremen		HRA 21699	IG	100 %	100 %	Allemagne

Nom de la société	Adresse	Siège social		N° de Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
		Code postal et Ville						
Autres Continents								
GFI Informatique Maroc	140, bd d'Anfa	2000 Casablanca		50 877	IG	100 %	100 %	Maroc
Holding GFI Maroc	60, rue d'Alger	2000 Casablanca		113.607	IG	100 %	100 %	Maroc
GFI Afrique	Zone 4 C, rue Louis Lumière	Abidjan			IG	100 %	100 %	Côte d'Ivoire
GFI Canada Inc.	1, place Ville Marie Bureau 4000	H3B 4M4 Montréal		373949-0	IG	100 %	100 %	Canada
La Gestion Proben	2075, rue University Bureau 1610	H3A 2L1 Montréal		20439 – 1	IG	100 %	100 %	Canada

II. Principes et méthodes comptables

Principes généraux de consolidation

1. Règles de consolidation et périmètre

Les états financiers des sociétés dans lesquelles GFI Informatique exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles GFI Informatique exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint, sont consolidés suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

2. Date d'arrêté des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

3. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les comptes de résultat sont convertis aux taux moyens de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Les états financiers des filiales étrangères non autonomes (holding de pays) sont convertis selon la méthode du cours historique.

Méthodes d'évaluation

1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société GFI Informatique dans le total des actifs et des passifs acquis, valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, est inscrite sous la rubrique "Écarts d'acquisition" à l'actif du bilan, et amortie, au cas par cas, selon la méthode linéaire sur une durée n'excédant pas 20 ans.

La durée de 20 ans est généralement retenue pour des activités pérennes, apportant des compétences stratégiques au Groupe et/ou permettant de nouvelles implantations territoriales.

Conformément aux dispositions du règlement n° 99-02 du C.R.C, le Groupe procède à des tests d'évaluation sur ses écarts d'acquisition. Un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition est constaté, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur. La méthode d'évaluation retenue lors du test effectué au 31 décembre 2003 est, comme au titre de 2002, celle des flux de trésorerie futurs actualisés sans tenir compte des multiples boursiers eu égard au contexte économique. Les prévisions d'activité sont basées, pour les principales sociétés opérationnelles, sur les budgets d'exploitation pour l'exercice 2004 avec des taux de croissance pour les années 2005 à 2008 compris entre 4 % et 15 % pour chaque société. Le taux de croissance à l'infini est fixé à 3 %. Enfin, les taux d'actualisation correspondent au coût moyen pondéré du capital employé de chaque société et varient entre 9 % et 11 %. Dans les cas où les sociétés ont fusionné opérationnellement (Royaume-Uni, Italie, Allemagne), la juste valeur des écarts d'acquisition a été appréciée en considérant les flux de trésorerie globalement pour les sociétés d'un même pays.

2. Immobilisations incorporelles

Frais d'augmentation de capital et d'émission d'emprunts

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont constatés en charges au cours de l'exercice où ils sont souscrits à l'exception des frais relatifs à l'émission des Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) qui sont constatés en charges à étaler et amortis sur la durée moyenne de vie des OBSAR.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont assimilés aux écarts d'acquisitions et font l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans au maximum.

Licences informatiques

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation de 1 à 5 ans.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à compter du 1^{er} janvier 2003. Ils étaient antérieurement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils étaient encourus dans la mesure où les projets n'étaient pas suivis individuellement. Ces frais sont amortis à partir de la date de "recette" interne du projet, sur la durée moyenne de commercialisation prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à cinq ans (note III.2 ci-après). L'application de ce changement de méthode est prospectif conformément aux règles comptables françaises.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charges dans l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- terrains : non amortis ;
- constructions : linéaire sur 20 à 40 ans ;
- matériels informatiques : linéaire sur 3 à 5 ans ;
- matériels de transport : linéaire sur 5 ans ;
- matériels de bureau/autres : linéaire sur 5 à 10 ans.

4. Crédit-bail

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

5. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision

pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte notamment des perspectives de rentabilité et de la quote-part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés.

6. Actif circulant

Affacturation des créances

GFI Informatique et certaines de ses filiales (en France, en Italie et en Espagne) procèdent à l'affacturation d'une partie de leurs créances. Les sociétés d'affacturation, selon le type de contrat négocié, prennent en charge ou non, le recouvrement des créances et, pour partie, le risque de non-paiement. GFI Informatique et ses filiales possèdent un droit de tirage à hauteur des créances cédées. Quelle que soit la couverture du risque par le factor, les créances clients cédées sont maintenues dans le poste clients et les créances ayant fait l'objet d'un tirage figurent au poste dettes financières.

Clients et comptes rattachés

Les créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 12 mois ou faisant l'objet d'un litige identifié au 31 décembre 2003 sont dépréciées à 100 % à l'exception des créances garanties par les sociétés d'affacturation et des créances sur les administrations et entreprises publiques qui ne font pas l'objet de litige.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. L'évaluation est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

7. Conversion des éléments en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre 2003. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

8. Chiffre d'affaires

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- **Contrats en cours de réalisation** : le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base du prix de vente. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée ;
- **Ventes de progiciels** : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive. Une réserve de 5 à 10 % de ce chiffre d'affaires peut être comptabilisée pour le service de garantie en produits constatés d'avance ;
- **Maintenance de progiciels** : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance ;
- **Matériel** : le chiffre d'affaires est constaté lors de la livraison ou en fonction de l'avancement des projets d'intégration lorsque le matériel n'est pas identifié de manière spécifique dans le prix du contrat.

9. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

10. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre le résultat retraité pour être mis en harmonie avec les principes comptables du Groupe et le résultat fiscal de chaque entité consolidée.

Les impôts différés sont calculés au taux en vigueur à la fin de l'exercice. Dans le cas de sociétés en situation fiscale déficitaire, il n'est pas constaté de créance d'impôt différé si un retour au bénéfice fiscal n'est pas attendu à court terme.

11. Provisions pour risques et charges

GFI Informatique applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimées de manière fiable. Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas.

12. Engagements en matière de retraite

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent au 31 décembre 2003 en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003. Ces engagements sont déterminés avec un taux moyen de charges sociales de 4,4 %, lequel est fonction des hypothèses retenues de départs à l'initiative du salarié dans le Groupe (10 % des cas). Ce calcul tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge et de la dernière table de mortalité de l'INSEE. Les calculs sont actualisés au taux de 5,25 %.

L'entrée en vigueur de la loi Fillon n'a pas modifié l'environnement réglementaire de calcul de l'indemnité de départ à la retraite pour le Groupe GFI suite à l'engagement pris par le SYNTEC de négocier avec les partenaires sociaux, dès 2004, la modification de l'article 16 de la Convention Collective Nationale relatif à la mise à la retraite. Les écarts actuariels supérieurs à 10 % de l'engagement au 31 décembre 2003 sont constatés en charge à répartir et sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

De plus, lorsqu'une société a conclu une convention avec un organisme d'assurances dans le cadre d'un régime à cotisations définies pour la constitution d'un fonds de retraite, les cotisations sont directement incluses dans les charges. Il n'y a pas de régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe GFI Informatique.

13. Instruments financiers

GFI Informatique a recours à des instruments financiers pour couvrir des risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt. L'écart de taux dégagé sur ces instruments financiers est comptabilisé en résultat financier.

14. Résultats par action

- Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
- Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées et de tous les BSAR en circulation à la clôture.
- En cas d'émission d'actions gratuites, le nombre d'actions de toutes les périodes présentées est retraité pour tenir compte rétroactivement de ces opérations.

15. Plans de souscription d'actions

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de

plans de souscription d'actions, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution, n'est pas comptabilisée. Des augmentations de capital ont été réalisées à prix d'exercice lors des différentes levées d'options effectuées par les bénéficiaires durant l'exercice. Les charges sociales que la société devrait acquitter si les actions étaient cédées avant une période de 5 ans à compter de leur date d'attribution seront comptabilisées au moment de la cession des actions.

16. Actions propres

Compte tenu des objectifs multiples du programme de rachat d'actions, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

Autres informations

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, la participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste "Salaires, traitements et autres" du compte de résultat.

III. Notes sur le bilan consolidé

Note 1 : Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/01	31/12/02	Modifications des pourcentages de contrôle	Variations de périmètre	Dotations aux amortissements	Cessions	31/12/03
Valeurs brutes	228 041	226 265	363	3 940		- 5 791	224 777
Amortissements	26 860	43 206			11 945	- 3 209	51 942
Valeurs nettes	201 181	183 059	363	3 940	- 11 945	- 2 582	172 835

Au 31 décembre 2003, les compléments de prix et de prise de participation restant à payer sur les engagements fermes d'acquisition de titres s'élèvent à 844 milliers d'euros et sont constatés en dettes sur immobilisations. Les variations de périmètre correspondent à une mise à jour des compléments de prix par rapport aux données les plus récentes et à l'intégration des nouvelles sociétés (Chronotique, IDL, Infogen, IEMS).

Les modifications des pourcentages de contrôle concernent l'acquisition de 50 % des titres de GFI Maroc, holding détenant les sociétés Professional System et Archos, détenus auparavant à 50 %.

Les cessions concernent les sociétés Eccla (49 %), Archos (100 %) et SFPI (100 %).

Enfin, le test de dépréciation des écarts d'acquisition effectué au 31 décembre 2003 n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciations exceptionnelles des écarts d'acquisition.

GFI a accordé aux acquéreurs des titres Eccla une option ferme d'achat sur les 51 % de titres restants jusqu'au 31 décembre 2007 dans une fourchette de prix déjà fixée au contrat (entre 600 et 800 milliers d'euros). Dans la mesure où les acquéreurs se sont engagés par écrit à

ne pas exercer cette option à court terme et où le contrat de cession est en passe d'être renégocié, le Groupe GFI a considéré que la valeur de l'écart d'acquisition résiduel au 31 décembre 2003 ne devait pas être appréciée par rapport à la valeur de l'option d'achat mentionnée ci-dessus, mais selon les mêmes modalités que pour les autres filiales et qu'en conséquence aucun amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition n'avait lieu d'être constaté à la clôture.

Les écarts d'acquisition s'analysent par zone géographique comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/03	Valeur nette au 31/12/02	Valeur nette au 31/12/01	Durée d'amortissement	Date d'acquisition
France					
GFI Informatique et sociétés absorbées	15 073	16 323	17 570	20	31/01/95
GFI ISS/GFI IS/GFI NB	1 406	1 512	1 629	20	01/01/98
GFI Progiciels et sociétés fusionnées	14 848	15 916	17 743	20	01/05/99
Nemausic	1 424	1 514	1 604	20	01/01/00
Eccla/Image et Promotion	2 159	5 766	8 835	10	01/04/00
Groupe GFI Consulting	7 625	8 089	8 225	20	01/04/01
Infogen	2 723			20	01/06/03
IEMS	751			20	01/06/03
IDL	244			20	01/01/03
Chronotique	247			10	01/09/03
Total France	46 500	49 120	55 607		

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/03	Valeur nette au 31/12/02	Valeur nette au 31/12/01	Durée d'amortissement	Date d'acquisition
Europe					
Benelux	2 463	2 740	3 449		
GFI Benelux et sociétés absorbées	143	226	308	10	01/07/95
ASN et sociétés absorbées	2 320	2 514	3 141	20	01/01/00
Suisse	6 718	7 154	7 319		
GFI International et sociétés absorbées	5 198	5 548	5 898	20	01/03/00
Calléo Suisse	1 520	1 606	1 421	20	01/10/01
Espagne	29 383	30 615	32 268		
Grupo Corporativo GFI Informatica et Arcitel	22 991	24 399	25 659	20	01/01/98
Levante	777	823	842	20	01/01/98
Pays Basque	5 615	5 393	5 767	20	01/10/00
Grande-Bretagne	14 542	16 557	17 758	20	1999 à 2001
Italie	39 144	40 332	45 326	20	1999 à 2001
Portugal	5 822	6 182	5 583	20	01/10/99
Allemagne	20 575	22 441	25 260	20	2000 à 2001
Total Europe	118 647	126 021	136 961		

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/03	Valeur nette au 31/12/02	Valeur nette au 31/12/01	Durée d'amortissement	Date d'acquisition
Autres continents					
Maroc	585	375	638		
GFI Maroc	467	235	342	20	01/10/99
Archos		140	296	20	01/01/00
Holding GFI Maroc	118			20	01/12/03
Canada	7 103	7 543	7 975	20	01/05/00
Total Autres continents	7 688	7 918	8 613		
Total général	172 835	183 059	201 181		

Note 2 : Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes au 31/12/03	Valeurs nettes au 31/12/02	Valeurs nettes au 31/12/01
Frais de développement	2 868	346	2 522		
Logiciels	8 306	7 056	1 250	2 196	1 132
Fond de commerce	3 261	1 383	1 878	1 884	2 256
Total	14 435	8 785	5 650	4 080	3 388

Les frais de développement encourus depuis le 1^{er} janvier 2003 et répondant aux critères exposés en note II.-2. sont portés en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée maximale de 5 ans à compter de la date de "recette" interne du projet. La mise en œuvre de cette règle comptable concerne exclusivement l'activité Progiciels du Groupe et a conduit à porter à l'actif une valeur brute de 2 866 milliers d'euros (constatée en colonne "Augmentations"). Par ailleurs, les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus s'élèvent à 1 660 milliers d'euros en 2003 et figurent dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises par le Groupe. Les fonds de commerce correspondent essentiellement au fonds de commerce GFI Informatique, valorisé à 3 millions d'euros lors de l'apport au 31 décembre 1994 des activités "Prestations Intellectuelles" de EDS à GFI Informatique.

Ces fonds de commerce sont amortis sur une durée de vingt ans.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/01	31/12/02	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de change	31/12/03
Valeurs brutes	9 282	11 003	4 280	- 976	203	- 75	14 435
Amortissements	5 894	6 923	2 809	- 964	52	- 35	8 785
Valeurs nettes	3 388	4 080	1 471	- 12	151	- 40	5 650

La répartition géographique des immobilisations incorporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)	2003		2002		2001	
France	5 058	90 %	2 546	62 %	2 613	77 %
Italie	29	1 %	788	19 %	386	11 %
Espagne	27	0 %	88	2 %	152	4 %
Allemagne	10	0 %	20	0 %	30	1 %
Royaume-Uni	497	9 %	596	15 %	126	4 %
Autres Europe	28	0 %	41	1 %	80	2 %
Afrique/Amérique	1	0 %	1	0 %	1	0 %
Total	5 650	100 %	4 080	100 %	3 388	100 %

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes au 31/12/03	Valeurs nettes au 31/12/02	Valeurs nettes au 31/12/01
Terrains	734		734	793	846
Constructions	1 812	341	1 471	1 816	1 895
Constructions acquises en crédit-bail	2 401	1 890	511	459	591
Installations techniques, matériel et outillage	3 635	2 992	643	725	620
Installations matériel et outillage acquises en crédit-bail	184	184			
Autres immobilisations corporelles	30 573	23 135	7 438	8 300	10 560
Immobilisations corporelles en cours					30
Total	39 339	28 542	10 797	12 093	14 542

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/01	31/12/02	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de change	31/12/03
Valeurs brutes	41 947	39 674	3 125	- 3 984	908	- 384	39 339
Amortissements	27 405	27 581	3 929	- 3 384	594	- 178	28 542
Valeurs nettes	14 542	12 093	- 804	- 600	314	- 206	10 797

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement du matériel informatique pour 1 230 milliers d'euros, des agencements pour 530 milliers d'euros et des locations financement de véhicules au Portugal pour 490 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2003, la valeur nette des immobilisations corporelles financées par crédit-bail est de 581 milliers d'euros.

La répartition géographique des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)	2003		2002		2001	
France	4 921	46 %	4 971	41 %	5 579	38 %
Italie	1 065	10 %	1 677	14 %	2 727	19 %
Espagne	901	8 %	977	8 %	923	6 %
Allemagne	571	5 %	952	8 %	1 124	8 %
Royaume-Uni	2 024	19 %	2 326	19 %	2 896	20 %
Autres Europe	1 234	11 %	1 132	9 %	1 173	8 %
Afrique/Amérique	81	1 %	58	0 %	120	1 %
Total	10 797	100 %	12 093	100 %	14 542	100 %

Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Titres de participation non consolidés	894	4 149	4 186
Prêts construction/personnel	1 044	1 040	1 556
Dépôts et cautionnements et autres	1 752	1 809	1 823
Total Valeur Brute	3 690	6 998	7 565
Provisions pour dépréciation	275	2 092	456
Total Valeur Nette	3 415	4 906	7 109

La diminution de ce poste ainsi que les provisions pour dépréciation par rapport au 31 décembre 2002 s'expliquent par la cession des titres EC Soft qui avaient été provisionnés à hauteur de leur valeur de réalisation, soit 994 milliers d'euros.

Les titres de participation non consolidés correspondent à des titres de sociétés dont le pourcentage de contrôle est faible et s'analysent comme suit :

Nom de la société (en milliers d'euros)	Valeur Nette Comptable des titres	% intérêts	% de contrôle	Pays d'activité
France				
Alteam	-	36 %	36 %	France
Europe				
Consorzio Sespim	39	17 %	17 %	Italie
Sirfin	341	24 %	24 %	Italie
Sir Service srl.	242	25 %	25 %	Italie
Rete Telematica Territoriale	93	49 %	49 %	Italie
Publigest	36	37 %	37 %	Italie
Autres titres	35			Europe
Total	786			

Les sociétés étrangères dans lesquelles GFI Informatique détient plus de 20 % des titres de participation ne sont pas consolidées car elles correspondent à des consortiums italiens dont les résultats sont intégrés dans les filiales italiennes consolidées.

En l'absence des comptes arrêtés pour 2003, nous présentons les situations nettes, les résultats nets et les chiffres d'affaires de l'exercice 2002.

Nom de la société	Situation nette au 31/12/02	Résultat net au 31/12/02	Chiffre d'affaires 2002	Pays d'activité
Europe				
Consorzio Sespim	199	- 37	0	Italie
Sirfin	1 454	87	3 425	Italie
Sir Service srl.	1 314	111	4 717	Italie
Rete Telematica Territoriale	195	3	1 271	Italie
Publigest	113	- 3	399	Italie
Total	3 275	162	9 811	

Note 5 : Clients et comptes rattachés

À titre de comparaison, nous présentons les soldes pro forma 2001 des postes impactés par le changement de

présentation des opérations relatives à l'affacturage indiqué plus haut en "Notes préliminaires".

Le détail du poste clients et comptes rattachés est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01 Pro forma	31/12/01 Publié
Créances clients	99 278	115 504	165 965	165 965
Créances cédées au factor	49 295	67 256	67 528	
Effets à recevoir	2 081	1 643	392	392
Factures à établir	37 945	37 554	51 387	51 387
Créances litigieuses	3 417	2 812	2 052	2 052
Créances sur cessions d'immobilisations	221	176		
Total clients et comptes rattachés	192 237	224 945	287 324	219 796
Provisions créances douteuses	6 660	9 343	11 033	11 033
Total clients et comptes rattachés nets	185 577	215 602	276 291	208 763

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Note 6 : Autres créances

L'ensemble de ces créances a une échéance à moins d'un an et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Créances fiscales	13 818	18 814	11 485
Autres créances	3 153	3 515	11 028
Avances et acomptes versés sur commandes	413	658	2 414
Valeur brute	17 384	22 987	24 927
Provisions pour dépréciation	924	706	411
Valeur Nette	16 460	22 281	24 516

La baisse des créances fiscales est principalement due à des diminutions de créance d'acomptes d'impôt sur les sociétés en France consécutives à la baisse de

l'impôt entre 2001 et 2002 et de créance de TVA en Italie. Les autres créances sont constituées principalement des créances sur les organismes sociaux.

Note 7 : Variation des impôts différés

L'impôt différé s'analyse par nature et en variation comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/01	31/12/02	Impact des variations de taux d'impôt	Variations de périmètre	Autres	Impact sur le résultat	31/12/03
Base fiscalité différée des sociétés françaises							
Différences temporaires fiscales							
■ Participation des salariés	3 037	27		254		- 111	170
■ Participation à l'effort construction	669	658		1		- 44	615
■ Organic	586	563		1		- 30	534
■ Autres différences temporaires fiscales	9 850	4 411		34		- 3 306	1 139
■ Reports déficitaires activés				955		- 79	876
Différences liées à l'harmonisation des principes et méthodes comptables							
■ Frais de développement						- 2 521	-2 521
■ Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 294	1 198				275	1 473
■ Retraitement de crédit-bail	- 221	- 351				- 30	- 381
■ Autres différences	- 3 735	341		451	676	- 187	1 281
Total base	11 480	6 847		1 696	676	- 6 033	3 186
Impôt différé actif France	3 909	2 145	- 1	582	232	- 2 084	874
Base fiscalité différée des sociétés étrangères							
■ Reports déficitaires activés							
		2 058			- 752	2 118	3 424
■ Autres différences temporaires fiscales	94	3		1	- 1	8	11
Différences liées à l'harmonisation des principes et méthodes comptables							
■ Constatation en charges de frais de recherche et développement	52	50			- 5	- 43	2
■ Autres différences	2 323	- 2 049		16	728	546	- 759
Total base	2 469	62		17	- 30	2 629	2 678
Impôt différé actif International	596	198	- 1	6	- 19	344	528
Total impôts différés actif	4 505	2 343	- 2	588	213	- 1 740	1 402
dont							
■ Court terme	3 153	1 640					981
■ Long terme	1 352	703					421

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

Société	Rappel 31/12/01	Rappel Base 31/12/02	Variation de périmètre	Utilisation de reports déficitaires	Perte de reports et corrections	Créations de reports déficitaires	Base 31/12/03	Économies futures d'impôts	
								Activées	Non activées
IP & Eccla	2 393	1 796		- 1 782	183	176	373		128
GFI Benelux	1 062	190				312	502	126	76
Groupe IXI	63								
GFI New Business	3 904								
Groupe Sinorg	86								
Tekhne	92								
Groupe Consulting Fr.	2								
Infogen			880	- 69			811	278	
IEMS			95	- 10			85	29	
GIFIMO	12	14		- 14					
GFI International	3 595	7 166				1 896	9 062		770
Groupe Calléo	1 218	6 582		- 662	99	610	6 629		1 114
GFI Consulting Esp.	289	482			31	194	707		247
Grupo Corporativo GFI Norte	74	74			- 74				
Groupe SPS	748	4 577		- 81	2 420	4 588	11 504	429	2 883
Groupe SKR		17			253	765	1 035		418
GFI Informatics		1 600			- 937		663	30	169
GFI IT	3 738	5 421			- 3 572	1 576	3 425		1 028
GFI Technology	1 068	3 078				399	3 477		1 286
GFI Informatique Maroc			11				11		4
GFI Consulting It.	925	1 420				272	1 692		626
ASN	693	2 113		- 1 350			763		263
Archos	377	21		- 21					
GFI Afrique	8	8					8		3
GFI Canada	301	268		- 46	- 206		16		7
Groupe OIS	20 041	9 624			14 871	3 811	28 306	185	10 288
Soluzioni	34	1 350				210	1 560		562
Holding GFI Maroc		4		- 4					
Total	40 722	45 803	986	- 4 039	13 068	14 809	70 627	1 077	19 872

Année d'expiration	31/12/03
2004	1 615
2005	11 544
2006	12 043
2007	753
2008	18 348
Indéfiniment	26 324
Total	70 627

L'impôt différé actif constaté sur OIS au titre de la perte de l'exercice 2003 a été constaté dans la limite du bénéfice fiscal attendu en 2004. Pour les autres sociétés, l'impôt différé actif a été évalué à hauteur de la perte fiscale réalisée en 2003 et des bénéfices fiscaux attendus.

L'estimation de ces bénéfices fiscaux est confortée pour chaque filiale par le niveau du portefeuille de commandes actuel et l'effet des mesures de restructuration pour la Société GFI OIS.

Note 8 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV de trésorerie pour un montant de 12 702 milliers d'euros, leur valeur de marché est de 12 719 milliers d'euros.

Note 9 : Variation des intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	Réserves et résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Total intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2000	1 511	163	1 674
Variations de périmètre	- 2 630		- 2 630
Résultat 2001	245		245
Variation de la réserve de conversion		- 10	- 10
Situation au 31 décembre 2001	- 874	153	- 721
Variations de périmètre	772		772
Résultat 2002	- 37		- 37
Variation de la réserve de conversion		- 153	- 153
Situation au 31 décembre 2002	- 139	0	- 139
Variations de périmètre	135		135
Résultat 2003	- 77		- 77
Situation au 31 décembre 2003	- 81	0	- 81

La variation de périmètre traduit la dilution complète des actionnaires minoritaires sur la Société Soluzioni (153 milliers d'euros) et la cession de 49 % de la Société Eccla (- 18 milliers d'euros).

Le résultat 2003 correspond à la part des minoritaires sur le résultat du dernier trimestre 2003 de la Société Eccla. Au 31 décembre 2003, les intérêts minoritaires correspondent donc aux sociétés OIS.COM et Eccla.

Note 10 : Autres fonds propres

Il s'agit principalement d'avances conditionnées de la COFACE et de l'Anvar.

Note 11 : Plans d'options de souscription d'actions

Compte tenu de la date d'échéance du dernier plan d'options de souscription fixée au 4 août 2004 et du prix d'exercice des actions de 14,17 euros par action, la Société considère que les options ne seront pas exercées par leurs titulaires.

Les plans d'options de souscription d'actions ont évolué comme suit au titre de l'exercice 2003 :

Nature du plan	Plan de souscription 1997	Plan de souscription 1998	Plan de souscription 1999
Date d'Assemblée Générale	30 décembre 1997	5 mai 1998	15 juin 1999
Date des premières attributions au titre du plan	12 janvier 1998	25 mai 1998	4 août 1999
Nombre de personnes concernées au 31 décembre 2003	0	0	123
Date de départ d'exercice des options	12 janvier 2001	25 mai 2001	4 août 2002
Date d'expiration de la période de levée d'options	12 janvier 2003	25 mai 2003	4 août 2004
Prix de souscription	2 € / action	5,21 € / action	14,17 € / action
Nombre d'options en solde au 1 ^{er} janvier 2003	91 118	792 611	562 113
Nombre d'options levées au cours de l'exercice 2003	44 901		
Nombre d'options annulées au cours de l'exercice 2003	46 217	792 611	14 943
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2003	0	0	547 170
Dont nombre d'options détenues par les membres du Comité Exécutif	0	0	151 689

Note 12 : Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/01	31/12/02	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autres	Effet de change	31/12/03
Provisions pour charges	13 989	12 168	137	2 081	1 226	179	- 7	13 332
Provision indemnités de départ en retraite	12 469	11 900		1 929	831	179		13 177
Déménagements et mise en place de systèmes d'information	118							
Réorganisations et restructurations engagées	741	142			137		- 5	
Pertes à terminaison	640	65	137	152	233		- 1	120
Autres	21	61			25		- 1	35
Provisions pour risques	8 652	6 721	783	706	3 761	71	0	4 520
Prud'hommes	161	65	15	338	298	665		785
Litiges	5 535	3 736	257	158	2 325	- 208		1 618
Réorganisations et restructurations engagées	859	911			370	- 440		101
Risques fiscaux et sociaux	1 495	752	511	109	49			1 323
Autres	602	1 257		101	719	54		693
Total	22 641	18 889	920	2 787	4 987	250	- 7	17 852

La répartition par nature des dotations et reprises de provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations				Reprises				Dont sans objet
	Exploitation	Financière	Exceptionnelle	Total	Exploitation	Financière	Exceptionnelle	Total	
Provisions pour charges	1 996	85		2 081	1 148		78	1 226	25
Provision indemnités de départ en retraite	1 844	85		1 929	831			831	
Réorganisations et restructurations					62		75	137	
Pertes à terminaison	152			152	230		3	233	
Autres					25			25	25
Provisions pour risques	258	1	447	706	1 471	71	2 219	3 761	274
Prud'hommes			338	338			298	298	17
Litiges	158			158	1 365		960	2 325	162
Réorganisations et restructurations					106		264	370	94
Risques fiscaux			109	109			49	49	
Autres	100	1		101		71	648	719	
Total	2 254	86	447	2 787	2 619	71	2 297	4 987	299

Commentaire sur les variations significatives :

- les provisions pour indemnités de départ à la retraite connaissent une augmentation en Italie (+ 824 milliers d'euros) et en France (+ 454 milliers d'euros). L'augmentation présentée dans la colonne "Autres" correspond à l'écart actuariel comptabilisé en charges à répartir pour 179 milliers d'euros. Pour ce qui concerne le calcul de l'IDR en France, les charges de service s'élèvent en 2003 à 159 milliers d'euros et les charges d'intérêt à 87 milliers d'euros ;
 - les reprises de provisions pour risques et pour charges de réorganisations et restructurations d'un montant de 507 milliers d'euros s'expliquent essentiellement par la constatation et/ou la résolution de litiges salariaux liés aux réorganisations en France, au Benelux et en Suisse ;
 - les dotations (158 milliers d'euros) et les reprises (2 325 milliers d'euros) de provisions pour litiges concernent des litiges salariaux et clients en France et en Italie,
 - les variations de périmètre des provisions pour perte à terminaison (+ 137 milliers d'euros) correspondent à l'intégration de la Société Chronotique ;
 - la variation de périmètre des provisions pour risques sociaux (+ 511 milliers d'euros) et litiges (+ 253 milliers d'euros) provient de l'intégration de la Société Infogen.
- Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique "Litiges" correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de GFI Informatique et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

Note 13 : Emprunts et dettes

Les dettes financières du Groupe sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Échéances des dettes au 31/12/03							Existence de couvertures
	31/12/02 Total	31/12/03 Total	2004	2005	2006	2007	2008	
Concours bancaires courants	2 369	800	800					
Tirage sur créances affacturées	11 613							
Emprunts auprès des établissements de crédit	91 032	36 567	18 645	8 872	4 350	3 100	1 600	Oui ⁽¹⁾
OBSAR		47 416				23 708	23 708	Oui ⁽¹⁾
Emprunts et dettes financières divers	550	397	397					
Dettes de crédit-bail	194	68	68					
Total	105 758	85 248	19 370	8 872	4 350	26 808	25 308	

(1) Les caractéristiques de ces couvertures en taux d'intérêt sont présentées dans le chapitre "Instruments financiers" de la note 24 du bilan consolidé.

Au 31 décembre 2003, le montant total des lignes moyen terme utilisées et des prêts s'élève à 36 567 milliers d'euros et le montant des OBSAR à 47 416 milliers d'euros.

La ventilation des emprunts envers les organismes de crédit entre taux fixe et taux variable est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Taux fixe	4 878	17 298	23 751
Taux variable	79 105	73 734	87 973
Total	83 983	91 032	111 724

La répartition géographique de ces emprunts souscrits en euros, au 31 décembre 2003, est la suivante :

(en milliers d'euros)	France	Allemagne
Emprunts auprès des établissements de crédit	83 881	102

Le 25 juillet 2003, GFI Informatique a émis des Obligations Remboursables Autonomes (BSAR) sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA. à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) et des Bons de Souscription d'Actions

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

Nature	Emprunt obligataire 05/08/03
Nombre d'obligations émises	443 260
Valeur nominale	107,00
Prix d'émission	107,00
Montant total de l'émission (en euros)	47 415 820
Taux d'intérêt (paiement trimestriel à terme échu)	Euribor 3 mois - 0,25 %
Nombre d'obligations remboursées au cours de l'exercice	124
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2003	443 136
Date prévue de remboursement de la première tranche	05/08/07
Date prévue de remboursement de la deuxième tranche	05/08/08
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	6 203 904
Augmentation de capital potentielle en valeur nominale (en euros)	12 407 808

Les emprunts et les OBSAR ont été souscrits par plusieurs banques par le biais de contrats incluant des clauses dites de défaut conventionnelles.

Les tableaux ci-dessous fournissent les exigences de ratios financiers exigés par les banques ou le contrat

d'OBSAR. Ces ratios s'appliquent sur les différentes tranches de la dette financière nette consolidée du Groupe GFI Informatique au 31 décembre 2003 :

RATIOS : Dette financière nette / Fonds propres (en milliers d'euros)	Tranche de dette	% du total
Ratio < à 0,8	9 000	10,7 %
Ratio < à 1	62 914	74,9 %
Sans exigence	12 069	14,4 %
Total	83 983	100 %

RATIOS : Dette financière nette / Cash-flows (en milliers d'euros)	Tranche de dette	% du total
Ratio < à 4	55 332	65,9 %
Ratio < à 5	3 333	4,0 %
Sans exigence	25 318	30,1 %
Total	83 983	100 %

AUTRES RATIOS (en milliers d'euros)	Tranche de dette	% du total
Dette financière nette/Résultat d'exploitation < à 3	14 000	16,7 %
Charges financières/Résultat d'exploitation < à 20 %	8 679	10,3 %
Charges financières/Résultat d'exploitation < à 15 %	3 333	4,0 %
Sans exigence	57 971	69,0 %
Total	83 983	100 %

Sur la base du bilan et des performances 2003, GFI Informatique se situe à un niveau largement inférieur aux limites fixées par ses contrats bancaires pour les ratios suivants : dette financière nette/fonds propre,

dette financière nette/résultat d'exploitation, dette financière nette/capacité d'autofinancement, charges financières/résultat d'exploitation. Par conséquent, il n'existe pas de risque d'exigibilité anticipée.

Note 14 : Dettes fiscales et sociales

Le détail des dettes fiscales et sociales est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Charges de personnel	23 332	25 878	33 946
TVA	30 115	38 758	42 528
Charges envers les organismes sociaux	26 677	28 632	32 753
Impôts sur les sociétés	3 928	3 805	2 743
Taxes diverses	3 037	3 108	3 652
Total	87 089	100 181	115 622

Note 15 : Autres dettes

Le détail des autres dettes s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Dettes sur immobilisations	1 587	7 552	27 161
Comptes courants	4	10	3 380
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 697	4 064	5 237
Autres	3 225	2 190	1 389
Total	9 513	13 816	37 167

Les dettes sur immobilisations comprennent les provisions relatives aux engagements fermes d'achats de titres (123 milliers d'euros) et les compléments de prix (721 milliers d'euros) calculés au 31 décembre 2003 pour un montant total de 844 milliers d'euros à comparer à 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Les engagements fermes d'achats des titres et les compléments de prix ont été calculés sur la base des engage-

ments contractuels tels qu'ils résultent des contrats signés lors de l'acquisition des sociétés ainsi que des avenants. Ces engagements portent sur les performances réalisées par les sociétés au titre de l'exercice 2003 pour 344 milliers d'euros et au titre de l'exercice 2002 pour 500 milliers d'euros. L'essentiel de ces dettes a une échéance à moins d'un an et ne fait pas l'objet de garantie.

IV. Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 16 : Ventilation du chiffre d'affaires

1- Répartition géographique

(en milliers d'euros)	2003		2002		2001	
France	306 517	61 %	320 083	58 %	349 563	58 %
Europe du Nord	62 815	13 %	79 532	14 %	86 797	14 %
Allemagne	22 530	36 %	37 080	47 %	36 401	42 %
Royaume-Uni	22 184	35 %	22 014	28 %	25 084	29 %
Autres	18 101	29 %	20 438	26 %	25 312	29 %
Europe du Sud	126 100	25 %	147 728	27 %	163 952	27 %
Italie	67 562	54 %	89 221	16 %	103 296	63 %
Espagne	46 771	37 %	46 846	8 %	49 932	30 %
Portugal	11 767	9 %	11 661	2 %	10 724	7 %
Amérique/Afrique	4 651	1 %	6 829	1 %	6 980	1 %
Total	500 083	100 %	554 172	100 %	607 292	100 %

2- Répartition par métier (estimation)

(en milliers d'euros)	2003		2002		2001	
Intégration de systèmes	248 531	50 %	318 530	57 %	358 302	59 %
Progiciels	81 974	16 %	83 486	15 %	85 021	14 %
Conseil	59 138	12 %	40 053	7 %	54 656	9 %
Outsourcing	110 440	22 %	112 103	20 %	109 313	18 %
Total	500 083	100 %	554 172	100 %	607 292	100 %

3- Répartition par secteur économique (estimation)

(en milliers d'euros)	2003		2002		2001	
Administrations et collectivités locales	138 970	28 %	173 336	31 %	163 969	27 %
Industrie, distribution et services	199 979	40 %	211 903	38 %	248 990	41 %
Banques, finance et assurance	91 329	18 %	98 266	18 %	109 312	18 %
Télécoms	69 805	14 %	70 667	13 %	85 021	14 %
Total	500 083	100 %	554 172	100 %	607 292	100 %

Note 17 : Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Rémunération du personnel	211 329	234 319	235 436
Charges sociales	81 136	87 558	88 146
Participation et intéressement	169	126	3 939
Total	292 634	322 003	327 521

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2003 aux membres

du Conseil d'administration, de la part de GFI Informatique et des sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de Présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
Jacques Tordjman	329 290	247 921	18 610	-	595 821	43 217
Jürgen Berg	232 966	-	-	-	232 966	-
Michel Beilin	152 388	30 478	12 838	-	195 704	16 587
Yann Tréal	114 049	31 934	2 162	-	148 145	-
Pierre Chiarelli	114 140	22 828	11 711	-	148 679	11 200
Yves Roy	92 709	25 000	9 789	-	127 498	10 646
Henri Moulard	-	-	-	6 097	6 097	-
Bernard Pache	-	-	-	6 097	6 097	-
Jean-Jacques Ogier	-	-	-	-	-	-
Total	1 035 542	358 161	55 110	12 194	1 461 007	81 650

Note 18 : Résultat d'exploitation

GFI Informatique connaît principalement deux secteurs d'activité distincts :

- Ingénierie et Services,
- Édition de progiciels.

Le système de reporting est basé sur une organisation géographique.

En raison de l'accroissement des échanges entre zones géographiques et pour une meilleure lecture économique, les données sont fournies après neutralisation de l'élimination des opérations intragroupes.

La ventilation par zone géographique du résultat d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	2003		2002		2001			
					Corrigé *		Publié	
France	26 420	91 %	30 966	72 %	40 543	67 %	39 835	66 %
Italie	- 3 471	-12 %	1 902	4 %	4 071	7 %	4 434	7 %
Espagne	5 738	20 %	8 029	19 %	11 184	18 %	11 613	19 %
Allemagne	- 978	-3 %	1 442	3 %	3 748	6 %	3 773	6 %
Royaume-Uni	1	0 %	- 895	-2 %	- 1 053	-2 %	- 1 309	-2 %
Autres Europe	1 194	4 %	983	2 %	1 903	3 %	1 886	3 %
Amérique/Afrique	274	1 %	748	2 %	386	1 %	550	1 %
Total	29 178	100 %	43 175	100 %	60 782	100 %	60 782	100 %

(*) après élimination des transactions intragroupes.

Note 19 : Résultat financier

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Gains de change	99	230	147
Reprises de provisions	71	180	114
Plus-values de cession de VMP	55	6	144
Autres produits financiers	1 124	1 589	1 244
Total des produits financiers	1 349	2 005	1 649
Charges d'intérêt	3 136	5 178	6 096
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	202	676	994
Pertes de change	162	469	209
Dotations aux provisions	86	2 030	458
Moins-values sur cession de VMP		30	
Autres charges financières	968	761	32
Total des charges financières	4 554	9 144	7 789
Résultat financier	- 3 205	- 7 139	- 6 140

Les dotations aux provisions comprenaient en 2002 une provision exceptionnelle de 1,8 million d'euros représentant la moins-value de cession des titres EC Soft réalisée en

janvier 2003. Cette provision a été reprise sur l'exercice 2003 en résultat exceptionnel pour une meilleure lecture de cette opération.

Note 20 : Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2003
Reprises de provisions pour :	
■ Restructurations	340
■ Litiges	960
■ Risques Prud'hommes	298
■ Cession titres EC Soft	1 766
■ Autres	700
Produit de cession des titres EC Soft	994
Produits des cessions de titres consolidés	722
Produits des cessions d'éléments d'actifs	750
Autres produits	443
Total	6 973

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2003
Dotations aux provisions pour :	
■ Risques Prud'hommes	338
■ Autres	327
Coûts des restructurations	3 886
Litiges	1 331
Pénalités	40
Coûts liés au projet d'acquisition de Thales IS	66
Valeur nette comptable des titres EC Soft	2 760
Valeurs nettes comptables des titres consolidés	2 825
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	611
Autres charges	389
Total	12 573

(en milliers d'euros)	2 003
Résultat exceptionnel	- 5 600

L'apport définitif des titres EC Soft par GFI Informatique lors de l'OPA de Cyber UK a engendré une moins-value de 1,8 million d'euros provisionnée dans les comptes consolidés 2002. L'impact sur les comptes 2003 est donc nul.

Par ailleurs, la cession de la Société Eccla à hauteur de 49 % de son capital s'est traduite par une moins-value consolidée de - 2,2 millions d'euros et la cession de la Société Archos s'est traduite par une plus-value consolidée de 150 milliers d'euros.

Note 21 : Impôts sur les résultats

Taux effectif d'impôt (en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Résultat avant impôt sur les sociétés	20 373	31 276	58 641
Impôt théorique	7 417	11 681	21 323
Reports déficitaires non activés par prudence	4 028	4 606	4 864
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	- 1 316	- 3 898	- 1 521
Actif d'impôts sur retraitements de consolidation non recouvrables	- 3 334	- 423	- 4 197
Impôt sur charges non déductibles fiscalement	- 429	122	284
Impact des retraitements déductibles fiscalement			- 565
Impact des variations de taux d'impôt		194	39
Autres	510	- 83	488
Total Impôt	6 876	12 199	20 715
Dont			
Impôts courants	5 134	9 590	17 359
Impôts différés	1 742	2 609	3 356
Taux d'impôt réel	33,8 %	39,0 %	35,3 %

En France, le périmètre d'intégration fiscale de GFI Informatique au 31 décembre 2003 comprend les sociétés GFI Informatique, GFI ISS, Informatique et Services, GFI Progiciels, Financière Sinorg, SNCl, GFI Chronotique, Némausic et GFI Consulting. L'économie d'impôt liée à

l'intégration fiscale française s'élève à 1,9 million d'euros. Par ailleurs, un contrôle fiscal a porté sur les exercices 2000 et 2001 de la Société GFI Informatique SA et s'est achevé en novembre 2003 sans redressement significatif (10 milliers d'euros).

Enfin, nous présentons ci-dessous la répartition de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt et écart d'acquisition	Impôt	Résultat après impôt et avant écart d'acquisition
Courant	25 973	- 7 550	18 423
Exceptionnel	- 5 600	674	- 4 926
Total Impôt	20 373	- 6 876	13 497

Note 22 : Effectif moyen du Groupe

	2003	2002	2001
Cadres	5 013	5 455	5 604
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1 173	1 277	1 475
Total	6 186	6 732	7 079

Note 23 : Risques divers

En Italie, un fournisseur réclame 1,8 million d’euros à GFI OIS au titre de factures émises entre 1992 et 1994, et qui dans les comptes de GFI OIS avaient été soldées par des règlements ou des avoirs. En conséquence, la réclamation est considérée par GFI comme non justifiée. La Société Engineering appelle 8,5 millions d’euros en

garantie de passif suite à la cession de la Société Engisanita au 31 juillet 2002. La Direction de GFI estime que cet appel est infondé et qu’il n’est, par ailleurs, pas documenté. Compte tenu de ces éléments, aucune provision concernant ces risques n’a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Note 24 : Engagements hors bilan

- Les engagements hors bilan du Groupe sont ceux consentis par GFI Informatique et ses filiales.

Ils se résument comme suit :

(en milliers d’euros)		Objet	2003	2002
Cautions bancaires	Garantie de paiement de loyers ⁽¹⁾		674	642
	Garantie de facilités de caisse accordées aux filiales ⁽²⁾		193	34
	Garantie sur contrats clients		19 596	15 765
	Garantie sur contrats fournisseurs		237	326
Nantissements	Titres de participation GFI International en garantie d’emprunt			31 809
Total			20 700	48 576

(1) Cautions remplaçant les dépôts de garantie demandés pour la location des locaux.

(2) Couverture de crédits.

Le nantissement des titres de la Société GFI International en faveur de la Société Générale depuis le 20 décembre 2002 a été levé le 8 octobre 2003.

- Comme indiqué dans la note III.1 sur les écarts d’acquisition, un protocole d’accord relatif à la cession de la Société Eccla a été signé entre le Groupe GFI et deux personnes physiques.

- GFI Informatique a souscrit plusieurs couvertures de taux.

Au 31 décembre 2003, elles se décomposent de la manière suivante :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	Couverture (en milliers d'euros)	Taux d'intérêt
Swap	9/06/00	9/06/05	Crédit Agricole IDF	4 878	Reçu 5,52 % fixe, payé Euribor 3 mois
Cap	26/07/00	26/07/05	Société Générale	7 318	Euribor 3 mois plafonné à 5,50 %
Swap	28/04/03	26/07/05	BNP Paribas	7 320	Reçu Euribor 3 mois, payé 2,69 % fixe
Swap	16/06/03	16/12/05	BNP Paribas	3 333	Reçu Euribor 3 mois, payé 2,70 % fixe
Cap à paliers	24/06/03	24/12/07	Société Générale	4 000	Reçu Euribor 3 mois, payé 3,46 % si Euribor 12 mois inférieur strictement à 1,85 % Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois si Euribor 12 mois compris entre 1,85 % et 3,46 % Reçu Euribor 3 mois, payé 3,46 % si Euribor 12 mois compris entre 3,46 % et 4,20 % Reçu Euribor 3 mois, payé 4,20 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 4,20 %
Cap à degré	16/07/01	16/07/04	Société Générale	5 000	Reçu Euribor 3 mois, payé CMS 3Y si CMS 3Y inférieur ou égal à 4,39 % Reçu Euribor 3 mois, payé 4,39 % si CMS 3 y compris entre 4,39 % et 5,50 % Reçu Euribor 3 mois, payé 5,50 % si CMS 3Y supérieur à 5,50 %
Cap à paliers	5/11/03	7/08/06	Crédit Lyonnais	12 000	Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois si Euribor 12 mois inférieur strictement à 3,20 % Reçu Euribor 3 mois, payé 3,20 % si Euribor 12 mois compris entre 3,20 % et 4,50 % Reçu Euribor 3 mois, payé 4,50 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 4,50 %
Cap à paliers	5/11/03	7/08/06	Crédit Agricole Indosuez	15 000	Reçu Euribor 3 mois, payé 1,80 % si Euribor 12 mois inférieur strictement à 1,80 % Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois si Euribor 12 mois compris entre 1,80 % et 3,40 % Reçu Euribor 3 mois, payé 3,40 % si Euribor 12 mois compris entre 3,40 % et 5,50 % Reçu Euribor 3 mois, payé 5,50 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 5,50 %
Cap à paliers	5/11/03	5/08/08	Crédit Agricole Indosuez	20 000	Reçu Euribor 3 mois, payé 1,80 % si Euribor 12 mois inférieur strictement à 1,80 % Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois si Euribor 12 mois compris entre 1,80 % et 4,20 % Reçu Euribor 3 mois, payé 4,20 % si Euribor 12 mois compris entre 4,20 % et 5,50 % Reçu Euribor 3 mois, payé 5,50 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 5,50 %

Au 31 décembre 2003, le fixing des taux est le suivant :

Euribor 3 mois	2,142 %
Euribor 12 mois	2,304 %
Constant Maturity Swap (CMS) 3 ans	3,155 %

En complément des prêts ou lignes à moyen terme que GFI Informatique a signé directement en taux fixe avec ses partenaires bancaires, différents instruments financiers viennent compléter le dispositif de couverture de risque de taux.

À la date du 31 décembre 2003 GFI Informatique est exposé au risque de taux, sur sa dette financière, de la manière suivante :

Taux variable et variable capé	87 %
Taux fixe	13 %

Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance. Au 31 décembre 2003, la répartition par maturité est la suivante :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	Couverture (en milliers d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008
Swap	09/06/00	09/06/05	Crédit Agricole IDF	4 878	2 439	2 439			
Cap	26/07/00	26/07/05	Société Générale	7 318	3 659	3 659			
Cap à degré	16/07/01	16/07/04	Société Générale	5 000	5 000				
Swap	28/04/03	26/07/05	BNP Paribas	7 320	3 660	3 660			
Swap	16/06/03	16/12/05	BNP Paribas	3 333	1 666	1 667			
Cap à paliers	24/06/03	24/12/07	Société Générale	4 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
Cap à paliers	5/11/03	7/08/06	Crédit Lyonnais	12 000			12 000		
Cap à paliers	5/11/03	7/08/06	Crédit Agricole Indosuez	15 000			15 000		
Cap à paliers	5/11/03	5/08/08	Crédit Agricole Indosuez	20 000					20 000

- Politique de GFI Informatique dans la gestion des risques de taux d'intérêt et de change

Risque de taux d'intérêt :

La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. La dette consolidée de GFI Informatique est pour partie à taux fixe et pour partie à taux variable. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

La Direction de la Trésorerie assure une veille des taux d'intérêt auxquels la dette consolidée de GFI Informatique est assujettie et a pour objectif d'optimiser le coût de sa dette. Elle veille également à disposer d'une répartition taux fixe/taux variable adaptée à la courbe d'évolution des taux d'intérêts. En fonction des axes de couverture déterminés par la Direction du Groupe, la Direction de la Trésorerie négocie des couvertures de taux d'intérêt. Les contrats de Swap et de Cap (classique ou à paliers) sont les instruments utilisés.

Les couvertures, mises en place au 31 décembre 2003, offrent une protection sur la totalité de la dette en cas de hausse des taux d'intérêt et permettent de tirer partie des faibles taux d'intérêt actuels.

Risque de taux de change :

En matière de flux commerciaux il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone euro. Dans les autres cas (Angleterre, Suisse, Canada, Maroc), les produits issus de la vente sont dans la même devise que les coûts d'exploitation, limitant ainsi l'exposition au taux de change.

Les flux intragroupe en devises étrangères sont encore extrêmement limités. Lorsque GFI Informatique investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

À la connaissance du Groupe GFI Informatique, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 25 : Événements postérieurs

Il n'existe pas d'événements postérieurs ayant une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine ou le résultat de l'exercice.

> Comptes annuels résumés de la Société GFI Informatique SA

Le Rapport des Commissaires aux comptes se réfère à des comptes complets disponibles au siège social et pourront être obtenus sur simple demande.

■ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GFI Informatique, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note II.2.7 de l'annexe relative aux principes comptables expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Comme décrit dans la note II.3 de l'annexe relative aux principes comptables, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation sur ses titres de participation lorsque la valeur d'inventaire, appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité et de la quote-part de GFI Informatique dans la situation nette de ces sociétés, devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer ces estimations par rapport aux réalisations des périodes précédentes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Comme précisé en note II.2.8 de l'annexe relative aux principes comptables, votre société constitue des provisions pour risques et charges le cas échéant.

Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les analyses d'experts indépendants comparées avec les estimations de la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 4 mai 2004
Les Commissaires aux comptes

CONTI & Associés
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

■ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société ASN (Hollande)

Actionnaire concerné : GFI Informatique

Nature, objet et modalités :

Votre société a consenti au cours de l'exercice 2003, au profit de la société ASN, un abandon de créances d'un montant de 750 000 €, afin d'améliorer les fonds propres de cette filiale.

2. Avec la société GFI Benelux (Belgique)

Administrateur concerné : Monsieur Michel Beilin

Nature, objet et modalités

Votre société a consenti au cours de l'exercice 2003, au profit de la société GFI Benelux, un abandon de créances d'un montant de 1 000 000 €, afin d'améliorer les fonds propres de cette filiale.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

3. Avec la société GFI Progiciels

Nature, objet et modalités

Caution d'un montant maximal de 4 573 471 € consentie par votre société au profit de sa filiale GFI Progiciels. Cette caution est destinée à couvrir les engagements pris par la société GFI Progiciels vis-à-vis de différents établissements financiers ou bancaires.

Cette caution n'est pas rémunérée.

Le 4 mai 2004
Les Commissaires aux comptes

CONTI & Associés
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

■ Bilans résumés

ACTIF (en milliers d'euros) (montants nets)	Au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	8 505	8 451	7 978
Immobilisations corporelles	2 324	1 993	1 858
Immobilisations financières	157 770	147 489	148 561
Total actif immobilisé	168 599	157 934	158 397
Actif circulant			
Stocks et encours	20	67	302
Avances et acomptes versés sur commandes	81	123	50
Créances clients et comptes rattachés	65 526	77 174	38 843
Autres créances	101 586	123 745	111 250
Valeurs mobilières de placement	9 013		
Disponibilités	3 294	8	54 503
Total actif circulant	179 520	201 117	204 948
Comptes de régularisation actif	2 384	1 614	1 111
Total actif	350 503	360 665	364 456

PASSIF (en milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Capitaux propres	139 722	132 274	129 104
Autres fonds propres	48	48	42
Provisions pour risques et charges	631	1 518	1 666
Dettes financières	141 997	155 523	150 207
Dettes d'exploitation	62 270	66 414	75 928
Total dettes	204 267	221 937	226 135
Produits constatés d'avance	5 835	4 888	7 509
Total passif	350 503	360 665	364 456

■ Comptes de résultat résumés

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires net	228 703	239 837	248 840
Autres produits d'exploitation	4 384	3 682	2 256
Total produits d'exploitation	233 087	243 519	251 096
Achats et charges externes	61 224	53 669	60 847
Impôts, taxes et versements assimilés	4 480	6 039	5 387
Charges de personnel	151 113	162 434	157 020
Dotations aux amortissements et provisions	3 103	1 990	2 089
Autres charges d'exploitation	415	151	625
Total charges d'exploitation	220 335	224 283	225 968
Résultat d'exploitation	12 752	19 236	25 128
Produits financiers	4 512	5 853	5 864
Charges financières	6 807	7 930	7 704
Résultat financier	- 2 295	- 2 077	- 1 840
Résultat courant avant impôt	10 457	17 159	23 288
Produits exceptionnels	1 821	3 805	3 511
Charges exceptionnelles	3 532	8 847	4 674
Résultat exceptionnel	- 1 711	- 5 042	- 1 163
Résultat avant impôt et participation	8 746	12 117	22 125
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	138	103	2 237
Impôts sur les bénéfices	654	2 760	9 027
Résultat net	7 954	9 254	10 861

■ Variation des capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/02 avant affectation	Augmentation de capital	Distribution de dividendes	Affectation résultat 2002	Résultat 2003	Au 31/12/03 avant affectation
Capital	86 209	97				86 306
Primes d'émission	16 745	684				17 429
Réserve légale	1 834			463		2 297
Report à nouveau	18 232			7 505		25 737
Résultat de l'exercice	9 254		- 1 286	- 7 968	7 953	7 953
Total	132 274	781	- 1 286		7 953	139 722

Les différentes levées de stock-options intervenues au cours de l'exercice se sont traduites par des augmentations de capital pour un montant global de 89 802 euros par création de 44 901 actions nouvelles sans prime d'émission.

Par ailleurs, l'exercice de 3 651 de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) sur 2003 s'est traduit par une augmentation de capital de 7 302 euros avec une prime d'émission de 12 231 euros.

La souscription des Bons de Souscription d'Actions Remboursables au prix de 0,50 euro par BSARS, a donné lieu à la constatation d'une prime d'émission de 827 026 euros sur laquelle ont été imputés les frais de commission de garantie liés à cette souscription pour 154 661 euros.

À l'issue de ces opérations, le capital social a été porté à 86 305 656 euros divisé en 43 152 828 actions de 2 euros de valeur nominale.

Liste des filiales et participations

(en euros) Société		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)											
GFI Benelux	Belgique	225 000	- 382 894	100,00	234 761	234 761	3 560 868		8 649 322	- 428 686	
Financière Sinorg	France	3 758 324	5 623 611	100,00	22 168 734	22 168 734				42 804	
GFI ISS	France	14 661 655	34 211 507	89,48	15 375 400	15 375 400			5 767 888	- 3 739 814	
GFI Afrique	Côte d'Ivoire	76 200	- 8 364	100,00	76 209	76 209					
GFI International	Suisse	64 519 565	7 348 043	100,00	74 598 840	74 598 840	27 685 556		7 606 318	- 2 467 459	
Compuquali	Portugal	60 000	5 683 527	100,00	10 922 671	10 922 671			11 778 432	1 865 404	
Scbf	France	40 000	11 570	100,00	40 000	40 000	14 000		69 775	- 1 778	
Snci	France	40 000	1 972	10,00	40 000	40 000				- 2 591	
GFI Consulting	France	12 140 500	- 4 115 205	100,00	12 140 500	12 140 500	15 194 280		18 206 588	- 7 076 377	
OIS	Italie	18 355 000	9 528 902	54,50	10 000 000	10 000 000			55 323 617	- 3 810 702	
Holding GFI Maroc	Maroc	1 673 510	17 643	100,00	1 894 541	1 894 541				119 352	
Total filiales		115 549 664	57 920 312		147 491 656	147 491 656	46 454 704		107 401 940	-15 499 847	
B - Autres participations											
Autres					9 422 072	9 422 072					
Total participations					156 913 728	156 913 728					

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte notamment des perspectives de rentabilité et de la quote-part de GFI Informatique dans la situation nette de ces sociétés.

> Renseignements complémentaires

Renseignements à caractère général concernant la Société GFI Informatique et son capital

■ Renseignements concernant la Société

Dénomination sociale et siège social

GFI Informatique
199 rue Championnet – 75018 Paris

Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par les articles L. 225-1 à L. 225-257 du Code de commerce.

Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 8 avril 1992. Sa durée de vie est de 99 ans, et ce, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés le 5 mai 1992, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, relatifs à l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques ;
- la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Registre du Commerce et des Sociétés

385.365.713 RCS PARIS

Code NAF et dénomination du secteur d'activité

721 Z
Conseil en systèmes informatiques.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société :
199 rue Championnet – 75018 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Assemblées Générales (article 17 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions définies par la loi.

Peuvent seuls participer aux assemblées :

- les propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte cinq jours au moins avant le jour fixé pour la réunion ;
- les propriétaires d'actions au porteur ayant, cinq jours au moins avant la réunion, justifié de l'inscription en compte de leurs actions et de l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'assemblée.

Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)

Le bénéfice distribuable est déterminé conformément à la loi. Il est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserves en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

**Modalités du paiement des dividendes
(article 20 des statuts)**

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques et lieux fixés par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

Participations significatives

En matière de franchissement de seuils, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi.

**Identification des détenteurs de titres
au porteur : Titres au Porteur Identifiables "TPI"
(article 7 des statuts)**

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear à la procédure des titres au porteur identifiables.

**Droits de vote double
et limitations de droits de vote**

Néant.

Cession des actions (article 8 des statuts)

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

■ **Renseignements concernant la Direction de la Société**

Direction Générale

La Direction Générale de la Société est composée des membres suivants :

Membres	Fonctions
M. Jacques Tordjman	Président-Directeur Général
M. Michel Beilin	Directeur Général Délégué
M. Yves Roy	Directeur Général Délégué
M. Pierre Chiarelli	Directeur Général Délégué

Comité Exécutif

Par ailleurs, il existe un Comité Exécutif (COMEX) défini comme suit :

Membres	Fonctions	Fréquence des réunions en 2003
Comité Exécutif (COMEX) Assurer la gestion du Groupe		Hebdomadaire
M. Jacques Tordjman	Président-Directeur Général	
M. Michel Beilin	Directeur Général Délégué	
M. Pierre Chiarelli	Directeur Général Délégué	
M. Yves Roy	Directeur Général Délégué	
M. Jürgen Berg	Directeur des Activités Internationales	
M. Alain Philippon	Directeur Industrie, Distribution, Services et Télécoms et Médias	
M. Jacques Poupon	Directeur des Ressources Humaines	
M. Frédéric-Georges Roux	Conseil du Président	
M. Yann Tréal	Directeur des Opérations France	
M. Michel Ladame	Directeur de GFI Consulting	
M. Laurent Sibille	Directeur Général Banque, Finance, Assurance, Administration et Secteur Public	
M. Grégory Matouskoff	Directeur Financier Groupe	

■ Renseignements concernant le capital social

Capital social

Le montant du capital social est de 86 305 656 euros au 31 décembre 2003. Il est divisé en 43 152 828 actions de 2 euros chacune, de même catégorie. Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2003 est de 43 022 256.

Négociabilité des actions

Les actions sont cotées sur le premier marché d'Euronext. Elles sont toutes librement négociables, dans les conditions et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 8 des statuts).

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 7 des statuts).

Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des statuts)

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- en ce qui concerne les actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la Société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire financier habilité ;
- en ce qui concerne les actions au porteur, en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear.

La Société a prévu dans ses statuts, et conformément à la loi, la possibilité de rechercher l'identification des actions au porteur.

Rachat par la Société de ses propres actions

Programme du 27 mai 2003

Aucune action n'a été achetée au cours de l'année 2003. 100 000 actions ont été vendues au cours de l'année 2003, au prix moyen de 6,10 euros. Le montant total hors taxes des frais de négociation s'est élevé à 1 221 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 mai 2003 a autorisé le rachat des actions de la Société conformément aux conditions décrites dans la Note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 6 mai 2003 sous le n° 03-371. Le prix maximum d'achat fixé par cette autorisation était de 10 euros pour chaque action et le prix minimum de cession fixé par cette Assemblée était de 2 euros pour chaque action

dans la limite de 5 % du nombre total d'actions au 31 décembre 2002, soit 2 155 213 actions.

Date d'expiration de l'autorisation : 27 novembre 2004.

Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera demandée à la prochaine Assemblée Générale.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2003

Actionnaires	2001			2002			2003		
	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote
Public	29 874 772	70 %	70 %	33 723 894	78 %	78 %	34 267 129	79 %	79 %
Schroder	2 578 590	6 %	6 %		0 %	0 %		0 %	0 %
Putnam	1 931 289	4 %	4 %		0 %	0 %		0 %	0 %
J. Tordjman	4 332 965	10 %	10 %	4 711 110	11 %	11 %	4 110 991	10 %	10 %
Managers et salariés	2 647 923	6 %	6 %	2 775 698	6 %	6 %	3 027 834	7 %	7 %
Administrateurs non salariés	1 290 252	3 %	3 %	1 290 252	3 %	3 %	1 236 552	3 %	3 %
FCP GFI	289 750	1 %	1 %	372 750	1 %	1 %	379 750	1 %	1 %
Actions autodétenues	30 960	0 %	0 %	230 572	1 %	0 %	130 572	0 %	0 %
Total	42 976 501	100 %	100 %	43 104 276	100 %	100 %	43 152 828	100 %	100 %

Conformément aux statuts de la Société, chaque administrateur détient une action sous forme nominative.

À la connaissance de la Société aucun actionnaire, à l'exception de M. Jacques Tordjman, ne détient plus de 5 % du capital social de la Société.

Hormis les actions autodétenues (130 572 actions au 31 décembre 2003) qui n'ont pas droit de vote, tous les titres GFI Informatique bénéficient d'un droit de vote par action.

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote au 17 mars 2004 est sensiblement la même qu'au 31 décembre 2003.

Actionnariat salarié

- Un Plan d'Épargne Entreprise a été ouvert en 1998 à l'ensemble des salariés du Groupe.
- Un Fonds Commun de Placement "GFI Expansion" a été créé afin d'acquérir et gérer des actions GFI Informatique.

Ce FCPE a obtenu l'agrément n° 06985 de la Commission des Opérations de Bourse le 7 mai 1998. Le FCPE est géré par INTERÉPARGNE (Groupe Banques Populaires). Ce FCPE détient, au 31 décembre 2003, 0,88 % du capital du Groupe.

Capital potentiel

Nombre d'actions au 31/12/03	43 152 828
Stock-options restant à lever	547 170
Actions liées aux BSAR susceptibles d'être émises	1 650 401
Actions liées aux OBSAR susceptibles d'être émises	6 203 904
Total	51 554 303

Hormis les plans de souscription d'actions, les Bons de Souscription d'Actions et les Obligations à Bons de Souscription d'Actions, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

Compte tenu de la date d'échéance du dernier plan d'option de souscription fixée le 4 août 2004 et du prix

d'exercice des actions de 14,17 euros par action, la Société considère que le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en application de ce plan est nul.

Au 31 décembre 2003, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en application des Obligations

à Bons de Souscription d'Actions Remboursables et des Bons de Souscription d'Actions Remboursables s'élève à 7 854 305 actions, soit une dilution potentielle des actionnaires anciens de 15,4 %.

Capital autorisé

Le détail du capital autorisé est le suivant :

Émissions autorisées	Date de l'autorisation	Capital autorisé	Capital autorisé émis en 2003	Échéance des autorisations
Augmentation en numéraire avec ou sans droit préférentiel de souscription	21/05/02	40 000 000	7 302	21/07/04
Options de souscription d'actions	21/05/02	Limite 5 % du capital *	89 802	21/07/04

(*) Dans la limite de 5 % du capital au jour de l'octroi des options.

Dividendes et politique de distribution

Les distributions au titre des cinq derniers exercices ont été les suivantes :

Années	2002	2001	2000	1999	1998
Nombre d'actions	43 104 276	42 976 501	40 120 048	10 030 012	4 549 000
Dividende par action (en euros)	0,03	0,15	0,15	-	0,61
Avoir fiscal par action (en euros)	0,015	0,075	0,075	-	0,30
Dividende global par action (en euros)	0,045	0,225	0,225	-	0,91
Montant net distribué	1 293 128	6 446 475	6 018 007	-	2 774 890

Le paiement du dividende est assuré par Euroclear. Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son

exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pacte d'actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert.

Modification du capital social depuis les cinq derniers exercices

A.G. ou C.A.	Opérations	Nominal de l'action (en euros)	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission/apport/fusion (en euros)	Montant successif du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions de la Société	Renvoi
01/01/99	À nouveau	3,05			13 869 812	4 549 000	
15/06/99	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3,05	13 869 812		27 739 623	9 098 000	(1)
30/06/99	Augmentation de capital par fusion-absorption de CMGFI	3,05	4 070 367	81 445 989	31 809 989	10 432 993	(2)
30/06/99	Augmentation de capital par fusion-absorption de CIMGFI	3,05	1 194 417	23 915 126	33 004 406	10 824 736	(3)
30/06/99	Réduction de capital	3,05	5 264 783	105 279 888	27 739 623	9 098 000	(4)
22/10/99	Augmentation de capital par introduction de nouvelles actions en bourse	3,05	2 773 962	55 453 238	30 513 585	10 007 800	(5)
22/10/99	Augmentation de capital réservée aux salariés	3,05	67 724	1 264 996	30 581 309	10 030 012	(6)
29/06/00	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3,05	30 581 309		61 162 619	20 060 024	(7)
29/06/00	Division par 2 du nominal des actions	1,52			61 162 619	40 120 048	(8)
29/06/00	Conversion du nominal en euro (2 €) par incorporation de réserves	2		19 077 477	80 240 096	40 120 048	(9)
03/10/01	Augmentation de capital en numéraire (dividendes en actions/stock options)	2	4 400 682	2 283 474	84 640 778	42 320 389	
17/12/01	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	181 098	64 918	84 821 876	42 410 938	
25/03/02	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	1 131 126	1 465 718	85 953 002	42 976 501	
30/06/02	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	143 994	90 951	86 096 996	43 048 498	
17/03/03	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	111 556	10 734	86 208 552	43 104 276	
04/06/03	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	89 802	-	86 298 354	43 149 177	
17/3/04	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	7 302	12 231	86 305 656	43 152 828	

Juin 1999

- (1) : Augmentation du capital par incorporation des réserves (13,87 millions d'euros) et création de 4 549 000 actions nouvelles de 3,05 euros de nominal, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.
- (2) : Augmentation de capital par fusion-absorption de CMGFI et création de 1 334 993 actions nouvelles. Cette opération a fait l'objet d'un document E enregistré par la COB sous le numéro E 99-408.
- (3) : Augmentation de capital par fusion-absorption de CIMGFI et création de 391 743 actions nouvelles. Cette opération a fait l'objet d'un document E enregistré par la COB sous le numéro E 99-409.
- (4) : Réduction du capital pour 1 726 736 actions, égale au total des actions nouvelles créées lors des fusions-absorptions de CMGFI et CIMGFI.

Octobre 1999

- (5) : Augmentation de capital en numéraire à l'occasion d'émission en bourse de 909 800 actions nouvelles de nominal 3,05 euros émises à 64 euros. Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 99-1318.
- (6) : Augmentation de capital en numéraire à l'occasion d'émission en bourse de 22 212 actions nouvelles réservées aux salariés (par le biais d'un FCPE) de nominal 3,05 euros émises à 60 euros.

Juin 2000

- (7) : Augmentation de capital par incorporation de réserves (30,58 millions d'euros) et création de 10 030 012 actions nouvelles de 3,05 euros de nominal, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.
- (8) : Division par 2 du nominal des actions, et création de 20 060 024 actions nouvelles de nominal 1,52 euro, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.
- (9) : Conversion du capital en euro par incorporation de réserves (19,1 millions d'euros).

Nantissement d'actions de la Société et de ses filiales

Aucune action émise par la Société ou ses filiales n'a été donnée en nantissement.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social, au cours de l'exercice 2003

Le Conseil d'administration n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2003.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions souscrites ou achetées par chaque mandataire social, au cours de l'exercice 2003

Aucune option de souscription n'a été souscrite par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2003.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'exercice 2003, aux dix premiers salariés non mandataires sociaux, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Aucune option n'a été consentie, au cours de l'exercice 2003, par GFI Informatique ou par une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Options levées, durant l'exercice 2003, par les dix premiers salariés non mandataires sociaux, dont le nombre ainsi souscrit est le plus élevé (information globale)

Actions souscrites en 2003

	Plan	Nombre	Date d'échéance	Prix d'exercice (en euros)
Plan de souscription 1997	30/12/97	44 901	12/01/03	2,00
Plan de souscription 1998	05/05/98	-	25/05/03	5,21
Plan de souscription 1999	15/06/99	-	04/08/04	14,17

Aucune option n'a été consentie par une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Risques divers – faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant

eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de GFI Informatique ou de ses filiales.

■ Responsable du Document de référence et Responsables du Contrôle des Comptes

Responsable du Document de référence

M. Jacques Tordjman

Président-Directeur Général

Attestation du Responsable du Document

“À notre connaissance, les données du présent Document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de GFI Informatique ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.”

Le Président du Conseil d'administration
Jacques Tordjman

Responsables du Contrôle des Comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche - 92400 Courbevoie

représenté par Mme Any Antola

Date de première nomination : 25 juin 1996

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (durée du mandat : 6 exercices).

CONTI & Associés

27, rue Dumont d'Urville - 75116 Paris

représenté par M. Jean-Charles Boucher

Date de première nomination : 5 mai 1998

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 (durée du mandat : 6 exercices).

Commissaires aux comptes suppléants :

M. François Sorel

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche - 92400 Courbevoie

Date de première nomination : 11 juin 2001

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (durée du mandat : 6 exercices).

M. Robert Moreno

40, boulevard Victor Hugo - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 5 mai 1998

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 (durée du mandat : 6 exercices).

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Le tableau ci-contre recense le montant des honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau certifiant les comptes individuels et consolidés de GFI Informatique.

Il s'agit des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2003 dans les comptes de la Société GFI Informatique et de ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale.

(en euros)	CONTI & Associés				ERNST & YOUNG Audit				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Audit												
■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	416 994	351 439	87 %	47 %	459 879	414 850	98 %	71 %	876 873	766 289	92 %	57 %
■ Missions accessoires	65 000	390 500	13 %	53 %	10 403	135 374	2 %	23 %	75 403	525 874	8 %	40 %
Sous-total	481 994	741 939	100 %	100 %	470 282	550 224	100 %	94 %	952 276	1 292 163	100 %	97 %
Autres services												
■ Juridique, fiscal, social						29 454		5 %		29 454		2 %
■ Technologies de l'information												
■ Audit interne						7 405		1 %		7 405		1 %
■ Autres												
Sous-total	0	0	0 %	0 %	0	36 859	0 %	6 %	0	36 859	0 %	3 %
Total	481 994	741 939	100 %	100 %	470 282	587 083	100 %	100 %	952 276	1 329 022	100 %	100 %

■ Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille par GFI Informatique SA au 31 décembre 2003

	Nombre de titres détenus	Valeur nette au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)
1. Participations françaises		
GFI ISS	7 229	15 375
Financière Sinorg	246 624	22 169
SCBF	4 000	40
SNCI	4 000	40
GFI Consulting	1 214 050	12 140
GFI Progiciels	4 163 410	8 083
Total		57 847
2. Participations étrangères		
GFI Benelux	88 464	235
GFI Afrique	5 000	76
Holding GFI Maroc	185 000	1 895
GFI International	9 428 334	74 599
Compuquali	12 000	10 923
OIS	10 000 000	10 000
GFI Information Technologies	92 000	143
Grupo Corporativo GFI Informatica	100 000	602
GFI Consulting	46 869	103
ASN	48	-
Total		98 576
3. Actions autodétenues		
	130 572	483
Total	130 572	483
4. Valeurs mobilières de placement		
Parts d'OPCVM	-	9 013
Total		9 013

■ Communication financière

Ce Document de référence est disponible sur le site Internet de GFI Informatique : **www.gfi.fr**.

Le site Internet de GFI Informatique dispose de nombreuses informations concernant le Groupe (Stratégie, Implantations,

Filiales, Chiffres clés, Informations financières...). Si l'information recherchée n'est pas disponible sur le site, GFI Informatique vous invite à contacter les personnes suivantes :

Relations actionnaires, investisseurs

Anthony Pallier

Directeur de la Communication Financière

Tél. : +33 (0) 1 44 85 88 97

Fax : +33 (0) 1 44 85 88 79

E-mail : apallier@gfi.fr

Relations actionnaires individuels

Gilbert Perez

Direction Juridique

Tél. : +33 (0) 1 44 85 88 65

Fax : +33 (0) 1 44 85 74 09

E-mail : gperez@gfi.fr

■ Calendrier de publication 2004

	Publication Communiqué de Presse	Réunion analystes
CA Q1	12 mai	
Résultats Q1	9 juin	
CA Q2	4 août	
Résultats S1	14 septembre	15 septembre
CA Q3	9 novembre	
Résultats Q3	8 décembre	
Assemblée Générale Ordinaire		2 juin

■ Avis des Commissaires aux comptes

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société GFI Informatique et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent Document de référence.

Ce Document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Jacques Tordjman, Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce Document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 ont été certifiés sans réserve mais avec une observation concernant le changement de présentation des opérations relatives à l'affacturage.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes consolidés ont, quant à eux, été certifiés sans réserve mais avec une observation concernant les changements de méthodes relatifs à l'activation des frais de développement et à l'application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 sur les engagements en matière de retraite. En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous avons mentionné dans notre rapport général et notre rapport sur les comptes consolidés, la justification suivante de nos appréciations :

Au titre des comptes annuels

- La note II.2.7 de l'annexe relative aux principes comptables expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- Comme décrit dans la note II.3 de l'annexe relative aux principes comptables, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation sur ses

titres de participation lorsque la valeur d'inventaire, appréciée notamment en fonction des perspectives de rentabilité et de la quote-part de GFI Informatique dans la situation nette de ces sociétés, devient inférieure à la valeur d'acquisition. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer ces estimations par rapport aux réalisations des périodes précédentes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations ;

- Comme précisé en note II.2.8 de l'annexe relative aux principes comptables, votre société constitue des provisions pour risques et charges le cas échéant. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les analyses d'experts indépendants comparées avec les estimations de la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Au titre des comptes consolidés

- Les notes préliminaires de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les changements de méthodes relatifs à l'activation des frais de développement et à l'application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 sur les engagements en matière de retraite. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite ;
- La note II.8 de l'annexe aux comptes consolidés portant sur les méthodes d'évaluation expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires consolidé. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- Comme décrit dans la note II.1 de l'annexe relative aux méthodes d'évaluation, le Groupe procède à des tests d'évaluation sur ses écarts d'acquisition et peut être amené à constater un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition afin de ramener ces derniers à leur juste valeur. Nos travaux ont consisté à revoir les éléments préparés par la direction du Groupe justifiant de l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition au 31 décembre 2003. Nous avons, en particulier, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, revu les calculs effectués par le Groupe et comparé ces estimations par rapport aux réalisations des périodes précédentes. Par ailleurs, comme précisé dans la note III.1 de l'annexe, le Groupe a considéré que la valeur de l'écart d'acquisition de la société française Eccla devait être appréciée selon les mêmes modalités que pour les autres filiales, non-obstant l'existence d'une option ferme d'achat accordée aux acquéreurs des 49 % de titres d'Eccla cédés en 2003 dans une fourchette de prix déjà fixée au contrat. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations ;

■ Comme précisé en note II.11 de l'annexe relative aux méthodes d'évaluation, le Groupe constitue des provisions pour risques et charges le cas échéant. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les analyses d'experts indépendants comparées avec les estimations du Groupe. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels et consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans nos rapports sur les comptes annuels et consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document de référence.

Paris, le 6 mai 2004
Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONTI & Associés
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

Information annexe :

Le Document de référence inclut dans son chapitre "Comptes consolidés du Groupe GFI Informatique" le rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code du commerce, sur le rapport du Président de la société GFI Informatique SA, décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsable de l'information

Grégory Matouskoff

Directeur Financier du Groupe
199 rue Championnet
75018 Paris
Tél. : 01 44 85 88 91
Serveur Internet : www.gfi.fr
E-mail : gmatouskoff@gfi.fr



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 mai 2004, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

> Tableau de concordance

Attestations des responsables	page 103
Attestation des Responsables du Document de référence	page 103
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	page 103
Politique d'information	page 105
Renseignements de caractère général	page 96
Émetteur	page 96
Réglementation applicable	page 96
Capital	page 98
Particularités	page 98
Capital autorisé non émis	page 100
Capital potentiel	pages 17, 99
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	page 101
Marché des titres	page 49
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	page 49
Dividendes	page 20
Capital et droits de vote	page 17
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	page 18
Évolution de l'actionariat	page 18
Pactes d'actionnaires	page 19
Activité du Groupe	page 4
Organisation du Groupe	page 52
Chiffres clés du Groupe	page 4
Informations chiffrées sectorielles	page 6
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	page 8
Politique d'investissements	page 10

Analyse des risques du Groupe	page 21
Facteurs de risques :	
Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	page 21 pages 21,22
Risques particuliers liés à l'activité	page 41
Risques juridiques	page 21
Risques industriels et liés à l'environnement	page 41
Assurances et couverture des risques	page 23
<hr/>	
Patrimoine, situation financière et résultats	page 54
Comptes consolidés et annexe	page 54
Engagements hors bilan	page 84
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	page 104
Comptes sociaux et annexe	pages 13, 93
<hr/>	
Gouvernement d'entreprise	pages 34, 35, 36, 97, 98
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	page 34, 35
Composition et fonctionnement des comités	page 34, 35
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties, BSA)	pages 18, 24, 25, 26, 27, 28
Conventions réglementées	page 92
<hr/>	
Évolution récente et perspectives	page 20
Évolution récente	page 20
Perspectives	page 20

> Adresses

■ ILE-DE-FRANCE

PARIS – Siège social

www.gfi.fr
GFI Informatique
199, rue Championnet
75018 Paris
Tél. : 33 (0) 1 44 85 88 88
Fax : 33 (0) 1 44 85 88 89

CLICHY

GFI Informatique
GFI Progiciels
6, boulevard du Général Leclerc
Bât. C
92110 Clichy
Tél. : 33 (0) 1 41 06 55 55
Fax : 33 (0) 1 41 06 51 50

ISSY-LES-MOULINEAUX

GFI Progiciels
GFI Consulting
12, rue Rouget de Lisle
92442 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 33 (0) 1 46 62 30 00
Fax : 33 (0) 1 46 62 09 37

GFI Informatique
158, avenue de Verdun
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 33 (0) 1 46 62 85 85
Fax : 33 (0) 1 46 62 64 10

LEVALLOIS-PERRET

GFI Infogen
3, rue Collange
92300 Levallois-Perret
Tél. : 33 (0) 1 41 40 06 56
Fax : 33 (0) 1 41 40 06 59

■ RÉGION NORD-EST

DOUAI

GFI Informatique
Centre Tertiaire de l'Arsenal
299, rue Saint Sulpice
59500 Douai
Tél. : 33 (0) 3 27 93 46 99
Fax : 33 (0) 3 27 93 46 91

LILLE

GFI Informatique
17, rue Édouard Delesalle
59800 Lille
Tél. : 33 (0) 3 20 12 85 48
Fax : 33 (0) 3 20 74 51 86

METZ

GFI Informatique
10, boulevard Arago
57070 Metz
Tél. : 33 (0) 3 87 76 49 00
Fax : 33 (0) 3 87 76 49 09

NANCY

GFI Informatique
6, allée Pelletier Doisy
54600 Villers-les-Nancy
Tél. : 33 (0) 3 83 61 44 00
Fax : 33 (0) 3 83 44 15 88

REIMS

GFI Informatique
Rue Robert Fulton, BP 363
Pôle Farman Sud
51689 Reims Cedex 2
Tél. : 33 (0) 3 26 86 58 65
Fax : 33 (0) 3 26 86 72 73

GFI Progiciels
23, rue du Jard
51100 Reims
Tél. : 33 (0) 3 26 48 33 33
Fax : 33 (0) 3 26 47 45 18

STRASBOURG

GFI Informatique
Espace Européen de l'Entreprise
24, avenue de l'Europe – BP 40014
67013 Schiltigheim Strasbourg cedex
Tél. : 33 (0) 3 88 19 40 50
Fax : 33 (0) 3 88 19 71 69

■ RÉGION RHÔNE-ALPES

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

GFI Informatique
22, rue Benoît Bennier
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél. : 33 (0) 4 78 19 85 00
Fax : 33 (0) 4 78 19 85 01

LYON

GFI Informatique
Le Rhodanien
5, place Charles Béraudier
69428 Lyon cedex 03
Tél. : 33 (0) 4 72 68 13 80
Fax : 33 (0) 4 72 68 13 88

GFI Consulting
Le Rhodanien
6, place Charles Béraudier
69428 Lyon cedex 03
Tél. : 33 (0) 4 72 68 13 80
Fax : 33 (0) 4 72 68 75 51

GFI Progiciels
27 A, rue de la Villette
69003 Lyon
Tél. : 33 (0) 4 72 35 77 77
Fax : 33 (0) 4 78 54 09 50

GFI Infogen
63, rue Paul Teste
69120 Vaulx en Velin
Tél. : 33 (0) 4 37 45 14 28

GRENOBLE

GFI Informatique
37, chemin du Vieux Chêne
38240 Meylan
Tél. : 33 (0) 4 76 61 30 00
Fax : 33 (0) 4 76 61 30 10

GFI Informatique
6, rue Roland Garros
38320 Eybens
Tél. : 33 (0) 4 38 24 10 70

MONTCEAU-LES-MINES

GFI Progiciels
Rue Saint-Eloi
71300 Montceau-Les-Mines
Tél. : 33 (0) 5 49 04 72 04
Fax : 33 (0) 3 85 69 06 01

■ RÉGION OUEST

BORDEAUX

GFI Informatique
GFI Consulting
Parc Cadéra Sud, Bât. 30
Avenue Ariane
33700 Mérignac
Tél. : 33 (0) 5 56 13 23 43
Fax : 33 (0) 5 56 13 03 69

GFI Progiciels
Immeuble Burotel 2
Rue du cardinal Richaud
33300 Bordeaux Lac
Tél. : 33 (0) 5 56 39 82 00
Fax : 33 (0) 5 56 39 81 49

CHERBOURG

GFI Consulting
120, rue Roger Glinel – Tour Hélios
50460 Querqueville
Tél. : 33 (0) 2 33 01 61 16
Fax : 33 (0) 2 33 01 52 70

NANTES

GFI Informatique
3, rue Gallée
44340 Bouguenais
Tél. : 33 (0) 2 40 32 18 18
Fax : 33 (0) 2 40 32 18 04

NIORT

GFI Progiciels
11, boulevard Louis Tardy – BP 8619
79026 Niort Cedex 9
Tél. : 33 (0) 5 49 04 72 04
Fax : 33 (0) 5 49 79 53 39

GFI Informatique
10, route de Chauray
79000 Niort
Tél. 33 (0) 5 49 33 46 30
Fax : 33 (0) 5 49 33 14 22

ORLÉANS

GFI Informatique
Espace Charbonnière
2, allée du Grand Coquille – BP 119
45803 Saint-Jean-de-Braye Cedex
Tél. : 33 (0) 2 38 60 68 44
Fax : 33 (0) 2 38 60 68 79

RENNES

GFI Informatique
11, avenue des Peupliers
35510 Cesson-Sévigné
Tél. : 33 (0) 2 23 45 61 30
Fax : 33 (0) 2 23 45 61 39

■ RÉGION SUD

AIX-EN-PROVENCE

GFI Informatique
GFI Infogen
Parc Club du Golf – Bât. 20
Zone Industrielle Les Milles
BP 207.000
13796 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél. : 33 (0) 4 42 97 68 80
Fax : 33 (0) 4 42 97 68 81

ALBI

GFI Progiciels
ZA de Jarlard – 49, rue Moissan
81000 Albi
Tél. : 33 (0) 5 63 77 37 70
Fax : 33 (0) 5 63 60 49 23

SOPHIA-ANTIPOLIS

GFI Informatique
Emerald Square – Bâtiment 2
Avenue Evariste Galois – BP 199
06904 Sophia Antipolis Cedex
Tél. : 33 (0) 4 97 15 55 55
Fax : 33 (0) 4 97 15 55 50

TOULOUSE

GFI Consulting
3, passage de l'Europe
Im. Zodiaque 2
31400 Toulouse
Tél. : 33 (0) 5 61 75 00 40
Fax : 33 (0) 5 61 75 24 23

GFI Informatique
1, passage de l'Europe
Immeuble Zodiaque 1
31400 Toulouse
Tél. : 33 (0) 5 61 75 00 40
Fax : 33 (0) 5 61 75 00 23

NÎMES

Némausic – GFI Progiciels
151, rue Gilles Roberval
30900 Nîmes
Tél. : 33 (0) 4 66 28 78 78
Fax : 33 (0) 4 66 28 78 79

ORTHEZ

GFI Chronotique
Route de Biron
Z.I. des Saligues – BP 337
64303 Orthez Cedex
Tél. : 05 59 69 96 96
Fax : 05 59 69 96 95

MONTPELLIER

GFI Informatique
GF Infogen
Résidence Les Athamantes – Bât. 2
740, rue des Apothicaires – BP 4374
34196 Montpellier cedex 5
Tél. : 33 (0) 4 67 04 53 00
Fax : 33 (0) 4 67 04 53 18

GFI Progiciels
Route de Ganges – Campus de Bissy
CS 60010
34988 Saint Clément de Rivière
Tél. : 33 (0) 4 99 61 90 90
Fax : 33 (0) 4 99 61 90 80

■ ADRESSES INTERNATIONALES

EUROPE DU NORD ALLEMAGNE

GFI Informatik
www.sps-partner.de
Deutschland AG & Co. KG
Heilbronner Straße 86
D – 70191 Stuttgart – Germany
Tél. : + 49 711 960 21 0
Fax : + 49 711 960 21 21

BELGIQUE

GFI Benelux S.A.
www.gfi.be
Chaussée des Collines, 54
B – 1300 Wavre
Tél. : + 32 (10) 237 311/313
Fax : + 32 (10) 237 315

LUXEMBOURG

GFI Benelux S.A.
Rue du Luxembourg, 183
L – 8077 Bertrange
Tél. : + 352 26 25 45-01
Fax : + 352 26 25 45-45

PAYS-BAS

GFI Informatica B.V.
www.informatica.nl
« Office Point » Bijdorp-Oost 26
NL – 2992 LA Barendrecht
Tél. : + 31 180 646 777
Fax : + 31 180 646 778

GRANDE-BRETAGNE

GFI Informatics – Siège Social
www.gfi-informatics.com
Aldershawe Hall – Claypit Lane, Wall
Nr. Lichfield, Staffordshire
WS140AQ England
Tél. : + 44 (0) 1543 414 751
Fax : + 44 (0) 1543 250 159

SUISSE

GFI International SA
www.gfi.ch
Chemin du Champ-des-Filles 19
CH-1228 Plan-Les-Ouates
Tél. : + 41 (22) 706 27 11
Fax : + 41 (22) 706 27 00

EUROPE DU SUD

ESPAGNE

GFI Informática
www.gfi-info.com
Siège Social
Centro Empresarial Parque Norte
C/Serrano Galvache, 56
Edificio Encina, Planta 7
28033 Madrid
Tél. : + 34 91 383 63 20
Fax : + 34 91 383 28 65

PORTUGAL

CompuQuali – Siège Social
www.compuquali.com
Tagus Park
Edifício de Qualidade – B2 – 3A
Avenida Prof. Dr. Aníbal Cavaco Silva
P – 2780 – 920 Oeiras (Lisbonne)
Tél. : + 351 21 422 04 60
Fax : + 351 21 422 04 69

ITALIE

GFI OIS S.p.A.
www.ois.it
Via Mosca 52
00142 Rome
Tél. : + 39 06 51 46 51
Fax : + 39 06 51 46 50 00

RESTE DU MONDE

CANADA

GFI Proben
www.gficanada.com
2075, rue University – Bureau 1610
H3A 2L1 Montréal – Québec
Tél. : + 1 514 288 7161
Fax : + 1 514 843 4095

MAROC

GFI Informatique Maroc
140, Boulevard d'Anfa
20000 Casablanca – Maroc
Tél. : + 212 22 94 97 79 / 80 / 81
Fax : + 212 22 36 94 14



GFI Informatique

Siège social : 199, rue Championnet - 75018 Paris

Tél. : 33(0)1 44 85 88 88

Fax : 33(0)1 44 85 88 89

www.gfi.fr